
PROCES-VERBAL
Conseil communautaire du 27 juin 2022

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, PADE Laurence, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, QUEVAUVILLERS Louis, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE-ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, GUILBERT Francis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULANGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, ROBITAILLE Pierre, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DESFOSSES Alain, GOETHALS Eddy, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, FROIDURE James, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, STAMPER Michèle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, CHARBONNIER Sylvain, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, LEBEGUE Catherine, QUILLET Jean-Claude, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, WURMSER Marc, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, LENGLET Xavier, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : VAN DYCKE Roseline (suppléante de MARTIN Christophe), PIETERS Jean-Pascal (suppléant de DELATTRE Denis), DELABRE Anne-Marie (suppléante de PALMAERT Yolaine), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), BREART Hervé (suppléant de WARNAULT Jack), GACOIN Karine (suppléante de FACQUET Agnès), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), BLE Thierry (suppléant de DESPREAUX Xavier), DEMOULIN Delphine (suppléante de LEFEBVRE Grégory), MAREST Laurent (suppléant de HESSE Hervé), SANGNIER Yann (suppléant de MARIAGE Bruno).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BAILLEUL Dominique (pouvoir à PADE Laurence), BEAUCOURT Benoît (pouvoir à MALIVOIR Marcel), GUICHARD Anthony (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), PERONNE Michèle (pouvoir à WURMSER Marc), HUYON Jean-Luc (pouvoir à BOSSU Jérémie), LEMOINE Jacques (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), DUFEUILLE Martine (pouvoir à AUZOU Emmanuel), DEVAUX Ginette (pouvoir à DUSSUELLE Dominique).

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, PRAT Philippe, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, TAVERNE Roger, BOUCRY Firmin, BON Linda, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUBOIS Jean, TEN Alexis, DUBOS Philippe, MAGNIER Ambre, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, PREMMEREUR Patricia, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, de WAZIERS Isabelle, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, MOREL Claude, LOMBAREY Michèle, DANCOURT Daniel, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, CORDIER Michel, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, HETROY Maxime.

Secrétaire de séance : AUBREE Pascal.

ORDRE DU JOUR

1. DIRECTION GENERALE

- 1.1. Restitution des informations des bureaux des 25 avril et 9 juin 2022
- 1.2. Restitution des décisions
- 1.3. Approbation du procès-verbal du 21 mars 2022
- 1.4. Modification statutaire

- 1.5. Désignation d'un nouveau représentant au sein du conseil de surveillance de l'Etablissement Public Intercommunal de Santé du Sud-Ouest Somme (EPISSOS)
- 1.6. Désignation d'un membre au Plan Local pour l'Insertion et l'emploi (PLIE)
- 1.7. Convention pour le financement des postes de chefs de projet Petites Villes de Demain (PVD)
- 2. FINANCES / BUDGET**
 - 2.1. Fiscalité 2022
 - 2.2. Budget principal : Délibération modificative de crédits n° 1
 - 2.3. Budget annexe AQUASOA : Délibération modificative de crédits n° 2
 - 2.4. Budget annexe Entretien de Communes : Délibération modificative de crédits n° 2
 - 2.5. Conventonnement de financement 2022 avec l'Agence d'Urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA).
- 3. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**
 - 3.1. Zone d'activités de SENARPONT
 - 3.2. Zone d'activités de POIX-DE-PICARDIE
 - 3.3. Zone d'activités de POIX-DE-PICARDIE
 - 3.4. ZAC du BOSQUEL
- 4. URBANISME**
 - 4.1. Droit de préemption
 - 4.2. Prescription d'une révision du PLU d'Airaines
- 5. RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1. Modification du tableau indicatif des emplois / créations et suppressions de postes.
 - 5.2. Contrat d'apprentissage – Bâtiment / Patrimoine
 - 5.3. SAAD/rémunération des auxiliaires de vie
 - 5.4. Création d'un Comité Social Technique commun et fixation du nombre de représentants du personnel CST placé auprès de la CC2SO et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements.
- 6. MOBILITE**
 - 6.1. Règlement du Comité des partenaires
- 7. SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT**
 - 7.1. Charte pour un assainissement non collectif de qualité dans la Somme.
 - 7.2. Tarification des vidanges
- 8. VOIRIE**
 - 8.1. Fonds de concours
- 9. TOURISME**
 - 9.1. Convention constitutive d'un groupement de commande à l'échelle du Pôle Métropolitain.
- 10. SERVICE AIDE A DOMICILE**
 - 10.1. Tarifications Téléalarme
- 11. PATRIMOINE**
 - 11.1. Acquisition parcelle à Airaines
 - 11.2. Acquisition parcelle à Poix-de-Picardie
 - 11.3. Loyer de la MSP de Molliens-Dreuil
 - 11.4. Loyer de la MSP de Quevauvillers
- 12. INFORMATION(S) DIVERSE(S)**
- 13. QUESTION(S) DIVERSE(S)**

Le Président ouvre la séance à 18h40 et remercie la commune de Quevauvillers pour son accueil et indique que la présente séance est enregistrée. Il invite les personnes souhaitant prendre la parole à se présenter et à indiquer la commune qu'elles représentent. Il demande aux personnes quittant la séance de remettre leur boîtier de vote électronique avant leur départ.

Le Président s'enquiert des candidatures au poste de secrétaire de séance.

Pascal AUBREE, commune de BUSSY-LES-POIX, présente sa candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, unanime après en avoir délibéré, approuve la nomination de Pascal AUBREE comme secrétaire de séance.

Le Président propose de respecter une minute de silence à la mémoire d'Usmée LOUART, ancien maire d'Epléssier, très investi dans la Communauté de communes Somme Sud-Ouest.

Le Président présente ensuite Madame GAFFET, directrice de l'Association Promotion Formation Emploi (APFE), ainsi que Madame Colette MICHAUX, présidente de l'APFE.

Madame GAFFET explique que l'APFE a été créée il y a 40 ans par Colette MICHAUX. L'association œuvre sur le territoire de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest en faveur de l'insertion. Son activité principale se concentre essentiellement sur l'aide à la recherche d'emploi, le choix d'une voie professionnelle et la mise en place de dispositifs favorisant l'insertion professionnelle.

Parmi ces dispositifs, l'APFE soutient des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), avec notamment 5 chantiers d'insertion, dont la recyclerie de Poix-de-Picardie, qui accueille 16 salariés en insertion. D'autres chantiers ont été ouverts depuis 7 ans. Par exemple, avec la commune de Poix-de-Picardie, l'association organise des travaux de rénovation et d'entretien d'espaces verts. Dans cette lignée, un chantier d'insertion itinérant a été créé et propose des travaux de rénovation des bâtiments et des espaces verts pour les collectivités, les associations et les entreprises.

Par ailleurs, à cause de la pandémie de Covid-19 et de ses conséquences directes sur l'activité économique, la recyclerie a rencontré des difficultés financières. Par conséquent, l'association a développé un site Internet qui permet d'acheter les produits de la recyclerie directement sur Internet. Ce dernier sera actif à partir de septembre 2022.

Madame GAFFET évoque une autre difficulté propre au territoire et aux personnes que l'APFE accompagne : la mobilité. Pour remédier à ce problème, l'association a créé un service de mobilité solidaire spécifique aux chantiers d'insertion de l'organisation. Cela permet aux personnes accompagnées par l'association de se rendre à un entretien d'embauche, une formation ou un stage, mais également de pouvoir aller travailler sur les chantiers.

Enfin, Madame GAFFET présente un dernier chantier qui a vu le jour à Liomer chez France Conditionnement Parfum, avec la création d'un gel hydroalcoolique qui répondait initialement à des besoins locaux. Avec la régression de la pandémie, l'association s'est tournée vers la création d'une ligne de parfums, qui emploie actuellement 9 salariés formés aux métiers du conditionnement.

Madame GAFFET indique que, pour l'ensemble des structures du territoire, ce sont 64 salariés en CDDI (CDD d'insertion) qui sont accompagnés en entrées-sorties permanentes, soit environ 100 personnes à qui l'APFE propose un emploi chaque année.

Madame GAFFET tient à préciser que l'objectif de l'association n'est pas de rester indéfiniment sur les chantiers, mais bien de trouver un emploi pérenne ou tout au moins une formation qui permettra d'y accéder et rappelle qu'en 7 ans l'association est passée de 32 à 64 emplois, ce qui lui paraît une réussite. D'autres projets sont par ailleurs en cours.

Puis est présentée une autre activité de l'APFE : l'École de la seconde chance. Ce dispositif accompagne des jeunes de 16 à 30 ans dans un parcours de 8 mois leur permettant de lever certains freins sociaux ou cognitifs et de leur offrir la possibilité d'effectuer des formations en école afin d'envisager leur insertion professionnelle ou de les orienter dans une voie qui pourrait leur convenir. En 2017, l'antenne était d'abord mobile, mais elle est aujourd'hui fixée à Liomer, puisque le service de mobilité solidaire permet désormais de faciliter le transport des jeunes vers l'école ou les lieux de stage. Actuellement, 20 jeunes par an sont pris en charge par ce dispositif.

Madame GAFFET pointe la mobilité comme une priorité de l'APFE. Dans cette optique, l'association a créé deux auto-écoles sociales, la première à Abbeville, la seconde à Liomer, un territoire très rural, aspect important pour l'association. Elles accueillent des publics éligibles en termes de revenus et de statuts et offrent l'avantage de ne pas être limitées en termes d'heures d'apprentissage. Ainsi, chaque élève disposera du temps qui lui sera nécessaire pour réussir l'examen. À ce sujet, Madame GAFFET rappelle qu'en France 34 heures d'apprentissage sont nécessaires à l'obtention du permis de conduire, alors que le forfait proposé est généralement de 20 heures. Le prix des heures supplémentaires pouvant atteindre 50 euros de l'heure, le coût du permis est souvent majoré et constitue dès lors un frein que le forfait illimité proposé par l'association permet de dépasser.

Elle évoque également l'atelier de réparation de vélos au sein de la recyclerie, car, selon elle, la mobilité ne se limite pas à la voiture. Cette pratique, qui s'inscrit dans une démarche inclusive, se veut moins polluante, écologique et excellente pour la santé. D'autant que, sur de courtes distances et avec des vélos électriques, ce type de mobilité est idéal. Pour développer ce projet, l'association créera prochainement un service de location de vélos électriques et réfléchit à celle de voitures électriques.

En outre, en 2015, l'APFE a également créé « Vers ma route », qui accompagne 100 personnes par an sur le territoire afin de les préparer à l'examen du Code de la route, que Madame GAFFET juge moins aisé que celui de la conduite.

Des actions départementales sont aussi mises en place, telles que les « référents de parcours » qui accompagnent 64 personnes en entrées-sorties permanentes dans la construction de leur parcours professionnel à travers des actions portées par l'APFE et d'autres partenaires, notamment sur les savoirs fondamentaux : apparence, santé, hygiène, qui sont les premiers maillons de l'insertion.

L'APFE effectue en outre un suivi des contrats aidés « parcours emplois compétences » (PEC) et organise les formations obligatoires liées à ce type de contrat dans le cadre du département et spécifiquement pour les bénéficiaires du RSA.

L'association effectue par ailleurs un accompagnement de l'illectronisme, la crise de la Covid-19 ayant démontré, si besoin était, la nécessité de savoir utiliser un ordinateur, notamment pour remplir une déclaration d'impôts ou s'inscrire sur le site d'une auto-école. L'objectif de cet accompagnement est particulièrement de donner confiance aux usagers dans l'utilisation de l'outil informatique. 20 parcours ont déjà été créés, mais l'APFE compte passer à 50 parcours à partir de 2023.

De surcroît, un dispositif intitulé « La découverte des métiers » a été déployé en fin de parcours. Après avoir découvert les autres étapes évoquées précédemment, la personne accompagnée aura la possibilité d'apprécier d'éventuels métiers qui pourraient soit lui plaire, soit, au contraire, ne pas lui convenir, ce qui permet de se situer et de mieux préparer l'accès ou le retour à l'emploi.

Ainsi, à travers l'explication de l'ensemble de ces ateliers, Madame GAFFET a cherché à faire comprendre que l'action de l'APFE était essentiellement tournée vers l'insertion. Le but de cette présentation était donc d'expliquer le travail de l'association, mais également de dévoiler son existence à certains qui ne la connaîtraient pas et qui peuvent rencontrer dans leur commune des personnes en difficulté : demandeurs d'emploi, jeunes, bénéficiaires du RSA. Elle indique aux personnes présentes dans la salle de ne pas hésiter à contacter l'association et remercie l'ensemble des participants.

Le Président affirme que l'APFE rayonne sur le territoire et explique aux maires présents qu'ils sont les meilleurs relais sur le terrain pour travailler avec l'association, mais aussi pour donner l'information auprès des habitants de leurs communes. Ces dernières doivent, selon le Président, garder un lien de proximité avec l'APFE, même si la Communauté de communes peut faire le relais. Dans ce cadre, elle a été sollicitée pour régler la participation pour l'ensemble des communes. Il semblerait plus judicieux, selon le Président, que chaque commune paye sa part, afin de renforcer les liens directs avec l'association.

Le Président rappelle que l'APFE intégrera les murs de la Communauté de communes, où elle louera des bureaux, dès que l'agrandissement du siège aura été réalisé, ce qui facilitera les liens avec l'association, d'autant plus que la Mission locale sera également associée au projet. Le Président rappelle à ce propos la proximité des actions menées par la Communauté de communes et l'APFE, notamment concernant l'illectronisme, la mobilité et la création d'emplois, autant d'aspects qui révèlent une « histoire commune ».

Le Président invite à demander aux secrétaires de mairie si la cotisation à l'APFE a été réglée par la commune. Dans ce cadre, il estime qu'il serait nécessaire d'envoyer un courrier aux communes afin de s'assurer du règlement des cotisations.

Le Président interroge Madame GAFFET sur le nombre de personnes aidées par l'association.

Madame GAFFET répond que l'APFE accompagne presque 1 000 personnes par an, dont 700 personnes sur le territoire de la Communauté de communes Somme Sud-Ouest, qui représente le cœur d'action de l'association.

Le Président précise que les personnes concernées ne sont pas toujours très à l'aise et qu'il s'agit pour l'association de leur redonner confiance et de les replacer dans un parcours professionnel.

Madame GAFFET confirme ces propos, en indiquant qu'à la recyclerie, par exemple, 16 personnes travaillent sur ce chantier alors que leur projet professionnel initial n'était pas nécessairement lié à ce domaine d'activité. Il s'agit d'une activité-support, dont l'objectif est de rentrer dans les premiers maillons de l'emploi, en réinsérant progressivement les personnes accompagnées, avec bienveillance et écoute, et en leur proposant de revenir dans un système de vie plus classique : se lever le matin, être assidu au travail, avoir une tenue adaptée, un comportement idoine, autant de prémices du retour à l'emploi. Certains n'ont en effet pas travaillé depuis plusieurs années et ont besoin d'un temps d'adaptation pour se réhabituer à l'ensemble des codes sociaux et professionnels.

Le Président se rappelle avoir visité la recyclerie de Poix-de-Picardie. Il avait ainsi rencontré une personne maîtrisant des travaux manuels tels que la menuiserie, mais qui avait pour habitude de changer d'emploi tous les deux mois, car il supportait mal l'autorité et l'idée d'avoir une hiérarchie. L'association l'a accompagnée dans la compréhension de la chaîne de direction afin qu'elle puisse réintégrer un emploi de manière pérenne.

Madame GAFFET adhère aux propos du président et ajoute que les freins peuvent également être liés à l'apparence, certaines personnes ayant tellement perdu confiance en elles qu'elles n'arrivent même plus à prendre soin d'elles-mêmes et ne se rendent plus compte de l'image qu'elles peuvent renvoyer, notamment lors d'un entretien. Dès lors, l'APFE travaille sur ces aspects de présentation : comment s'habiller, prendre soin de soi, réaliser un bilan de santé, etc., autant de savoirs fondamentaux nécessaires à l'image que l'on renvoie à l'autre et, donc, à l'insertion. C'est seulement suite à ces prémices que les chantiers d'insertion sont proposés aux personnes accompagnées, l'objectif étant finalement d'arriver à un CDD, voire un CDI, ou une formation.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, salue l'ensemble des participants et rappelle la complémentarité des actions de l'APFE et de la Mission locale. Cette dernière se situe dans la prescription, alors que l'APFE s'intéressera à la réalisation d'actions.

Il confirme les propos précédemment tenus par Madame GAFFET : lever les freins à la mobilité. Mais il souligne qu'il s'agit là d'une première étape, car il faut ensuite orienter les personnes accompagnées vers des parcours. Il rappelle, comme l'a dit Madame GAFFET, que la première difficulté est le Code de la route. Être mobile constitue, selon lui, un sésame et rappelle que la Communauté de communes peut prendre part à ces aspects en rendant plus fluide la mobilité, notamment à travers la mise à disposition de transports publics à des horaires adaptés.

Le Président se souvient d'ailleurs d'une époque où les hommes pouvaient passer le permis de conduire durant leur service militaire, ce qui constituait une aide précieuse pour les jeunes.

Madame GAFFET, quant à elle, rêve d'un système à l'américaine concernant l'apprentissage de la conduite, c'est-à-dire qui comprendrait une formation par les parents et limiterait ainsi le budget alloué au permis de conduire, trop important en France.

Le Président indique qu'un salon du livre se tenait à Poix-de-Picardie le week-end précédent et qu'une auteure avait affirmé avoir appris à lire à 50 ans. Selon le Président, c'est aussi pour cette raison que certaines personnes ne passent pas le permis de conduire. L'illettrisme et la mauvaise connaissance de la langue constituent de sérieux freins à l'apprentissage du Code et de la conduite. Autrefois, le service militaire permettait de déceler ces cas et de remédier à ces difficultés.

Madame GAFFET précise que l'APFE est partenaire de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), structure chargée de la répartition et de l'organisation de l'examen pratique du permis de conduire. Une fois par mois a lieu une session à Amiens pour toutes les personnes dites « DYS » ou « FLE », voire illettrées, où des conditions particulières et adaptées d'enseignement permettent d'apprendre le Code de la route.

Le Président remercie Madame GAFFET et ajoute que, si l'APFE intègre les bureaux de la Communauté de communes, ce sera également le cas pour la Mission locale dès que les locaux auront été agrandis.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de procéder au test de fonctionnement du boîtier de vote électronique.

1. DIRECTION GENERALE

1.1. Restitution des informations des bureaux des 25 avril et 9 juin 2022

Bureau du 25 avril

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Président présente les subventions suivantes :

- Chahut Vert 2022

Le Président informe qu'une subvention d'un montant de 10 000 € a été sollicitée auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France au titre du dispositif PRAC2.0 pour l'édition 2022 du Chahut vert.

- Salon du Livre 2022

Il précise qu'une subvention d'un montant de 5 000 € a été sollicitée auprès de la Région Hauts-de-France au titre du dispositif PRAC2.0 dans le cadre de la deuxième édition du Salon du Livre.

Rose-France DELAIRE, en charge de la Culture, rappelle que, suite à l'engouement de la première édition en 2021, où plus de 700 personnes avaient été accueillies, malgré les conditions particulières liées de la Covid-19 et à la météo, l'équipe culturelle avait pris la décision de lancer une seconde édition du Salon du livre sur deux journées à Poix-de-Picardie. 25 auteurs ont été reçus, aussi bien locaux que d'autres villes, ainsi que des illustrateurs, des libraires, des associations investies dans l'accessibilité à la lecture et le « savoir-lire », telles que Cardan et Atout-lire. Cet ambitieux projet a été mis en place par les 8 médiathèques du territoire et constitue l'aboutissement d'un travail de médiation mené tout au long de l'année avec les auteurs, les illustrateurs et les enfants au sein des médiathèques et des écoles. Il a ainsi permis d'accueillir un public très divers et nombreux

lors de cette dernière édition ; en un week-end, ce sont 850 personnes qui sont venues au salon. Lors de l'inauguration, de nombreux partenaires étaient présents, ainsi que le Président de la Communauté de communes, des représentants de la bibliothèque départementale de la Somme, de l'Education nationale et du Conseil départemental.

- Périscolaire de Molliens-Dreuil

Le Président annonce qu'une subvention complémentaire d'un montant de 74 655 € a été sollicitée auprès de la CAF pour l'utilisation du restaurant scolaire, des salles de classe et du dortoir par les accueils de loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires.

OCTROI D'UNE SUBVENTION

Le Président précise qu'une subvention d'un montant de 12 584,58 € a été accordée à l'entreprise : MTLN – Nourtier Marie, pour la construction d'une micro-crèche à Hornoy-le-Bourg dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT / Programme concerté sur l'eau (PCE)

Le Président indique que l'avenant n°2 au Programme concerté pour l'eau 2019-2023 avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie a été signé afin de prendre en compte l'évolution du programme prévisionnel d'études et de travaux.

CRECHE COMMUNAUTAIRE MOSAIK

Le Président explique que le règlement d'établissement 2022 et le règlement intérieur ont été approuvés.

CENTRE SOCIAL COMMUNAUTAIRE

Le Président indique que le règlement d'aide aux associations a été approuvé.

PATRIMOINE

Le Président signale que la convention de mandat à intervenir avec la FDE de la Somme pour la réalisation de travaux d'isolation de combles dans 6 écoles de la CC2SO dans le cadre du programme COCON a été validée.

VOIRIE / Conventions de mandats

Le Président explique que le bureau s'est prononcé favorablement sur les conventions de mandats à intervenir avec les communes suivantes pour lesquelles la CC2SO réalise des travaux de réfection, renforcement et aménagement de voiries et trottoirs :

- commune de CAULIERES : « Chemin de Saint-Aubin à Aumale », montant estimatif avant travaux : 12 043,82 € HT.
- commune de LAMARONDE : « Chemin de Saint-Aubin à Aumale », montant estimatif avant travaux : 8 716,38 € HT.
- commune de THIEULLOY L'ABBAYE : « Chemin de Saint-Aubin à Aumale », montant estimatif avant travaux : 808,46 € HT.

Bureau du 9 juin 2022

REGLEMENTS DIVERS

Le Président indique que les règlements des marchés publics, administratif et financier et d'utilisation des véhicules de service ont été validés.

OCTROI DE SUBVENTIONS

Le Président présente l'octroi des subventions suivantes :

Une subvention d'un montant de 15 000 € a été accordée à la MLIFE qui assure le portage du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE).

Un montant total de subventions de 95 267,26 € a été accordé à 27 foyers du territoire et la caisse d'avance a été sollicitée à hauteur de 125 328,10 € pour 6 foyers dans le cadre du programme d'intérêt général.

Le Président précise à ce propos que, concernant les logements dégradés, les maires sont les meilleurs relais pour faire remonter les difficultés à la Communauté de communes, mais également pour diffuser les informations et proposer des solutions aux habitants concernés.

Une subvention d'un montant total de 3 501,93 € a été accordée à une entreprise du territoire au titre de l'aide au développement des TPE : Entreprise Guillaume MARTIN de Lignières-en-Vimeu.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Président rappelle que des subventions ont été sollicitées auprès de l'État (Agence nationale de la cohésion des territoires, Agence nationale de l'habitat, Banque des territoires) pour le cofinancement des deux postes de chefs de projet recrutés dans le cadre du dispositif « Petites Villes de demain ».

VOIRIE

Le Président explique que la Commission d'Appel d'Offres du 7 juin 2022 a validé l'avenant au marché n° 16-2021 d'un montant de 448 239 € HT ayant trait à l'aménagement de la voie d'accès à la ZAC de la mine d'or.

Le Président rappelle qu'il s'agit de la voirie qui dessert JJA, mais qui va également desservir l'ensemble de la zone d'activités de Croixrault. Un câble d'Orange passant sous la voirie et l'opérateur ayant profité du fait que JJA avait besoin de la voirie rapidement, le câble a été payé, mais il sera remboursé dans le cadre du Chahut vert sous forme de mécénat à hauteur de 42 000 euros. Une conduite GRDF est également présente sous la voie dont l'emprise augmente. Or l'emplacement indiqué par GRDF était erroné, ce qui a imposé de modifier les travaux et d'aspirer la terre autour de la canalisation et de réinjecter un mélange adapté, ce qui a coûté 250 000 euros supplémentaires. GRDF ayant mal indiqué l'emplacement de la canalisation et ayant reconnu son erreur, le Président espère être remboursé soit en partie, soit en totalité.

Le Président indique que le bureau, lors de sa séance du 9 juin, s'est prononcé favorablement sur les conventions de mandats à intervenir avec les communes suivantes pour lesquelles la CC2SO réalise des travaux de réfection, renforcement et aménagement de voiries et trottoirs :

- Commune de WOIREL : travaux de réfection, renforcement et aménagement « RD 936 Parking », montant estimatif avant travaux : 8 816,42 € HT.
- Commune de CAMPS-EN-AMIENOIS : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Rue de Sehu », montant estimatif avant travaux : 3 539,05 € HT et « Route de Paris », montant estimatif avant travaux : 6 348,19 € HT.

Par ailleurs, le Président indique avoir annoncé à la dernière réunion de bureau qu'il souhaitait décaler le projet d'hôtel pépinière d'entreprises. Ce projet n'est pas abandonné, mais il est reporté pour le moment, car trop d'incertitudes se présentent : le coût des travaux en augmentation et une subvention de 2 500 000 euros du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) dans le cadre du Contrat Relance Transition Ecologique (CRTE) non obtenue. Les autres travaux concernant l'école de Molliens-Dreuil ou l'agrandissement du siège sont maintenus.

Le Président demande si les participants ont des questions ou des remarques.

1.1. Restitution des décisions

Le Président fait par en séance des décisions suivantes :

- Décision_01_2022 portant sur la tarification des accueils de loisirs à la demi-journée - Budget principal.
- Décision_02_2022 portant sur la tarification des séjours de familles été 2022 - Budget centre social
- Décision_03_2022 portant sur la tarification des Paniers - Budget centre social
- Décision_04_2022 portant sur la tarification des séjours jeunesse - Budget centre social

Le Président demande si les participants ont des questions ou des remarques.

1.1. Approbation du procès-verbal du 21 mars 2022

Le Président propose au Conseil communautaire de se prononcer sur le procès-verbal du Conseil communautaire du 21 mars 2022.

Le Président demande si les participants ont des questions ou des remarques.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 104 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (BREART Hervé, DOMART Alain, LEBEGUE Catherine) et 2 non-participations au vote, APPROUVE le procès-verbal du conseil communautaire du 21 mars 2022.

1.2. Modification statutaire

Le Président demande à Thierry HEBERT, en charge du Patrimoine, de l'Erosion et de la GEMAPI de s'exprimer. Thierry HEBERT indique que la modification statutaire concerne des éléments de mars 2021 votés à une très large majorité (4 non-participations au vote, aucune abstention, aucun vote nul ou contre). Mais la préfecture ayant rejeté la méthode appliquée, une modification des statuts s'avère nécessaire, ce qui impose de solliciter les communes pour qu'elles délibèrent également dans un délai de trois mois. Cela concerne les items GEMAPI que la CC2SO souhaite exercer.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, demande si une commune qui ne répondrait pas dans le délai de trois mois concernant la modification des statuts serait considérée comme ayant validé la modification. Mais il serait favorable au fait que toutes les communes délibèrent afin de « donner plus de travail à la préfecture », car il trouve cela quelque peu pénible.

Le Président répond que cela correspond à une réclamation de la préfecture de la Seine-Maritime. La Somme a donc été obligée d'appliquer ces mesures.

En l'absence d'autres questions et remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 107 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (BREART Hervé et SANGNIER Yann), APPROUVE l'intégration des items 4, 11 et 12 dans les statuts de la CC2SO.

1.3. Désignation d'un nouveau représentant au sein du conseil de surveillance de l'Établissement public intercommunal de santé du Sud-Ouest Somme (EPISSOS).

Le Président explique que, suite à la démission de Jean-Jacques STOTER, il est nécessaire de nommer un nouveau délégué au sein de l'EPISSOS.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt rappelle qu'il ne souhaite pas épiloguer sur son retrait.

Le Président demande s'il y a des candidats au poste de représentant au sein du conseil de surveillance de l'Établissement public intercommunal de santé du Sud-Ouest Somme (EPISSOS).

Colette MICHAUX, maire de Liomer, présente sa candidature.

Le Président propose de passer au vote. Avant cela, il rappelle que James FROIDURE, en charge de la Petite Enfance, pensait se présenter, mais qu'il s'était accordé avec Colette MICHAUX, maire de Liomer, pour qu'elle présente finalement sa candidature. Les deux intéressés travailleront en binôme dans une bonne entente.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, par 93 voix POUR, 4 voix CONTRE, 4 ABSTENTIONS et 8 non-participations au vote, élit Madame MICHAUX Colette pour représenter la CC2SO au conseil de surveillance de l'EPISSOS.

Le Président rappelle que l'EPISSOS est un organisme qui rayonne sur le territoire et qu'il est impérieux de le maintenir, car il représente plus de 700 emplois.

1.4. Désignation d'un membre au sein du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

Le Président explique que la Mission locale Insertion Formation Emploi (MLIFE) du Grand Amiénois assure le portage du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE). Ce dispositif doit permettre de travailler avec les publics adultes éloignés de l'emploi pour les remobiliser.

3 élus de l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) siègent au sein de la MLIFE : Colette MICHAUX, maire de Liomer, Michèle PERONNE, maire d'Oresmaux et Jean-Jacques STOTER, maire de Briquemesnil-Floxicourt.

Le Président demande au Conseil communautaire de désigner une personne parmi ces trois élus qui sera appelée à participer au comité de pilotage annuel du PLIE.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, tient à rappeler que le PLIE travaille sur l'insertion et l'emploi des adultes.

Après en avoir discuté, le Président constate que le seul candidat est Jean-Jacques STOTER.

Le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, par 100 voix POUR, 1 voix CONTRE, 4 ABSTENTIONS et 4 non-participations au vote, élit Monsieur STOTER Jean-Jacques, membre au sein du PLIE porté par la MLIFE.

1.5. Convention pour le financement des postes de chefs de projet Petites Villes de Demain (PVD).

Le Président explique que dans le cadre de la mise en œuvre du programme national « Petites Villes de Demain » 2020-2026, la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et les communes d'Airaines, Conty, Oisemont et Poix-de-Picardie ont signé une convention avec l'Etat en date du 13 septembre 2021.

Le Président indique qu'un chef de projet (pour chaque binôme de communes) doit être recruté par la Communauté de communes en accord avec les 4 communes. La Communauté de communes aura en charge les aspects administratifs, mais ce sont les communes « Petites Villes de Demain » qui paieront les salaires et ce, grâce à une subvention pour l'embauche du chef de projet.

Pascal BOHIN, commune de Conty, indique que l'objectif de la signature de la convention sera de pouvoir mobiliser un certain nombre de subventions auprès des différents partenaires pour financer les deux postes évoqués par le Président. Une personne a déjà été recrutée pour un des deux binômes, mais il reste donc un chef de projet à engager. Le premier débutera le 1^{er} septembre 2022 et œuvrera sur les communes de Poix-de-Picardie et de Conty ; le second travaillera sur les communes d'Airaines et d'Oisemont.

Amaury CAULIER, commune de Oisemont, précise que ces postes sont financés à 75 % par la Banque des territoires et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et qu'il reste donc 25 % à charge par binôme (12,5 % par commune).

Le Président rappelle que la période n'est pas propice aux recrutements, car de nombreuses communes étant aujourd'hui des « Petites Villes de Demain », toutes cherchent à embaucher au même moment.

En l'absence de questions et de remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, par 98 voix POUR, 3 voix CONTRE (BREART Hervé, RIMBERT Patrick, DANCOURT David), 5 ABSTENTIONS (DOLIQUE Benoît, SINOQUET Céline, ROUX Alain, MARSEILLE Frédéric, SANGNIER Yann) et 3 non-participations au vote, APPROUVE la mise à disposition des deux chefs de projet PVD, AUTORISE le Président à signer les conventions tripartites de mise à disposition et de participation au financement des postes de chefs de projet PVD avec les communes d'Airaines et Conty ainsi qu'avec Oisemont et Poix-de-Picardie et à signer tout document à intervenir.

2. FINANCES / BUDGET

2.1. Fiscalité 2022

Le Président explique que les taux de fiscalité de 2021 ont été reconduits.

Le Président invite l'assemblée à se prononcer sur les taux d'imposition 2022 ci-dessous :

	Taux 2022
Taxe foncière bâti	13,36
Taxe foncière non bâti	26,55
Taxe Prof - CFE	12,83
FP Zone	25,09
FP Éolienne	25,09

Le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, par 102 voix POUR, 3 voix CONTRE (BREART Hervé, HERDUIN Michèle, DANCOURT David), 1 ABSTENTION (CELISSE Gérard) et 3 non-participations au vote, Vu le Code Général des Impôts et plus particulièrement son article 1658-Obis, - FIXE les taux de fiscalité directe 2022 ainsi qu'il suit :

	TAUX 2022
Taxe foncière bâti	13.36
Taxe foncière non bâti	26.55
Taxe professionnelle – CFE	12,83
Fiscalité professionnelle de zone	25,09
Fiscalité professionnelle Eolienne	25,09

2.2. Budget principal : Délibération modificative de crédits n° 1

En raison de l'absence de Madame Isabelle de WAZIERS, le Président invite Mathilde MORARD, responsable du service finances à présenter les délibérations modificatives suivantes.

En l'absence de Madame Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, Mathilde MORARD propose d'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits suivants sur le budget « Principal » :

Compte	Libellé	DM	
F	FONCTIONNEMENT		
D	DEPENSE	65 000,00 €	
011	Charges à caractère général	45 000,00 €	
61351	Matériel roulant	30 000,00 €	Locations véhicules électrique
6281	Concours divers (cotisations)	15 000,00 €	APFE cotisation PLIE
023	Virement à la section	20 000,00 €	

	d'investissement		
023	Virement à la section d'investissement	20 000,00 €	Pour équilibrer les sections
R	RECETTE	65 000,00 €	
74	Dotations et participations	65 000,00 €	
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	65 000,00 €	Ajustement DGF

I	INVESTISSEMENT		
D	DEPENSE	240 000,00 €	
14	OP 14 CRECHE AIRAINES	70 000,00 €	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	70 000,00 €	Dégâts électriques Crèche Mosaïk
21	Immobilisations corporelles	20 000,00 €	
21828	Autres matériels de transport	- 30 000,00 €	Véhicule électrique en location
2188	Autres	50 000,00 €	Plan relance cantines
4581	Opérations sous mandat	150 000,00 €	
458128	Caisse avance PIG	150 000,00 €	Caisse avance PIG
458169	Provision	- 57 200,00 €	
458193	Caulières Chemin Saint-Aubin	17 000,00 €	
458194	Lamaronde Chemin Saint-Aubin	13 000,00 €	
458195	Thieulloy l'Abbaye Chemin Saint-Aubin	1 200,00 €	Travaux de voirie pour les communes en convention de mandat
458196	Woirel Parking RD 936	12 000,00 €	
458197	Camps en Amiénois rue de Sehu	5 000,00 €	
458198	Camps en Amiénois route de Paris	9 000,00 €	
R	RECETTE	240 000,00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	20 000,00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	20 000,00 €	Pour équilibrer les sections
024	Produits des cessions d'immobilisations	70 000,00 €	
024	Produits des cessions d'immobilisations	70 000,00 €	Remboursement par l'assurance dégâts électrique
4582	Opérations sous mandat	150 000,00 €	
458228	Caisse avance PIG	150 000,00 €	Caisse avance PIG
458269	Provisions	- 57 200,00 €	
458293	Caulières Chemin Saint-Aubin	17 000,00 €	
458294	Lamaronde Chemin Saint-Aubin	13 000,00 €	
458295	Thieulloy l'Abbaye Chemin Saint-Aubin	1 200,00 €	Travaux de voirie pour les communes en convention de mandat
458296	Woirel Parking RD 936	12 000,00 €	
458297	Camps en Amiénois rue de Sehu	5 000,00 €	
458298	Camps en Amiénois route de Paris	9 000,00 €	

En l'absence de questions et de remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, par 105 voix POUR, 1 ABSTENTION (SANGNIER Yann) et 3 non-participations au vote, APPROUVE la délibération modificative n°1-2022 du Budget principal, laquelle s'élève à 65 000 € en fonctionnement et à 240 000 € en investissement.

2.3. Budget annexe AQUASOA : Délibération modificative de crédits n° 2

Mathilde MORARD rappelle que suite au cambriolage de l'espace aquatique, des dépenses supplémentaires ont été engendrées.

Elle propose d'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits ci-dessous sur le budget annexe « Aquasoa » :

Compte	Libellé	DM n°2	
F	FONCTIONNEMENT		
D	DEPENSE	11 000,00 €	
011	Charges à caractère général	1 000,00 €	
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00 €	Extincteurs Caissons Tiroirs caisses
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00 €	
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	10 000,00 €	Écritures sorties inventaire
R	RECETTE	11 000,00 €	
77	Produits spécifiques	11 000,00 €	
775	Produits des cessions d'immobilisations	11 000,00 €	Remboursement assurance
I	INVESTISSEMENT		
D	DEPENSE	10 000,00 €	
21	Immobilisations corporelles	10 000,00 €	
21351	Bâtiments publics	4 000,00 €	Clôtures et portes intérieures
21838	Autre matériel informatique	1 000,00 €	2 ordinateurs
2188	Autres	5 000,00 €	Coffre-fort et sac de secours
R	RECETTE	10 000,00 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00 €	
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	10 000,00 €	Écritures sorties inventaire

Le Président note que le cambriolage doit permettre de réorganiser le système d'alerte et notamment d'installer des caméras afin que l'agent de sécurité puisse immédiatement constater s'il s'agit d'une intrusion ou simplement d'une fausse alerte.

Par ailleurs, le Président pense qu'il est désormais préférable de laisser les caisses vides ouvertes, afin que les voleurs ne les cassent pas en les forçant.

En l'absence de questions et de remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, par 98 voix POUR, 1 ABSTENTION (MARSEILLE Frédéric) et 10 non-participations au vote, APPROUVE la délibération modificative n°2-2022 du Budget annexe AQUASOA, laquelle s'élève à 11 000 € en fonctionnement et à 10 000 € en investissement.

2.4. Budget annexe Entretien de communes : Délibération modificative de crédits n° 2

Mathilde MORARD propose d'autoriser le Président à réaliser les mouvements de crédits suivants sur le budget annexe « Entretien de communes » :

Compte	Libellé	DM	
F	FONCTIONNEMENT		
D	DEPENSE	2 095,00 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 000,00 €	
64131	Rémunérations	2 000,00 €	Smic au 01/05 et Régime indemnitaire 1 agent
67	Charges spécifiques	95,00 €	
673	Titres annulés sur exercice antérieurs	95,00 €	Personne décédée prestation de la CCRO de 2016

R	RECETTE	2 095,00 €	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 095,00 €	
70845	aux communes membres du GFP	2 095,00 €	Pour équilibrer

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, ne comprend pas pourquoi un titre est annulé parce qu'une personne est décédée. Il demande s'il y avait des interventions chez les particuliers.

Il est précisé en effet qu'auparavant, dans le cadre de la CCRO, avant la fusion, des interventions auprès des particuliers étaient effectuées. Ce budget était intégré aux « Services techniques » et a été déplacé dans le budget « Entretien de communes ».

En l'absence d'autres questions et de remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, par 102 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (RIMBERT Patrick, SANGNIER Yann) et 5 non-participations au vote, APPROUVE la délibération modificative n°2-2022 du Budget annexe Entretien de Communes, laquelle s'élève à 2 095 € en fonctionnement.

2.5. Convention de financement 2022 avec l'Agence d'urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA).

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt trésorier de l'ADUGA quitte la séance pour l'examen de ce point.

Le Président explique que l'ADUGA réalise, dans un cadre partenarial avec ses communautés de communes membres, un programme d'études, notamment prospectives, permettant la définition de projets d'aménagement, d'urbanisme, de développement et de préservation de l'environnement sur ses territoires d'intervention.

Le Président demande à l'assemblée l'autorisation de revêtir de sa signature la convention de financement 2022 avec l'ADUGA. Le montant de la cotisation pour cet exercice s'élève à 32 139 €.

Le Président profite de cette intervention pour rappeler que les communautés règlent leur participation entre juin et août. Par conséquent, l'ADUGA connaît un défaut de trésorerie les six premiers mois de l'année et elle doit donc autofinancer les salaires. Idéalement, les participations devraient être payées en début d'année.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, par 102 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (RIMBERT Patrick, SANGNIER Yann) et 5 non-participations au vote, AUTORISE son président à signer la convention de financement 2022 avec l'ADUGA.

3. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3.1. Zone d'activités de SENARPONT

Le Président explique qu'une station de lavage automobile doit s'implanter sur la Zone d'activités de Senarpont et qu'à ce titre le porteur de projet souhaite procéder à l'acquisition d'une partie de la parcelle AD 228, actuellement propriété de la CC2SO, pour une superficie de 1 600 m² au prix de 10 € le m².

Le Président souhaite obtenir de l'assemblée l'autorisation de revêtir de sa signature tout acte à intervenir.

En l'absence de questions et de remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, par 101 voix POUR, 1 voix CONTRE (TERNOIS Jocelyne) et 7 non-participations au vote, AUTORISE son président à céder la parcelle AD 228 dans les conditions suscitées et à signer les actes à intervenir.

3.2. Zone d'activités de POIX-DE-PICARDIE

Le Président indique que la SCI du Moulin Martin (Techno-Pieux) doit développer son activité sur la Zone d'activités de Poix-de-Picardie et qu'à ce titre elle souhaite procéder à l'acquisition de la parcelle ZA 240, actuellement propriété de la CC2SO, d'une superficie de 4 312 m² au prix de 10 € le m².

Le Président rappelle que Techno-Pieux a développé un procédé provenant du Canada qui permet de visser des pieux dans le sol plutôt que d'utiliser du béton, suivant un cahier des charges assez précis. L'entreprise intervient actuellement au Sénat. Il semble que la technique développée par Techno-Pieux soit prometteuse. L'objet de l'agrandissement de la société est de pouvoir fabriquer les vis à Poix-de-Picardie même et ainsi ne pas délocaliser.

Le Président souhaite obtenir de l'assemblée l'autorisation de revêtir de sa signature tout acte à intervenir.

Rose-France DELAIRE, maire de Poix-de-Picardie, rappelle que la société connaît un réel succès. Il s'agit d'une entreprise familiale qui emploie une trentaine de personnes. Grâce à l'acquisition de cette parcelle, elle souhaiterait s'agrandir afin de développer son activité. Par ailleurs, elle pourrait construire une salle de sport destinée aux employés et un lieu de restauration d'entreprise.

En l'absence de questions et de remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, par 108 voix POUR et 1 non-participation au vote, AUTORISE son président à céder la parcelle ZA 240 dans les conditions suscitées et à signer les actes à intervenir.

3.3. Zone d'activités de POIX-DE-PICARDIE

Le Président explique que la parcelle ZA 249 (superficie de 337 m²), qui est une partie de la voirie de la Zone d'activités, appartient à la SCI du Moulin Martin tandis que la parcelle ZA 239 (superficie de 321 m²), propriété de la CC2SO, est située à l'extrémité de la parcelle ZA 240 que doit acquérir la SCI du Moulin Martin.

Il convient donc de procéder à l'échange de ces 2 parcelles entre la SCI du Moulin Martin (Techno-Pieux) et la CC2SO.

Le Président souhaite obtenir de l'assemblée l'autorisation de revêtir de sa signature tout acte à intervenir.

En l'absence de questions et de remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire unanime après en avoir délibéré, par 109 voix POUR, AUTORISE son président à procéder à l'échange de terrains ci-dessus désignés et à signer les actes à intervenir.

3.4. ZAC du BOSQUEL

Le Président explique que la société L'Européenne prévoit l'implantation de plusieurs projets sur l'ensemble de la ZAC du Bosquel et qu'à ce titre elle souhaite procéder à l'acquisition des parcelles ZC15 (pour partie), ZC16, ZC17, ZC18, ZC19, ZC20, ZC22, ZC26, ZC27, ZC29, ZC30 ainsi que le chemin traversant la Zone d'activités, actuellement propriété de la CC2SO, pour une superficie d'environ 473 756 m² au prix de 20 € le m².

Le Président ajoute que ce projet a été présenté en commission en décembre, que le compromis a été signé et que le permis de construire a été déposé. Ce dernier respecte scrupuleusement le projet présenté au mois de décembre, à quelques détails près.

Le Président souhaite obtenir de l'assemblée l'autorisation de revêtir de sa signature tout acte à intervenir.

Le Président indique, en réponse à une question de la salle portant sur le type de projet, que trois bâtiments doivent être construits, respectant la déclivité du terrain, et que l'activité concernerait surtout de la logistique et un peu de fabrication.

Le Président explique qu'avec le développement des commandes sur Internet les entreprises ont besoin de hangars de stockage pour leurs marchandises. La zone d'activités étant en sortie d'autoroute, elle dispose d'un emplacement idéal pour ce type d'activité et permet aux camions de ne pas utiliser la voirie départementale ni de circuler dans les communes.

Olivier DESMAREST, maire de Sainte-Segrée, rappelle que la surface représente tout de même 47 ha. Il lui semblerait cohérent qu'on lui indique précisément de quel type d'entreprise il s'agit.

Le Président rappelle qu'il a un devoir de réserve et ne peut révéler tous les éléments liés à l'activité de l'entreprise. Il a néanmoins reçu l'ensemble des garanties nécessaires par l'investisseur et a fait appel à un avocat d'affaires pour suivre le dossier. Il indique tout de même qu'il s'agit d'un investissement de 200 millions d'euros et que 600 emplois pourront être créés.

Sylvain CHARBONNIER, maire de Molliens-Dreuil, demande si l'investisseur s'est engagé à ne pas emprunter la D 920 avec ses camions, afin de ne pas traverser le territoire en direction du Havre.

Le Président répond par l'affirmative, même s'il pense que certains transporteurs trouveront des moyens de contourner cette obligation. Tout sera néanmoins mis en œuvre pour faire respecter cet engagement.

Le Président note à ce propos qu'un rond-point sera aménagé à la sortie de cette zone.

Sylvain CHARBONNIER, maire de Molliens-Dreuil, partage l'avis d'Olivier DESMAREST, maire de Sainte-Segrée, et trouve regrettable de devoir voter un projet sans en connaître les tenants et les aboutissants.

Le Président répond qu'il comprend cet argument, mais rappelle que, dans certains territoires, le Conseil communautaire n'est pas consulté : un syndicat est créé afin que le Conseil communautaire n'ait pas à délibérer sur les projets.

Alain DOMART, maire de Frémontiers, souhaite revenir sur la question de la D 920. Le trafic routier y est déjà très important et il exprime donc un doute concernant l'accès autoroutier. Par ailleurs, au sujet des 600 emplois, il s'interroge sur leur mode de définition. Étant donné les mobilités fonctionnelles et géographiques actuelles, il semble légitime de vouloir comprendre le type d'emploi au sein de cette entreprise.

Le Président répond que, dans le cadre de la logistique, de nombreux types d'emplois existent. Il lui semble par ailleurs difficile de s'opposer à la création de 600 emplois.

Pascal BOHIN, commune de Conty, entend l'ensemble des remarques de l'assemblée. Il adhère à l'avis émis par certains concernant les problèmes routiers engendrés, néanmoins il signale que le promoteur a clairement dit que les axes autoroutiers seraient privilégiés. Il pense cependant qu'il faudra rester vigilant une fois le projet installé et qu'il sera nécessaire d'inciter les véhicules à emprunter les axes autoroutiers. Concernant les questions liées aux emplois, il estime que 600 emplois constituent un chiffre si important que la Communauté de communes ne peut se priver d'un tel projet, d'autant qu'actuellement le territoire peine à créer des emplois.

Le Président tient à préciser qu'il s'agit là de logistique d'entreprise et que même les produits vendus en saison sont préparés sur l'ensemble de l'année, à l'inverse du système saisonnier d'Amazon. Il rappelle également qu'il est impérieux de pouvoir stocker certains types de produits sur le territoire afin d'éviter d'attendre l'arrivée de *containers* au port du Havre lorsque des marchandises sont bloquées en Chine.

En l'absence d'autres questions et de remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, par 78 voix POUR, 8 voix CONTRE (CHARBONNIER Sylvain, PIETERS Jean-Pascal, DOMART Alain, DUCHAUSSOY Stéphane, LEGRAND Anne, SANGNIER Yann, TERNOIS Jocelyne, BREART Hervé), 20 ABSTENTIONS (BEAUCOURT Benoît, BOULNOIS Dominique, BOURGOIS Alexis, BULCOURT Marc, CLABAULT Lionel, CROSNIER Gérard, DANCOURT David, DELAIRE Rose-France, DESMAREST Olivier, BLE Thierry, GREVIN Cécile, DEMOULIN Delphine, MALIVOIR Marcel, NOPPE Robert, QUIGNON François, RIMBAULT Patricia, ROUX Alain, SIMON André, TRABOUILLET Romuald, GRICOURT Corinne) et 3 non-participations au vote, AUTORISE son président à céder les terrains désignés ci-dessus dans les conditions suscitées et à signer les actes à intervenir.

4. URBANISME

4.1. Instauration du droit de préemption urbain (DPU)

Le Président donne la parole à Xavier LENGLET, commune de Vergies, en charge de l'Urbanisme.

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, rappelle que, la Communauté de communes étant compétente en matière de plan local d'urbanisme, elle est devenue par la loi ALUR compétente en matière de droit de préemption urbain.

En vertu de délibérations de la Communauté de communes du Sud-Ouest amiénois en 2014, plusieurs communes de ce territoire bénéficient actuellement d'une délégation de ce droit sur tout ou partie de leur territoire.

Par ailleurs la CC2SO bénéficie du droit de préemption urbain instauré par d'autres communes avant le transfert de compétences.

Afin d'harmoniser l'exercice de ce droit dans la communauté de communes et de faciliter la mise en œuvre des PLUi, Xavier LENGLET propose :

- d'instaurer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) des PLU et PLUi applicables dans la CC2SO.
- de déléguer ce droit aux communes, qui apparaissent dans la plupart des cas les plus pertinentes pour procéder aux acquisitions.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, remarque que Xavier LENGLET propose d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble des territoires de la Communauté de communes, ce qui lui semble judicieux. Le droit de préemption sera donc institué et, pour le bon exercice de ce droit sur les zones U et AU, ce seront les communes qui exerceront le droit nouvellement créé.

Xavier LENGLET confirme ces propos.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, estime qu'il serait donc cohérent, en même temps que les communes approuveront la modification des statuts, de leur suggérer de délibérer pour qu'elles prennent le droit de préemption qu'il leur aura été redonné.

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, répond qu'une délibération type leur sera envoyée.

Sylvain CHARBONNIER, maire de Molliens-Dreuil, rappelle qu'il existe des projets de dimension intercommunale. Dès lors, comment la Communauté de communes compte-t-elle travailler avec la commune pour que le droit de préemption soit situé au bon niveau. Est-ce la commune qui devra préempter par exemple ?

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, estime difficile de préempter dans les zones d'activités, car les terres appartiennent à la Communauté de communes. Il ajoute que, lorsque les communes auront des questions à ce sujet, il leur suffira de contacter la Communauté de communes qui pourra leur répondre au cas par cas.

En l'absence d'autres questions et de remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, par 102 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, LEGRAND Anne, LEBEGUE Catherine) et 3 non-participations au vote, institue le droit de préemption sur les communes et zones ci-dessus énumérées et délègue l'exercice de ce droit de préemption aux communes, qui pourront l'exercer directement.

4.2. Prescription d'une révision du PLU d'Airaines

Le Président explique que la SAS Bois bleu énergies a un projet de construction d'un méthaniseur agricole sur le territoire de la commune d'Airaines. Le terrain ciblé est situé en zone AUa au PLU de la commune ; or cette zone ne peut être ouverte à l'urbanisation qu'après une révision du PLU de la commune.

Afin de permettre la réalisation de ce projet dans les meilleurs délais, le Président propose de prescrire une révision du PLU d'Airaines, consistant à ouvrir ladite zone à l'urbanisation.

Le Président rappelle que les frais de révision seraient à la charge de la société Bois bleu. Une réunion est prévue en préfecture avec les services de l'Etat, la DTTM et Madame Garcia, la secrétaire générale, le jeudi 30 juin.

L'idée du Président est d'offrir deux possibilités à la société : soit la révision après l'arrêt du PLUi, qui intervient en décembre 2022, soit la révision du PLU d'Airaines, qui aura lieu en février ou mars 2023.

Le Président précise ensuite le lieu exact du projet de construction, entre Montagne-Fayel et Airaines.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, s'étonne de la proposition du président, car, si la révision du PLU est envisagée, la décision doit être prise très rapidement.

Le Président répond qu'il faut en effet agir vite et que son idée est d'abord d'offrir aux investisseurs un choix. Il estime que, si la délibération a lieu lors de cette séance, la décision pourra être prise le jeudi 30 juin en concertation avec les services de l'Etat et les investisseurs, l'objectif étant ainsi de gagner du temps.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, estime que, dans ce cas, ce seront bien les investisseurs qui prendront la décision de s'engager dans la révision du PLU.

Le Président répond qu'en effet, cela dépendra de ces derniers. Ils devront alors faire appel à un cabinet pour rédiger le cahier des charges pour la révision du PLU. En revanche, le commissaire-enquêteur sera pris en charge par la Communauté de communes.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, estime que les réflexions ont évolué depuis la dernière réunion des vice-présidents.

Le Président répond que, lors de la réunion des vice-présidents, il jugeait malvenu de dépenser 40 000 euros. Mais, dans la situation telle qu'elle se présente actuellement, ce seront finalement les investisseurs qui régleront les 40 000 euros. De plus, compte tenu de l'évolution des prix des matériaux de construction, cela est d'autant plus intéressant.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, indique qu'il a effectivement reçu deux des membres de la société, qui se disent prêts à investir afin de limiter les risques, car ils craignent en effet que ce retard ne leur coûte très cher.

Le Président reconnaît qu'avec l'envolée des prix des matériaux de construction et les intérêts d'emprunts qui augmentent, de nombreux projets de méthanisation risquent de ne pas aboutir tant ils sont devenus peu rentables.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, apprécierait avoir un engagement ferme de la part de la société, afin de sécuriser le budget.

Le Président rappelle que c'est la Communauté de communes qui signera et lancera la révision. La Communauté de communes souhaite en revanche que ce soit la société qui règle les frais. Il paraît donc inutile, selon lui, de demander un engagement supplémentaire.

Jannick LEFEUVRE, commune de Lafresguimont-Saint-Martin, comprend l'empressement de la société, mais il trouve tout de même aberrant qu'elle demande une révision du PLU aujourd'hui alors que le résultat sera effectivement rendu une fois que le PLU aura abouti. Il faut admettre que l'entreprise a tardé à réagir, puisque son CU était négatif depuis plus de 5 mois (5 janvier). L'entreprise aurait gagné du temps en se manifestant plus tôt. Par ailleurs, il rappelle que c'est tout de même la Communauté de communes qui dispose de la compétence. Dès lors, cette dernière reste-t-elle bien dans le cadre légal en demandant à la société de régler la somme de 40 000 euros ?

Le Président répète ce qu'il a expliqué précédemment : le cabinet serait à la charge de la société et le commissaire-enquêteur à celle de la Communauté de communes. Il ajoute que la DDTM explique régulièrement à la chambre d'agriculture que, lors d'un projet de méthanisation, il est préférable de la consulter en amont afin de préparer le dossier et d'anticiper les écueils. Dans ce cas, cela n'a pas été effectué, ce qui explique le retard actuel.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, souhaite ajouter que ce projet important est bien monté et parfaitement situé, loin de toute habitation, et qu'il réunit des agriculteurs de proximité, avec un investisseur sûr. Il précise en guise de synthèse que jeudi 30 juin, les porteurs de projet jugeront s'il est bénéfique ou pas, en fonction des réponses des services de l'Etat, de passer par la révision du PLU en supportant les frais.

Le Président indique que les vice-présidents auront les informations concernant ce sujet dès le lundi 4 juillet.

En l'absence d'autres questions et de remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, par 66 voix POUR, 6 voix CONTRE (DUCHAUSOY Stéphane, LENGLET Xavier, SANGNIER Yann, ROUZAUD Jean-Marie, SINOQUET Céline, TERNOIS Jocelyne), 35 ABSTENTIONS (AUZOU Emmanuel, BOULANGER Ludovic, BOULNOIS Dominique, BOUTHORS Didier, BRUTELLE Hervé, BULCOURT Marc, CELISSE Gérard, CHELLE POIRET Sabine, CLABAULT Lionel, CROSNIER Gérard, DANCOURT David, de MONCLIN Arnaud, DALABRE Anne-Marie, DE SAINT GERMAIN Lyliane, DELAIRE Rose-France, PIETERS Jean-Pascal, BLE Thierry, DUFEUILLE Martine, GACOIN Karine, FROIDURE James, GREVIN Cécile, GUICHARD Anthony, HERDUIN Michèle, DEMOULIN Delphine, LEFEUVRE Jannick, LEGRAND Anne, LEJEUNE Denis, MISSIAEN Maryse, MOUTON Valérie, NOPPE Robert, PORTOIS Nicolas, RIMBAULT Patricia, ROUX Alain, TRABOUILLET Romuald, VASSEUR Dany) et 2 non-participations au vote, PRESCRIT une procédure de révision du PLU d'Airaines.

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1. Modification du tableau indicatif des emplois / créations et suppressions de postes.

Le Président explique qu'il s'agit essentiellement d'emplois créés dans le cadre de l'accueil de loisirs.

Le Président invite l'assemblée à se prononcer sur les créations et suppressions de postes suivantes :

Budget principal :

Service jeunesse :

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^e classe à temps complet au 01/07/2022.
- Création de 7 postes d'adjoint d'animation à temps non complet au 01/07/2022.
- Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet au 01/09/2022.

Service scolaire :

- Modification de grade : suppression du poste d'adjoint technique (23/35^e) et création du poste d'adjoint d'animation à temps non complet (23/35^e) au 01/07/2022.
- Création de 3 postes d'adjoint technique à temps non complet au 01/07/2022.
- Modification de poste au 01/09/2022 : suppression du poste d'adjoint technique à temps non complet (11,53/35^e) et création du poste d'adjoint technique à temps non complet (31,80/35^e).

Service Petite Enfance :

- Création d'un poste de coordinateur petite enfance à temps complet au grade d'éducateur de jeunes enfants au 01/07/2022.
- Modification de poste au 01/09/2022 : suppression du poste d'agent social à temps non complet (28/35^e) et création du poste d'agent social à temps complet.
- Suite au décret 2021-1131 du 30/08/2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants : création d'un poste d'infirmière à temps non complet (17,50/35^e) au grade d'infirmier en soins généraux au 01/07/2022.

Médiathèque :

- Modification de poste au 01/07/2022 : suppression du poste d'assistant de conservation principal 1^{re} classe à temps non complet (30/35^e) et création du poste d'assistant de conservation principal 1^{re} classe à temps complet.

Budget mobilité :

- Création de 4 postes d'adjoint technique à temps non complet (28,85/35^e) au 01/08/2022 pour l'emploi de conducteur d'autocar.
- Augmentation de la durée hebdomadaire pour des postes d'adjoint technique exerçant les missions de conducteur d'autocar :
 - 7 postes passant de 28,85/35^e à 31,87/35^e.
 - 1 poste passant de 24,25/35^e à 28,85/35^e.
 - 1 poste passant de 31,87/35^e à temps complet.

A la question posée si ces créations de poste entrent dans le budget, il est répondu par positivement.

En l'absence d'autres questions et de remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, par 105 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (DE MONCLIN Arnaud, CELISSE Gérard) et 1 non-participation au vote, APPROUVE les créations et suppressions de postes mentionnées ci-dessus.

5.2. Contrat d'apprentissage – Bâtiment / Patrimoine

Le Président explique les difficultés de recrutement rencontrées par la Communauté de communes. Cette dernière, par le biais de l'apprentissage, pourrait ainsi offrir la possibilité à un jeune de se former tout en étant rémunéré, un service que la Communauté de communes doit s'efforcer de mettre en œuvre et de développer.

Le Président invite donc l'assemblée à se prononcer sur le recours au contrat d'apprentissage au sein de la CC2SO. C'est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage (article L. 6221-1 du code du travail). L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour la Communauté de communes pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation.

Le Président rappelle que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Le Président précise que les modalités d'accueil de l'apprenti seraient les suivantes :

Service d'accueil de l'apprenti	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé par l'apprenti	Durée de la formation
Bâtiment	Maintenance des bâtiments	CAP IMTB (intervention maintenance technique bâtiment)	24 mois

En l'absence de questions et de remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, par 99 voix POUR, 1 voix CONTRE (BREART Hervé), 1 ABSTENTION (SANGNIER Yann) et 7 non-participations au vote, APPROUVE le recours aux contrats d'apprentissage et AUTORISE le Président à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un apprenti conformément au tableau suivant :

Service d'accueil de l'apprenti	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé par l'apprenti	Durée de la formation
Bâtiment	Maintenance des bâtiments	CAP IMTB (intervention maintenance technique bâtiment)	24 mois

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget et AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de formation d'apprentis.

5.3. SAAD/rémunération des auxiliaires de vie

Le Président donne la parole à Amaury CAULIER, en charge du Social et du SAVD.

Amaury CAULIER rappelle que le Conseil communautaire a délibéré le 27/05/2019 au sujet d'une grille de rémunération pour les auxiliaires de vie qu'il convient d'actualiser, car les indices majorés seront inférieurs à l'indice minimum de traitement à compter du 1^{er} septembre 2022.

Le Président propose d'actualiser la grille ainsi :

	Moins de 10 ans d'ancienneté	Plus de 10 ans d'ancienneté
Diplômé	IM 362	IM 370
Non diplômé	IM 352	IM 357

Le Président propose que les indices majorés soient revalorisés automatiquement en fonction de l'évolution de l'indice majoré de base.

En l'absence de questions et de remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire unanime après en avoir délibéré, par 101 voix POUR et 7 non-participations au vote, APPROUVE la revalorisation des indices majorés des auxiliaires de vie et que ceux-ci soient automatiquement revalorisés en fonction de l'évolution de l'indice majoré de base.

5.4. Création d'un Comité social technique commun et fixation du nombre de représentants du personnel CST placé auprès de la CC2SO et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements.

Le Président rappelle que la CC2SO dispose de son propre CST et que les prochaines élections professionnelles se dérouleront le 8 décembre 2022.

Le Président demande donc à la communauté de communes de délibérer pour :

- créer un CST local commun avec institution en son sein d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail.
- fixer le nombre de représentants de chaque collège en instituant le paritarisme ou non : il est proposé de :
 - fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 6 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) au sein du CST.
 - fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 6 au sein de la formation spécialisée.
 - maintenir le paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants de la CC2SO égal à celui des représentants du personnel titulaire et suppléant.
 - recueillir l'avis des représentants de la CC2SO.
 -

Le Président invite le Conseil communautaire à créer en séance ce CST commun.

Sylvain CHARBONNIER, maire de Molliens-Dreuil, s'interroge sur l'aspect « commun » du CST.

Le Président répond que la Communauté de communes avait proposé aux communes d'adhérer au CST si elles le souhaitent, ce qui permet d'agir souvent plus rapidement que par le biais du centre de gestion.

Sylvain CHARBONNIER, maire de Molliens-Dreuil, demande si cette adhésion demeure optionnelle.

Le Président répond qu'en effet l'adhésion reste optionnelle.

En l'absence d'autres questions et de remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 93 voix POUR, 10 ABSTENTIONS (DUCHAUSOY Stéphane, PIETERS Jean-Pascal, CELISSE Gérard, FURGEROT Christian, VASSEUR Dany, FROIDURE James, DUSSUELLE Dominique, LEJEUNE Denis, DANCOURT David, SANGNIER Yann) et 5 non-participations au vote,

- **DECIDE** la création d'un Comité social territorial commun (CST) entre la CC2SO, les communes adhérentes et le CIAS avec l'institution en son sein d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail.
- **FIXE** le Comité social territorial commun auprès de la communauté de communes.
- **FIXE**, pour le CST et la formation spécialisée, à 6 le nombre de représentants titulaires du personnel et à 6 le nombre de représentants suppléants.

- **DECIDE, pour le CST et la formation spécialisée, le maintien du paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants de la communauté de communes égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.**
- **DECIDE le recueil pour le CST et la formation spécialisée de l'avis des représentants des collectivités et établissements en relevant.**

6. MOBILITE

6.1. Règlement du Comité des partenaires

Le Président donne la parole à Jean-Jacques STOTER, vice-président en charge de la Mobilité-Accessibilité et de l'Aménagement de l'espace.

Jean-Jacques STOTER informe l'assemblée que, suite à la prise de compétence « Mobilité » par la Communauté de communes, la LOM impose à chaque Communauté de communes de mettre en place un Comité des partenaires qui se réunira une fois par an, ou lors d'un changement d'offre de transports ou d'un changement de la billettique.

Jean-Jacques STOTER indique que ce Comité des partenaires se réunira le 29 juin et qu'un règlement intérieur a été établi. Ce dernier, qui sera remis aux membres de l'assemblée, définit le mode de fonctionnement du comité et qui sont ses membres. Plus précisément, il vise à :

- Informer les différents partenaires présents à ce comité sur l'offre de transports et les services proposés sur le territoire de la communauté de communes ;
- Informer sur les projets en cours d'élaboration et qui viendront améliorer les déplacements quotidiens des citoyens et/ou employés sur le territoire ;
- Recenser les avis, besoins, pistes d'amélioration que la communauté de communes pourrait envisager dans le futur afin de faciliter les déplacements de chacun.

Jean-Jacques STOTER rappelle qu'il a été extrêmement difficile de trouver sur le territoire les compétences nécessaires et des personnes intéressées par la participation à ce Comité.

Il précise que la loi oblige le Comité à avoir parmi ses membres des usagers, mais également des habitants tirés au sort, ce qui lui semble tout de même assez complexe à mettre en place. La répartition choisie a finalement été la suivante : un habitant devait être tiré au sort parmi les communes de moins de 750 habitants, un autre dans les communes de 751 à 1500 habitants et un dernier dans les communes de plus de 1501 habitants, l'ensemble étant lui-même équilibré en fonction des trois anciennes communautés de communes. Les communes tirées au sort ont été Hornoy-le-Bourg pour les communes de plus de 1501 habitants, Ô-de-Selle pour les communes de 751 à 1500 habitants et, pour les communes de moins de 750 habitants, Forceville-en-Vimeu. Les trois maires de ces communes devaient ensuite tirer au sort un habitant sur leur liste électorale.

Après ces explications, le Président invite donc le Conseil communautaire à l'autoriser à revêtir de sa signature le règlement du Comité des partenaires.

En l'absence de questions et de remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, par 96 voix POUR, 8 ABSTENTIONS (DUCHAUSOY Stéphane, SIMON André, FURGEROT Christian, LEPINE Patrick, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, RIMBERT Patrick, SANGNIER Yann) et 4 non-participations au vote, APPROUVE le règlement du comité des partenaires.

7. SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT

7.1. Charte pour un assainissement non collectif de qualité dans la Somme.

Le Président explique que le Conseil communautaire est invité en séance à approuver l'adhésion de la CC2SO à la Charte qualité en assainissement non collectif, dans le département de la Somme et à l'autoriser à la revêtir de sa signature. La charte départementale vise à renforcer les pratiques et les prestations pour améliorer la qualité du parc des installations.

En l'absence de Jean-Luc HUYON, le Président donne la parole à Xavier DESCOUTURES.

Xavier DESCOUTURES confirme les propos du président et ajoute qu'il s'agit d'une charte départementale des bonnes pratiques. Il estime important de préciser que l'EPCI est le seul établissement public du département de la Somme à assurer en maîtrise d'ouvrage public des travaux de réhabilitation en assainissement non collectif.

Il rappelle que la charte promeut la prise de compétences en assainissement non collectif et en travaux en maîtrise d'ouvrage déléguée à l'échelle de ses membres. Elle propose également la mise en place de conseils auprès des usagers lorsqu'ils effectuent des travaux ou encore la réalisation de contrôles.

Il explique qu'il lui semble essentiel d'intégrer un dispositif départemental mené par le Département et l'AMEVA, afin de disposer d'une homogénéité des pratiques à l'échelle du territoire départemental.

Thierry HEBERT, vice-président en charge du Patrimoine, de l'Erosion et de la GEMAPI, précise que, parmi les signataires de cette charte, il y a les entreprises, qui réalisent les réhabilitations d'assainissement, les fournisseurs de stations, qui sont normées, les EPTB tels qu'AMEVA ou le Syndicat mixte d'aménagement de la Bresle, et de nombreux autres partenaires qui travaillent de façon à ce que l'assainissement soit réhabilité dans les meilleures conditions possibles.

En l'absence de questions et de remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, par 97 voix POUR, 1 voix CONTRE (SANGNIER Yann), 4 ABSTENTIONS (DOLIQUE Benoît, PIETERS Jean-Pascal, CELISSE Gérard, GRICOURT Corinne) et 6 non-participations au vote, APPROUVE l'adhésion de la CC2SO à la Charte qualité Assainissement non collectif et AUTORISE son président à signer ladite Charte.

7.2. Tarification des vidanges

Eddy GOETHALS, commune de Fricamps, souhaite quitter la séance durant le débat, car il est directement concerné par la tarification des vidanges et l'appel d'offres au niveau du SPANC.

Le Président explique que, compte tenu de l'arrêt, depuis janvier 2022, des aides financières des agences de l'eau, à destination des vidangeurs pour la gestion des boues d'assainissement non hygiénisées dans le contexte de la Covid-19, un avenant, sur proposition de la commission SPA en date du 18 mai 2022, est apporté au marché vidanges en cours d'exécution, prévoyant une modification de la destination des boues. La réglementation impose l'hygiénisation des boues avant épandage en sol agricole.

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur la tarification TTC des vidanges des installations réputées conformes, et ce jusqu'à la prochaine révision tarifaire :

- Forfait vidange jusqu'à 3 000 L : 185 €.
- Le m³ supplémentaire au-delà de 3 000 L : 16,50 €.
- Curage : 55 €.

La participation de la CC2SO de 90 € reste inchangée.

Le Président interroge Xavier DESCOUTURES, sur le surcoût engendré.

Xavier DESCOUTURES répond que le surcoût, après déduction des 90 € de la Communauté de communes, sera d'environ 55 € pour chaque vidange. Auparavant, les usagers payaient environ 40 € par vidange, désormais ils devront régler 95 €, ce qui correspond au surcoût lié à l'hygiénisation : après avoir déposé les matières de vidanges, un traitement à la chaux sera effectué, un prestataire réalisera des mesures en laboratoire agréé pour mesurer le PH afin de vérifier l'hygiénisation, puis les boues hygiénisées seront épandues sur des parcelles agricoles, autant d'étapes qui justifient cette augmentation. Le coût s'élève à 45 € pour 3 m³.

Thierry HEBERT, vice-président en charge du Patrimoine, de l'Erosion et de la GEMAPI, précise que les 90 € engagés par la CC2SO sont tirés du budget du SPANC et s'adressent donc directement aux bénéficiaires du service du SPANC.

Le Président ajoute que les vidanges ont lieu tous les trois ou quatre ans, les personnes concernées sont donc prévenues à ce moment.

Patrick RIMBERT, commune de Sentelie, estime qu'un problème persiste pour ceux qui ne se sont toujours pas adaptés aux normes, puisqu'ils ne paient rien.

Le Président répond qu'en effet certaines cuves à lisier circulent et que des vidanges sont ainsi effectuées directement. Certains arrosent un talus ou un champ... Une mesure impose aux particuliers d'établir un diagnostic de leur assainissement au moment de la vente de leur maison. Sur une ou deux générations, cette mesure aurait dû permettre de réhabiliter l'ensemble des assainissements non collectifs, mais étant donné qu'il n'y a aucun suivi, ce n'est pas le cas. Ainsi, il arrive que certains notaires disent aux vendeurs de maisons que ce n'est pas grave si leur installation n'est pas aux normes, alors que ce diagnostic était censé baisser le prix de vente de la maison afin que l'économie réalisée soit consacrée à la réhabilitation.

Xavier DESCOUTURES ajoute qu'il en va de même pour les vidanges sauvages. Les vidangeurs non agréés prennent en effet des risques importants en cas de pollution d'un captage.

Patrick RIMBERT, commune de Sentelie, répond que sa remarque ne concernait pas les vidanges sauvages, mais bien les particuliers dont les habitations ne sont pas aux normes. Il cite par exemple une habitation dans sa commune qui a été divisée en trois appartements. Le propriétaire souhaite louer mais aucune norme n'est respectée. Que peut faire un maire face à une telle situation ?

Xavier DESCOUTURES lui demande s'il y a des rejets sur la voie publique.

Le Président explique qu'il n'y a pas nécessairement de rejet sur la voie publique. Parfois, un assainissement peut être directement branché sur un vieux puits dans une cour et se trouve donc rejeté immédiatement dans la nappe phréatique. Il s'agit alors d'une pollution dite diffuse. Concernant les vidanges sauvages, le Président rappelle que l'Office français de la biodiversité (OFB) circule aujourd'hui sur le territoire et qu'il a déjà pris des sanctions contre certaines communes.

En l'absence d'autres questions et de remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, par 85 voix POUR, 3 voix CONTRE (DOLIQUE Benoît, FURGEROT Christian, LEPINE Patrick), 12 ABSTENTIONS (CLABAULT Lionel, CROSNIER Gérard, DANCOURT David, DELABRE Anne-Marie, PIETERS Jean-Pascal, BLE Thierry, GLORIEUX Gérard, GUILBERT Francis, LEBEGUE Catherine, LEJEUNE Denis, ROUX Alain, GRICOURT Corinne) et 7 non-participations au vote, APPROUVE la tarification des vidanges des installations réputées conformes mentionnées ci-dessus et ce jusqu'à prochaine révision tarifaire.

8. VOIRIE

8.1. Fonds de concours

Le Président invite l'assemblée à se prononcer sur les fonds de concours à intervenir auprès des communes pour lesquelles la CC2SO réalise des travaux de bordurage et d'autoriser le Président à recouvrer les sommes nécessaires auprès des communes.

Le Président cède la parole à Pierre ROBITAILLE, vice-président en charge de la Voirie.

Pierre ROBITAILLE explique que le fond de concours, versé par chaque commune ci-dessous, sera égal à 50 % du montant HT des travaux :

- Commune de FRAMICOURT : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Rue BLONDAIN », montant estimatif avant travaux : 34 581,53 € HT.
- Commune de WOIREL : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Chemin de Wiry », montant estimatif avant travaux : 18 063,76 € HT.
- Commune de SAINT-AUBIN-RIVIERE : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Rue de l'Église », montant estimatif avant travaux : 6 602,91 € HT.
- Commune de NAMPS-MAISNIL : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Rue de La Maladrerie », montant estimatif avant travaux : 15 064,90 € HT et « Rue du Château », montant estimatif avant travaux : 42 757,40 € HT.
- Commune de FOSSEMANANT : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Route de Prouzel », montant estimatif avant travaux : 2 518 ,85 € HT.
- Commune d'ORESMAUX : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Rue Dondaine », montant estimatif avant travaux : 6 137,50 € HT.

En l'absence de questions et de remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, par 103 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (DOLIQUE Benoît, DUCHAUSSOY Stéphane) et 2 non-participations au vote,

- 1. DECIDE de solliciter les fonds de concours pour travaux de voirie auprès des communes ci-dessus,**
- 2. INVITE le Président à signer tout document se rapportant à la présente.**

9. TOURISME

9.1. Convention constitutive d'un groupement de commande à l'échelle du Pôle Métropolitain.

Le Président donne la parole à Pascal BOHIN, vice-président en charge du Tourisme.

Pascal BOHIN invite le Conseil communautaire en séance à autoriser le Président à signer la convention constitutive d'un groupement de commande dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre opérationnelle d'un "Pass Tourisme" à échelle du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois (jointe en annexe).

Pascal BOHIN précise que ce Pass sera mis à disposition des touristes qui visiteront le territoire et, à l'issue de la désignation du prestataire, un certain nombre de sites aussi bien du domaine public que du domaine privé seront retenus. Une première expérimentation doit être lancée en automne 2022, même si ce délai semble très court, pour une mise en place définitive sur le pôle du territoire métropolitain durant l'été 2023

Le coût de ce projet a été estimé à 29 000 €, répartis par rapport aux différentes populations qui composent les EPCI, la charge pour la Communauté de communes sera de 2146 €.

En l'absence de questions et de remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 92 voix POUR, 1 voix CONTRE (LEFEBVRE Jean-Luc), 8 ABSTENTIONS (CELISSE Gérard, VASSEUR Dany, GRICOURT Corinne, LEJEUNE Denis, MALIVOIR Marcel, RIMBERT Patrick, DANCOURT David, SANGNIER Yann) et 6 non-participations au vote,

- **APPROUVE la mise en place du groupement de commande par le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois.**
- **AUTORISE son président à signer la convention de groupement de commande à destination du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois.**

10. SERVICE D'AIDE A DOMICILE

10.1. Tarifications Téléalarme

Le président donne la parole à Amaury CAULIER, en charge du Social et du SAVD.

Amaury CAULIER indique qu'à la demande du Conseil départemental, il convient de fixer la tarification de la téléassistance à compter du 1^{er} juin 2022 comme suit :

Tranche d'imposition	Ressources mensuelles personne seule	Ressources mensuelles couple	Tarif précédent	Tarif au 1 ^{er} juin 2022
1	de 0 à 1 500 €	de 0 à 2 300 €	5,63 €	5,63 €
2	à partir de 1 501 €	à partir de 2 301 €	7.09 €	8,40 €

En l'absence de questions et de remarques, le président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, par 96 voix POUR, 2 voix CONTRE (DOLIQUE Benoît, CELISSE Gérard), 6 ABSTENTIONS (QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, BULCOURT Marc, PIETERS Jean-Pascal, LEGRAND Anne, SANGNIER Yann) et 3 non-participations au vote, FIXE la tarification de la téléassistance reprise ci-dessus à compter du 1^{er} juillet 2022.

11. PATRIMOINE

11.1. Acquisition d'une parcelle à Airaines

Le président donne la parole à Thierry HEBERT, vice-président en charge du Patrimoine, de l'Érosion et de la GEMAPI.

Thierry HEBERT propose de procéder à l'acquisition d'une parcelle de terrain située à l'arrière de la crèche d'Airaines, parcelle cadastrée XA80 de 1 112 m² au coût de 3 892 € (3,5 €/m²).

Il propose d'autoriser le Président à revêtir de sa signature l'acte d'acquisition à intervenir.

En l'absence de questions et de remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, par 102 voix POUR, 1 voix CONTRE (SANGNIER Yann) et 4 non-participations au vote, INVITE son Président à signer l'acte d'acquisition à intervenir et à supporter les frais notariés liés à cette cession.

11.2. Acquisition d'une parcelle auprès de la commune de Poix-de-Picardie

Thierry HEBERT, vice-président en charge du Patrimoine, de l'Érosion et de la GEMAPI, explique, que dans le cadre de l'extension du siège de la CC2SO, il avait été approuvé, par délibération prise en séance le 30 juin 2021, de faire l'acquisition d'un terrain d'environ 3 030 m² faisant partie des parcelles cadastrées AB 305 et AB 309 auprès de la commune de Poix-de-Picardie, destiné à être utilisé comme parking pour les agents de la Communauté de communes. Suite à la division parcellaire réalisée et pour la signature de l'acte à intervenir, il convient de préciser que la vente portera sur les parcelles AB 333 de 1 a 37 ca et AB 330 de 29 a 97 ca, pour un coût de 37 608 €.

Thierry HEBERT propose d'autoriser le Président à porter ces modifications dans la délibération.

En l'absence de questions et de remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, par 92 voix POUR, 4 voix CONTRE (DUCHOSSOY Stéphane, DOLIQUE Benoît, DANCOURT David, SANGNIER Yann), 6 ABSTENTIONS (CELISSE Gérard, de MONCLIN Arnaud, TERNOIS Jocelyne, GRICOURT Corinne, MALIVOIR Marcel, MARSEILLE Frédéric) et 5 non-participations au vote, INVITE son président à signer tous les actes à intervenir.

11.3. Loyer de la MSP de Molliens-Dreuil

La Président explique que, suite à la délibération prise lors du conseil communautaire en date du 21 mars 2022 ayant trait aux loyers de la MSP de Molliens-Dreuil, il convient d'actualiser ledit loyer à 3 094 € par mois, décomposé ainsi : 2 430 € loyer + 455 € provisions pour risques et 208 € Impôts fonciers. Il ajoute que le montant du loyer pourra être révisé en fonction de l'augmentation des impôts, ce point sera précisé dans le bail. Il rappelle que les médecins et les professions médicales de manière générale paient ce type de location, mais que la Communauté de communes reste la propriétaire des murs à l'issue du remboursement de l'emprunt.

En l'absence de questions et de remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, par 97 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (CELISSE Gérard, STOTER Jean-Jacques, CHARBONNIER Sylvain, LEPINE Patrick) et 6 non-participations au vote, VALIDE le montant du loyer de 3 094 € à compter du 1^{er} juillet 2022 et INVITE son Président à signer le bail à intervenir.

11.4. Loyer de la MSP de Quevauvillers

La Président explique que, suite à la délibération prise lors du conseil communautaire en date du 21 mars 2022 ayant trait aux loyers de la MSP de Quevauvillers, il convient d'actualiser ledit loyer qui s'élève ainsi à 2 365 € décomposé ainsi : 1 874 € loyer + 349 € provisions pour risques et 142 € Impôts fonciers. Il ajoute que le montant du loyer pourra être révisé en fonction de l'augmentation des impôts, ce point sera précisé dans le bail.

En l'absence de questions et de remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, par 98 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (CELISSE Gérard, STOTER Jean-Jacques, CHARBONNIER Sylvain, LEPINE Patrick) et 5 non-participations au vote, VALIDE le montant du loyer de 2 365 € à compter du 1^{er} juillet 2022 et INVITE son Président à signer le bail à intervenir.

12. INFORMATIONS DIVERSES

Le Président propose à Rose-France DELAIRE, Vice-Présidente en charge de la Culture, de prendre la parole concernant le Chahut vert.

Rose-France DELAIRE rappelle qu'un document a été remis à l'assemblée, qui concerne une sollicitation de participation des différents maires de la Communauté de communes, afin de précommander des places pour le festival du Chahut Vert.

Rose-France DELAIRE donne la parole à Pascal AUBREE, qui fait partie du comité d'organisation du festival.

Pascal AUBREE, commune de Bussy-les-Poix, ajoute plusieurs points complémentaires. Tout d'abord, cette année, le festival a beaucoup travaillé sur la question du mécénat, afin de passer de deux ou trois soutiens à une quinzaine d'entreprises qui ont apporté des financements allant de 200 euros à 40 000 euros. Le Chahut Vert dispose donc cette année d'un mécénat de 80 000 euros environ. Il conviendra néanmoins de travailler différemment lors de la prochaine édition, car l'organisation du festival a été confrontée à des débats concernant la convention avec les mécènes.

Le second point a trait à la question du bénévolat. En effet, le Chahut Vert recherche des bénévoles afin que le déroulement du festival soit optimal en termes de sécurité, d'accueil des artistes et du public. Pascal AUBREE en profite donc pour lancer de nouveau un appel auprès des élus afin que les habitants de leurs communes, et en particulier les jeunes, participent à l'organisation du festival.

Enfin, concernant le matériel, Pascal AUBREE rappelle avoir sollicité les élus afin d'obtenir de leur part une mise à disposition de matériels (barrières, tables, chaises, etc.). Il souhaiterait que les maires dressent une liste de ce qu'ils pourraient proposer au Chahut vert, ce qui permettrait de diminuer les achats et locations auprès d'autres entreprises. Cela concerne aussi bien les concerts, que les exposants ou les spectacles de rue.

Rose-France DELAIRE, Vice-Présidente en charge de la Culture, félicite et remercie l'équipe du festival. Elle remarque que l'organisation de ce festival est en effet très lourde, d'autant que le Chahut Vert est finalement quelque peu victime de son succès, tant le public a été nombreux en 2021. C'est pour cette raison qu'une équipe a été mise en place sur la proposition de Pascal AUBREE, ce qui permettra que tout se passe pour le mieux.

Par ailleurs, Rose-France DELAIRE rappelle qu'en plus des moyens techniques et du matériel, le festival a besoin de moyens humains pour terminer l'installation, même si les équipes de certaines communes participent déjà.

Pascal AUBREE, commune de Bussy-les-Poix, confirme les propos de Rose-France DELAIRE et ajoute que c'est effectivement en amont du festival que le Chahut Vert a besoin d'aide pour installer un certain nombre d'éléments et vérifier des points techniques.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, ajoute que, compte-tenu de la qualité de la programmation, il espère vraiment que des mesures sanitaires ne viendront pas contrarier le bon déroulement du festival. Il rappelle que, comme l'expliquait Rose-France DELAIRE, le festival a été quelque peu débordé par son succès, mais pas tant par l'affluence que par la jauge à ne pas dépasser compte tenu de la Covid-19.

Pascal AUBREE, commune de Bussy-les-Poix, rappelle qu'il existe toujours une jauge de 3 000 personnes par soirée. La commission de sécurité de la préfecture, qui se réunira mi-juillet, règlera ce type de difficulté afin que l'ensemble des conditions techniques et sécuritaires soient prises en compte. Ainsi, par exemple, si la jauge est augmentée, des issues de secours supplémentaires devront être créées.

Le Président indique qu'en effet la commission de sécurité se réunira prochainement, néanmoins, il rappelle qu'elle passera de toute façon la veille du début du festival pour vérifier l'ensemble du dispositif.

Le Président en profite pour rappeler que le festival R4 se déroulera le 6, 7 et 8 juillet.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, affirme que le festival peut se tenir sans l'avis favorable de la commission de sécurité, mais la responsabilité du maire de la commune d'accueil sera alors engagée. Ce fut le cas deux années de suite pour le R4 de Revelles.

Le Président rappelle à ce propos que les bénévoles de ce festival viennent régulièrement aider ceux du Chahut Vert, autant de personnes passionnées qu'il faut encourager et soutenir.

Pascal AUBREE, commune de Bussy-les-Poix, confirme les propos du Président et indique que le dernier festival est celui de Zic en Brousse. Qui aura lieu au mois de septembre 2022.

13. QUESTIONS DIVERSES

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, explique que le conflit en Ukraine perdure et que la Communauté de communes avait souhaité lors d'une réunion précédente apporter une aide financière aux populations sinistrées et agressées par la Russie. Or, il constate que ce point n'a pas été évoqué lors de la séance du jour.

Le Président répond qu'en effet ce point n'a pas été évoqué. Il confirme que la Communauté de communes n'apportera pas un soutien en dons de vêtements ou autres matériels, mais bien une aide financière. Le Président indique que le sujet sera évoqué lors de l'assemblée générale des maires de la Somme. L'accord de principe du Conseil communautaire, mais il aurait fallu en délibérer en bureau. Le bureau pourra donc se réunir pour régler cette question, car les besoins en Ukraine sont toujours importants.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, indique que récemment une réunion des secrétaires de mairie a eu lieu à la Communauté de communes. Un manque de formation et de secrétaires de mairie a été constaté lors de cette réunion. Ce sont en effet des personnels compétents et qualifiés indispensables au bon fonctionnement des communes.

Arnaud de MONCLIN, commune de Courcelles-Sous-Thoix répond que l'AMF 80 a toujours refusé que les secrétaires de mairie assistent aux séances de formation proposées aux maires. Dès lors il s'interroge sur ce que souhaite l'AMF.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, répond à son tour que la confusion des genres est toujours négative. Il rappelle de nouveau que les secrétaires de mairie méritent un profond respect de leur mission et de leur rôle, mais que la formation des élus n'est pas liée à celle de ces dernières. Les maires sont des décideurs qui ne répondent pas aux mêmes questions que les secrétaires de mairie.

Xavier LENGLET, commune de Vergies ajoute que c'est au CNFPT d'organiser les formations. Or, ce dernier est aujourd'hui régionalisé. Dès lors, quand un agent est inscrit à une formation, la personne peut se retrouver dans une formation très éloignée, à Lille par exemple, parfois durant deux jours, ce qui n'est pas conciliable avec une vie de famille. C'est pour cette raison que, souvent, les secrétaires de mairie ne souhaitent pas assister à ce type de formation. Il semble donc essentiel d'être soudés sur cette question en affirmant qu'il n'est pas normal de ne pas pouvoir organiser des formations à proximité, à Amiens par exemple. Le Congrès des maires lui apparaît comme le meilleur moment pour revendiquer des changements et régler la question de la formation des agents territoriaux.

Laurent SNOECK, Directeur Général des Services, explique qu'il a rencontré les secrétaires de mairie embauchés par la Communauté de communes et mis à la disposition des communes dans un premier temps. Il reconnaît que le métier de secrétaire de mairie est difficile, qu'il impose de faire preuve de sollicitude, mais qu'il ne permet pas de se former correctement ni de connaître l'actualité juridique, alors que, dans un contexte mouvant, il est nécessaire de se tenir informé. Par conséquent, à l'initiative de Monsieur le Président et des élus, un club ou un réseau doit être créé pour les secrétaires de mairie. Progressivement, ces secrétaires pourront bénéficier d'une information sur de grands enjeux (connaissance des lois, évolutions de rémunérations, de commandes publiques, etc.), autant de sujets qui seront traités lors de réunions régulières. La première réunion évoquée a été salutaire pour les secrétaires de mairie, car cela a permis d'engager des discussions, tant entre secrétaires qu'avec les services supports.

Laurent SNOECK, Directeur Général des Services, tient par ailleurs à souligner que le volant d'heures alloué au niveau des secrétariats de mairie est un sujet récurrent qui a été évoqué lors de la réunion : un minimum d'heures incompressible existe et il faut donc se demander ce que peut faire un ou une secrétaire de mairie sur un temps donné, en considérant la difficulté des tâches qui lui sont attribuées. En effet, ce métier est aujourd'hui très différent de ce qu'il a pu être il y a une dizaine d'années, au regard notamment du volet législatif qui ne cesse de se complexifier.

Le Président remercie Laurent SNOECK et il ajoute qu'une jeune secrétaire de mairie (il s'agit la plupart du temps de femmes) connaît parfois des conditions difficiles liées à un nombre d'heures de travail réduit, ce qui peut l'amener à changer rapidement d'emploi. Il faut donc leur offrir la possibilité de travailler à temps complet. Il est par ailleurs intéressant pour les secrétaires de mairie de rencontrer leurs collègues de la Communauté de communes, afin d'échanger notamment sur les bonnes pratiques.

Xavier LENGLET, commune de Vergies, remarque qu'il ne faut pas nier l'évidence, il y a de nombreux et nombreuses secrétaires de mairie qui ne peuvent pas se rendre à des formations, car, leur nombre d'heures de travail étant réduit, si le jour de formation a lieu en même temps que son jour de travail, le maire refusera qu'il ou qu'elle soit absent(e) à ce moment. Le ou la secrétaire essaiera une ou deux fois, puis se lassera et ne s'inscrira plus.

Patrick RIMBERT, commune de Sentelie, confirme qu'il a connu de grosses difficultés de recrutement de secrétaires de mairie. Il s'interroge dès lors sur une formation par contrat d'apprentissage. Par ailleurs, il rappelle qu'il était prévu de délibérer lors de la présente séance sur le PLUi de Conty afin de le finaliser et de pouvoir le présenter aux habitants. Il s'interroge également sur la fibre, le projet même avec du retard aboutira très prochainement, logiquement en juin 2023.

S'agissant du PLUi de Contynois qui n'est pas à l'ordre du jour, Pascal BOHIN souligne qu'un certain nombre de sujets ont été soulevés par les services de l'Etat pour certaines communes du Contynois il y a quelques semaines. Toutes les incertitudes liées aux choix des communes n'ont pas été levées, c'est la raison pour laquelle la validation du PLUi n'est pas proposée en séance aujourd'hui. Il est préférable que tous les aspects problématiques aient été réglés auparavant, sans doute en septembre ou en octobre. Sur le fond, le PLUi de Conty étant en œuvre depuis 2015, il semble préférable à la Communauté de communes de valider un document abouti plutôt que de devoir réviser dans les mois prochains un document qui ne le sera pas.

Le Président répond, concernant l'apprentissage, qu'il s'agit d'une possibilité à explorer, mais que la meilleure formation demeure celle de l'ancien ou de l'ancienne secrétaire de mairie à la personne qui vient d'être recrutée.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, répond quant à lui au sujet de l'alternance en affirmant qu'il n'existe pas de diplôme de secrétaire de mairie. Par conséquent, il n'est pas possible d'embaucher une personne en contrat d'apprentissage. Il rappelle par ailleurs que le centre de gestion souhaite abandonner l'appellation de « secrétaire de mairie » prochainement au profit d'un titre plus valorisant qui attirerait davantage.

Patrick RIMBERT, commune de Sentelie, explique qu'il a reçu la visite d'un sénateur à Sentelie à qui il a expliqué la situation. Ce dernier a posé la question au Gouvernement. Néanmoins, si des solutions ne sont pas proposées, par exemple de centres de formation ou d'AMF, l'Etat ne s'en occupera pas, car il est plus préoccupé par les emplois à plein temps dans les grandes villes que par les emplois à temps partiel dans les villages. Il faudrait par exemple créer un statut de secrétaire de mairie. Il trouve par ailleurs intéressant d'organiser des réunions entre secrétaires afin de partager et de se transmettre des informations.

Xavier LENGLET, commune de Vergies, se dit sidéré d'entendre de tels propos, car il rappelle qu'une cotisation est réglée au CNFPT et que c'est à lui d'organiser les formations des agents territoriaux. Il trouve donc scandaleux d'évoquer des problèmes de formation alors que tous les maires paient le CNFPT, cela relève du non-sens. Il s'agit donc de dénoncer auprès du CNFPT son manque d'ambition dans la formation du personnel.

Le Président conseille donc à l'assemblée de contacter le CNFPT afin de régler ce problème de formation. Il rappelle à ce propos que la Communauté de communes est la seule à proposer la mutualisation de l'embauche des secrétaires de mairie, car cela serait impossible au niveau des communes.

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, confirme tout d'abord les propos de Jean-Jacques STOTER sur la création d'une formation pour les secrétaires de mairie pour une licence professionnelle. Par ailleurs, il souhaiterait avoir des nouvelles concernant l'EPF, sachant qu'un conseil d'administration était prévu le 22 juin. Le compte rendu sommaire n'évoque aucun projet pour le territoire.

Le Président répond qu'aucune réunion n'est prévue. Néanmoins, il rappelle avoir écrit à l'EPF pour aborder de nouveau le sujet de PIC Industries.

Pascal BOHIN, commune de Conty, confirme en tant que conseiller départemental qu'il y a bien eu une réunion de l'EPF la semaine précédente, mais il n'a pu y assister. Néanmoins, aucune discussion sur un site quelconque du département n'était à l'ordre du jour. Ce sujet a cependant été évoqué lors d'une réunion précédente. Un nouveau conseil d'administration aura lieu le 1^{er} juillet.

Jean-Luc LEFEVRE, commune d'Airaines, s'enquiert des suites données au poste évoqué l'année précédente entre Oisemont et Airaines pour l'Office de tourisme. La personne choisie avait été malade et n'était jamais revenue.

Pascal BOHIN, Vice-Président en charge du Tourisme, répond que deux permanents et deux saisonniers ont été recrutés par la Communauté de communes et qui sont entrés en fonction le 1^{er} juin. Ils seront répartis sur le territoire communautaire. Il y aura ainsi au moins une personne sur chaque site.

Jean-Luc LEFEVRE, commune d'Airaines, s'enquiert de nombre de jours et de la fréquence de leur présence.

Pascal BOHIN, Vice-Président en charge du Tourisme, ne connaît pas précisément ces informations, mais les plannings pourront être envoyés aux personnes qui le souhaitent.

Frédéric MARSEILLE, commune de Thaix, rappelle qu'il avait proposé à la Communauté de communes de prendre en charge la compétence « Fourrière animale » pour l'intégralité des communes. Il souhaiterait savoir si la Communauté de communes a pu avancer sur cette question.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, répond qu'il entend cette demande régulièrement, mais que chaque commune ayant trouvé des solutions individuelles, il est difficile de mutualiser cette compétence. Il propose donc de réfléchir de nouveau à la prise en charge d'une fourrière en fonction de sa localisation et de la Communauté de communes.

Le Président rappelle avoir déjà sollicité la SACPA afin de leur demander un prix en fonction du nombre d'adhésions, mais la société n'avait pas accédé à cette demande.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, estime qu'il s'agit d'un sujet important. Il faudrait s'interroger sur le nombre de communes qui ont effectivement une fourrière, obligation légale depuis 2006. Il est en effet possible de mutualiser cette fourrière, mais il estime que c'est une manière de se dédouaner que de renvoyer le sujet vers la Communauté de communes.

Frédéric MARSEILLE, commune de Thaix, réfute cette affirmation et rappelle que cela coûte très cher aux communes, alors que les problèmes avec des animaux sont très rares.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, répond que cela ne coûtera pas moins cher à la Communauté de communes.

Le Président rappelle de nouveau avoir déjà sollicité la SACPA afin de leur demander un prix pour la Communauté de communes, mais la société avait refusé.

En l'absence de questions et de remarques, la séance est levée à 21h15.

Le Secrétaire de séance
Pascal AUBREE



Le Président,
Alain DESFOSES



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2022

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

1 - DIRECTION GENERALE		
Dél 74-2022	Restitution des informations des bureaux des 25 avril et 9 juin 2022 et Restitution des décisions	APPROUVE
Dél 75-2022	Approbation du procès-verbal du 21 mars 2022	APPROUVE
Dél 76-2022	Modification statutaire	APPROUVE
Dél 77-2022	Désignation d'un nouveau représentant au sein du conseil de surveillance de l'Etablissement Public Intercommunal de Sante du Sud-Ouest Somme (EPISSOS)	APPROUVE
Dél 78-2022	Désignation d'un membre au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)	APPROUVE
Dél 79-2022	Convention pour le financement des postes de chefs de projet Petites Villes de Demain (PVD)	APPROUVE
2 - FINANCES / BUDGET		
Dél 80-2022	Fiscalité 2022	APPROUVE
Dél 81-2022	Budget principal : Délibération modificative de crédits n° 1	APPROUVE
Dél 82-2022	Budget annexe AQUASOA : Délibération modificative de crédits n° 2	APPROUVE
Dél 83-2022	Budget annexe Entretien de Communes : Délibération modificative de crédits n° 2	APPROUVE
Dél 84-2022	Conventionnement de financement 2022 avec l'Agence d'Urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA)	APPROUVE
3 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
Dél 85-2022	Zone d'activités de SENARPONT : vente d'une parcelle	APPROUVE
Dél 86-2022	Zone d'activités de POIX-DE-PICARDIE : vente d'une parcelle	APPROUVE
Dél 87-2022	Zone d'activités de POIX-DE-PICARDIE : échange de parcelles	APPROUVE
Dél 88-2022	ZAC du BOSQUEL : vente de plusieurs parcelles	APPROUVE
4 - URBANISME		
Dél 89-2022	Instauration du Droit de préemption urbain	APPROUVE
Dél 90-2022	Prescription d'une révision du PLU d'Airaines	APPROUVE
5 - RESSOURCES HUMAINES		
Dél 91-2022	Modification du tableau indicatif des emplois / créations et suppressions de postes.	APPROUVE
Dél 92-2022	Création de contrats d'apprentissage – service Bâtiment / Patrimoine	APPROUVE
Dél 93-2022	SAAD/rémunération des auxiliaires de vie	APPROUVE
Dél 94-2022	Création d'un Comité Social Technique commun et fixation du nombre de représentants du personnel CST placé auprès de la CC2SO et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements.	APPROUVE
6 - MOBILITE		
Dél 95-2022	Règlement du Comité des partenaires	APPROUVE
7 - SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT		
Dél 96-2022	Charte pour un assainissement non collectif de qualité dans la Somme.	APPROUVE
Dél 97-2022	Tarifcation des vidanges	APPROUVE
8 - VOIRIE		
Dél 98-2022	Fonds de concours	APPROUVE
9 - TOURISME		
Dél 99-2022	Convention constitutive d'un groupement de commande à l'échelle du Pôle Métropolitain.	APPROUVE
10 - SERVICE AIDE A DOMICILE		
Dél 100-2022	Tarifcations Téléalarme	APPROUVE
11 - PATRIMOINE		
Dél 101-2022	Acquisition d'une parcelle à Airaines	APPROUVE
Dél 102-2022	Acquisition d'une parcelle à Poix-de-Picardie	APPROUVE
Dél 103-2022	Loyer de la MSP de Molliens-Dreuil	APPROUVE
Dél 104-2022	Loyer de la MSP de Quevauvillers	APPROUVE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'Amiens

Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la
convocation :
20/06/2022

Date de la séance :
27/06/2022

Membres en exercice : 147
Membres présents : 99
Nombre de votants : 109

Objet :

DIRECTION GENERALE

Restitution des
informations des bureaux
(25 avril et 9 juin 2022) et
décisions.

Acte rendu exécutoire
par son envoi en
Préfecture
le 6 juillet 2022
et sa mise en ligne
le 6 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 20 juin 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, PADE Laurence, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, QUEVAUVILLERS Louis, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE-ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, GUILBERT Francis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULANGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, ROBITAILLE Pierre, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DESFOSSÉS Alain, GOETHALS Eddy, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, FROIDURE James, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, STAMPER Michèle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, CHARBONNIER Sylvain, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, LEBEGUE Catherine, QUILLET Jean-Claude, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, WURMSER Marc, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, LENGLET Xavier, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : VAN DYCKE Roseline (suppléante de MARTIN Christophe), PIETERS Jean-Pascal (suppléant de DELATRE Denis), DELABRE Anne-Marie (suppléante de PALMAERT Yolaine), FROMENT Jean (suppléant de BEUCOURT Céline), BREART Hervé (suppléant de WARNAULT Jack), GACOIN Karine (suppléante de FACQUET Agnès), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), BLE Thierry (suppléant de DESPREAUX Xavier), DEMOULIN Delphine (suppléante de LEFEBVRE Grégory), MAREST Laurent (suppléant de HESSE Hervé), SANGNIER Yann (suppléant de MARIAGE Bruno).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BAILLEUL Dominique (pouvoir à PADE Laurence), BEUCOURT Benoît (pouvoir à MALIVOIR Marcel), GUICHARD Anthony (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), PERONNE Michèle (pouvoir à WURMSER Marc), HUYON Jean-Luc (pouvoir à BOSSU Jérémie), LEMOINE Jacques (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), DUFEUILLE Martine (pouvoir à AUZOU Emmanuel), DEVAUX Ginette (pouvoir à DUSSUELLE Dominique).

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, PRAT Philippe, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, TAVERNE Roger, BOUCRY Firmin, BON Linda, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUBOIS Jean, TEN Alexis, DUBOS Philippe, MAGNIER Ambre, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, PREMMEREUR Patricia, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, de WAZIERS Isabelle, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, MOREL Claude, LOMBAREY Michèle, DANCOURT Daniel, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, CORDIER Michel, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, HETROY Maxime.

Secrétaire de séance : AUBREE Pascal.

La séance ouverte, le Conseil Communautaire donne acte à son Président de la restitution des informations des bureaux communautaires du 25 avril et 9 juin 2022 ainsi que des décisions

DEMANDES DE SUBVENTIONS

- Chahut Vert 2022

Une subvention d'un montant de 10 000 € a été sollicitée auprès du Conseil Régional des Hauts de France au titre du dispositif PRAC2.0 pour l'édition 2022 du Chahut Vert.

- Salon du Livre 2022

Une subvention d'un montant de 5 000 € a été sollicitée auprès de la Région Hauts-de-France au titre du dispositif PRAC2.0. dans le cadre de la deuxième édition du Salon du Livre.

- PÉRISCOLAIRE DE MOLLIENS-DREUIL

Une subvention complémentaire d'un montant de 74 655 € a été sollicitée auprès de la CAF pour l'utilisation du restaurant scolaire, des salles de classe et du dortoir par les accueils de loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires.

OCTROI D'UNE SUBVENTION

- Une subvention d'un montant de 12 584,58 € a été accordée à l'entreprise : MTLN-Nourtier Marie pour la construction d'une micro-crèche à Hornoy-le-Bourg dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Programme Concerté sur l'Eau (PCE)

L'avenant n°2 au Programme Concerté pour l'Eau 2019-2023 avec l'Agence Artois Picardie a été signé afin de prendre en compte l'évolution du programme prévisionnel d'études et de travaux.

CRECHE COMMUNAUTAIRE MOSAIK

- Le règlement d'établissement 2022 et le règlement intérieur ont été approuvés.

CENTRE SOCIAL COMMUNAUTAIRE

- Le règlement d'aide aux associations a été approuvé.

PATRIMOINE

La convention de mandat à intervenir avec la FDE de la Somme pour la réalisation de travaux d'isolation de combles dans 6 écoles de la CC2SO dans le cadre du programme COCON a été validée.

VOIRIE

Conventions de mandats

- Le bureau s'est prononcé favorablement sur les conventions de mandats à intervenir avec les communes ci-dessous pour lesquelles la CC2SO réalise des travaux de réfection, renforcement et aménagement de voiries et trottoirs :

- commune de CAULIERES : « Chemin de Saint Aubin à Aumale », montant estimatif avant travaux : 12 043,82 € HT.

- commune de LAMARONDE : « Chemin de Saint Aubin à Aumale », montant estimatif avant travaux : 8 716,38 € HT.

- commune de THIEULLOY L'ABBAYE : « Chemin de Saint Aubin à Aumale », montant estimatif avant travaux : 808,46 € HT.

Bureau du 9 juin 2022

REGLEMENTS DIVERS

- Les règlements des marchés publics, administratif et financier et d'utilisation des véhicules de service ont été validés.

OCTROI DE SUBVENTIONS

- Une subvention d'un montant de 15 000 € a été accordée à la MLIFE qui assure le portage du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

- Un montant total de subventions de 95 267,26 € a été accordé à 27 foyers du territoire et la caisse d'avance a été sollicitée à hauteur de 125 328,10 € pour 6 foyers dans le cadre du programme d'intérêt général.

- Une subvention d'un montant total de 3 501,93 € a été accordée à une entreprise du territoire au titre de l'aide au développement des TPE : Entreprise Guillaume MARTIN (Lignières-en-Vimeu).

DEMANDES DE SUBVENTIONS

- Des subventions auprès de l'Etat (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, Agence Nationale de l'Habitat, Banque des Territoires) pour le co-financement des deux postes de chefs de projet ont été sollicitées le cadre du recrutement de deux chefs de projet Petites Villes de Demain.

VOIRIE

- La CAO du 7 juin 2022 a validé l'avenant au marché n° 16-2021 d'un montant de 448 239 € HT ayant trait à l'aménagement de la voie d'accès à la ZAC de la mine d'or.
- Le bureau s'est prononcé favorablement sur les conventions de mandats à intervenir avec les communes ci-dessous pour lesquelles la CC2SO réalise des travaux de réfection, renforcement et aménagement de voiries et trottoirs :
 - o Commune de WOIREL : travaux de réfection, renforcement et aménagement « RD 936 Parking », montant estimatif avant travaux : 8 816,42 € HT.
 - o Commune de CAMPS-EN-AMIENOIS : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Rue de Sehu », montant estimatif avant travaux : 3 539,05 € HT et « Route de Paris », montant estimatif avant travaux : 6 348,19 € HT.

Restitution des décisions

Décision_01_2022 portant sur la tarification des accueils de Loisirs à la demi-journée.

Décision_02_2022 portant sur la tarification séjours familles été 2022

Décision_03_2022 portant sur la tarification PANIERS

Décision_04_2022 portant sur la tarification séjours jeunesse.

Décision_05_2022 portant sur la souscription d'un emprunt_Budget principal.

Décision_06_2022 portant sur la souscription d'un emprunt_Budget principal.

Décision_07_2022 portant sur la souscription d'un emprunt_Budget principal.

Fait et délibéré en séance,
Le 27 juin 2022

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Pascal AUBREE

Le Président
Alain DESFOSSÉS

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'AmiensCommunauté de
Communes Somme
Sud-OuestDate d'envoi de la
convocation :
20/06/2022Date de la séance :
27/06/2022Membres en exercice : 147
Membres présents : 99
Nombre de votants : 109Objet :

DIRECTION GENERALE

Approbation du
procès-verbal
du 21 mars 2022.Acte rendu exécutoire par
son envoi en Préfecture
le ... 6... juillet... 2022
et sa mise en ligne
le ... 6... juillet... 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 20 juin 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, PADE Laurence, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, QUEVAUVILLERS Louis, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE-ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, GUILBERT Francis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULANGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, ROBITAILLE Pierre, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DESFOSSÉS Alain, GOETHALS Eddy, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, FROIDURE James, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, STAMPER Michèle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, CHARBONNIER Sylvain, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, LEBEGUE Catherine, QUILLET Jean-Claude, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, WURMSER Marc, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, LENGLET Xavier, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : VAN DYCKE Roseline (suppléante de MARTIN Christophe), PIETERS Jean-Pascal (suppléant de DELATTRE Denis), DELABRE Anne-Marie (suppléante de de PALMAERT Yolaine), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), BREART Hervé (suppléant de WARNAULT Jack), GACOIN Karine (suppléante de FACQUET Agnès), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), BLE Thierry (suppléant de DESPREAUX Xavier), DEMOULIN Delphine (suppléante de LEFEBVRE Grégory), MAREST Laurent (suppléant de HESSE Hervé), SANGNIER Yann (suppléant de MARIAGE Bruno).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BAILLEUL Dominique (pouvoir à PADE Laurence), BEAUCOURT Benoît (pouvoir à MALIVOIR Marcel), GUICHARD Anthony (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), PERONNE Michèle (pouvoir à WURMSER Marc), HUYON Jean-Luc (pouvoir à BOSSU Jérémie), LEMOINE Jacques (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), DUFEUILLE Martine (pouvoir à AUZOU Emmanuel), DEVAUX Ginette (pouvoir à DUSSUELLE Dominique).

Etaients absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, PRAT Philippe, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, TAVERNE Roger, BOUCRY Firmin, BON Linda, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUBOIS Jean, TEN Alexis, DUBOS Philippe, MAGNIER Ambre, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, PREMMEREUR Patricia, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, de WAZIERS Isabelle, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, MOREL Claude, LOMBAREY Michèle, DANCOURT Daniel, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, CORDIER Michel, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, HETROY Maxime.

Secrétaire de séance : AUBREE Pascal.

La séance ouverte, le Président rappelle à l'Assemblée qu'il lui appartient de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 21 mars 2022.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par **104 voix POUR, 3 ABSTENTIONS** (BREART Hervé, DOMART Alain, LEBEGUE Catherine) et **2 non-participations au vote**,

- **APPROUVE** le procès-verbal du conseil communautaire du 21 mars 2022.

Fait et délibéré en séance,
Le 27 juin 2022

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Pascal AUBREE

Le Président
Alain DESFOSSES

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'AmiensCommunauté de
Communes Somme
Sud-OuestDate d'envoi de la
convocation :
20/06/2022Date de la séance :
27/06/2022Membres en exercice : 147
Membres présents : 99
Nombre de votants : 109Objet :

DIRECTION GENERALE

MODIFICATION DES
STATUTS.

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 20 juin 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, PADE Laurence, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, QUEVAUVILLERS Louis, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE-ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, GUILBERT Francis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULANGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, ROBITAILLE Pierre, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DESFOSSÉS Alain, GOETHALS Eddy, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, FROIDURE James, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, STAMPER Michèle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, CHARBONNIER Sylvain, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, LEBEGUE Catherine, QUILLET Jean-Claude, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, WURMSER Marc, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, LENGLET Xavier, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : VAN DYCKE Roseline (suppléante de MARTIN Christophe), PIETERS Jean-Pascal (suppléant de DELATRE Denis), DELABRE Anne-Marie (suppléante de de PALMAERT Yolaine), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), BREART Hervé (suppléant de WARNAULT Jack), GACOIN Karine (suppléante de FACQUET Agnès), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), BLE Thierry (suppléant de DESPREAUX Xavier), DEMOULIN Delphine (suppléante de LEFEBVRE Grégory), MAREST Laurent (suppléant de HESSE Hervé), SANGNIER Yann (suppléant de MARIAGE Bruno).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BAILLEUL Dominique (pouvoir à PADE Laurence), BEAUCOURT Benoît (pouvoir à MALIVOIR Marcel), GUICHARD Anthony (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), PERONNE Michèle (pouvoir à WURMSER Marc), HUYON Jean-Luc (pouvoir à BOSSU Jérémie), LEMOINE Jacques (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), DUFEUILLE Martine (pouvoir à AUZOU Emmanuel), DEVAUX Ginette (pouvoir à DUSSUELLE Dominique).

Etaients absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, PRAT Philippe, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, TAVERNE Roger, BOUCRY Firmin, BON Linda, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUBOIS Jean, TEN Alexis, DUBOS Philippe, MAGNIER Ambre, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, PREMMEREUR Patricia, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, de WAZIERS Isabelle, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, MOREL Claude, LOMBAREY Michèle, DANCOURT Daniel, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, CORDIER Michel, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, HETROY Maxime.

Secrétaire de séance : AUBREE Pascal.

Acte rendu exécutoire
par son envoi en
Préfecture
le ... 6 juillet ... 2022
et sa mise en ligne
le ... 6 juillet ... 2022

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence «Gestion des milieux aquatiques et prévention des Inondations» a été transférée de manière obligatoire aux EPCI à fiscalité propre.

Depuis cette date, la CC2SO exerce donc les 4 Items obligatoires de la GEMAPI que sont :

- **Item 1** - Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassins hydrographiques
- **Item 2** - Entretien et aménagement des cours d'eau y compris les accès à ces cours d'eau
- **Item 5** - Prévention des inondations
- **Item 8** - Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Par délibération en date 17 mars 2021, le Conseil Communautaire a délibéré pour que la CC2SO exerce les 3 items supplémentaires suivants :

Item 4 - maîtrise des eaux pluviales (à l'exclusion des réseaux d'eaux pluviales unitaires ou séparatifs, des eaux superficielles de voirie, des mares) et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols,

Item 11 - La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Item 12 - L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Cette délibération avait permis d'intégrer ces 3 items dans la définition de l'intérêt communautaire. Or, il convenait de modifier les statuts par voie délibérative à la majorité qualifiée des communes.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par **107 voix POUR et 2 ABSTENTIONS** (BREART Hervé et SANGNIER Yann).

- **APPROUVE** l'intégration des items 4, 11 et 12 dans les statuts de la CC2SO.

Fait et délibéré en séance,
Le 27 juin 2022

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Pascal AUBREE

Le Président
Alain DESFOSSÉS

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'Amiens

Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

**Date d'envoi de la
convocation :**
20/06/2022

Date de la séance :
27/06/2022

Membres en exercice : 147
Membres présents : 99
Nombre de votants : 109

Objet :

DIRECTION GENERALE

Désignation d'un
nouveau représentant
au sein du Conseil de
surveillance de
l'EPISSOS.

Vote à bulletin secret

Acte rendu exécutoire par
son envoi en Préfecture
le ...6 juillet... 2022
et sa mise en ligne
le ...6 juillet... 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 20 juin 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, PADE Laurence, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, QUEVAUVILLERS Louis, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE-ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, GUILBERT Francis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULANGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, ROBITAILLE Pierre, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DESFOSSÉS Alain, GOETHALS Eddy, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, FROIDURE James, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, STAMPER Michèle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, CHARBONNIER Sylvain, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, LEBEGUE Catherine, QUILLANT Jean-Claude, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, WURMSER Marc, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, LENGLET Xavier, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : VAN DYCKE Roseline (suppléante de MARTIN Christophe), PIETERS Jean-Pascal (suppléant de DELATRE Denis), DELABRE Anne-Marie (suppléante de PALMAERT Yolaine), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), BREART Hervé (suppléant de WARNAULT Jack), GACOIN Karine (suppléante de FACQUET Agnès), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), BLE Thierry (suppléant de DESPREAUX Xavier), DEMOULIN Delphine (suppléante de LEFEBVRE Grégory), MAREST Laurent (suppléant de HESSE Hervé), SANGNIER Yann (suppléant de MARIAGE Bruno).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BAILLEUL Dominique (pouvoir à PADE Laurence), BEAUCOURT Benoît (pouvoir à MALIVOIR Marcel), GUICHARD Anthony (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), PERONNE Michèle (pouvoir à WURMSER Marc), HUYON Jean-Luc (pouvoir à BOSSU Jérémie), LEMOINE Jacques (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), DUFEUILLE Martine (pouvoir à AUZOU Emmanuel), DEVAUX Ginette (pouvoir à DUSSUELLE Dominique).

Etaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, PRAT Philippe, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, TAVERNE Roger, BOUCRY Firmin, BON Linda, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUBOIS Jean, TEN Alexis, DUBOS Philippe, MAGNIER Ambre, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, PREMMEREUR Patricia, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, de WAZIERS Isabelle, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, MOREL Claude, LOMBAREY Michèle, DANCOURT Daniel, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, CORDIER Michel, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, HETROY Maxime.

Secrétaire de séance : AUBREE Pascal.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

La séance ouverte, le Président invite l'Assemblée à procéder à la désignation d'un nouveau représentant au sein du conseil de surveillance de l'EPISSOS (collège des représentants des collectivités) à la suite de la démission de M. STOTER.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par **93 voix POUR, 4 voix CONTRE, 4 ABSTENTIONS** et **8 non-participations au vote**,

- **Elit** Madame MICHAUX Colette au sein du conseil de surveillance de l'EPISSOS.

Fait et délibéré en séance,
Le 27 juin 2022

Pour extrait conforme,

**Le Secrétaire de séance
Pascal AUBREE**

**Le Président
Alain DESFOSSES**

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'AmiensCommunauté de
Communes Somme
Sud-Ouest**Date d'envoi de la
convocation :**
20/06/2022**Date de la séance :**
27/06/2022Membres en exercice : 147
Membres présents : 99
Nombre de votants : 109**Objet :****DIRECTION GENERALE**

Désignation d'un
membre au Plan Local
pour l'Insertion et
l'Emploi (PLIE).

Vote à bulletin secret

Acte rendu exécutoire par
son envoi en Préfecture
le ...6 juillet... 2022
et sa mise en ligne
le ...6 juillet... 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 20 juin 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, PADE Laurence, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, QUEVAUVILLERS Louis, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE-ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, GUILBERT Francis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULANGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, ROBITAILLE Pierre, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DESFOSSÉS Alain, GOETHALS Eddy, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, FROIDURE James, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, STAMPER Michèle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, CHARBONNIER Sylvain, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, LEBEGUE Catherine, QUILLET Jean-Claude, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, WURMSER Marc, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, LENGLET Xavier, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : VAN DYCKE Roseline (suppléante de MARTIN Christophe), PIETERS Jean-Pascal (suppléant de DELATRE Denis), DELABRE Anne-Marie (suppléante de PALMAERT Yolaine), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), BREART Hervé (suppléant de WARNAULT Jack), GACOIN Karine (suppléante de FACQUET Agnès), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), BLE Thierry (suppléant de DESPREAUX Xavier), DEMOULIN Delphine (suppléante de LEFEBVRE Grégory), MAREST Laurent (suppléant de HESSE Hervé), SANGNIER Yann (suppléant de MARIAGE Bruno).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BAILLEUL Dominique (pouvoir à PADE Laurence), BEAUCOURT Benoît (pouvoir à MALIVOIR Marcel), GUICHARD Anthony (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), PERONNE Michèle (pouvoir à WURMSER Marc), HUYON Jean-Luc (pouvoir à BOSSU Jérémie), LEMOINE Jacques (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), DUFEUILLE Martine (pouvoir à AUZOU Emmanuel), DEVAUX Ginette (pouvoir à DUSSUELLE Dominique).

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, PRAT Philippe, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, TAVERNE Roger, BOUCRY Firmin, BON Linda, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUBOIS Jean, TEN Alexis, DUBOS Philippe, MAGNIER Ambre, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, PREMMEREUR Patricia, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, de WAZIERS Isabelle, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, MOREL Claude, LOMBAREY Michèle, DANCOURT Daniel, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, CORDIER Michel, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, HETROY Maxime.

Secrétaire de séance : AUBREE Pascal.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que la Mission Locale Insertion Formation Emploi du Grand Amiénois assure le portage du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). Ce dispositif doit permettre de travailler avec les publics adultes éloignés de l'emploi pour les remobiliser.

L'assemblée est invitée à désigner parmi les trois élus qui siègent au sein de la MLIFE : Mme MICHAUX, Mme PERONNE et M. STOTER, une personne qui sera appelée à participer au comité de pilotage annuel du PLIE.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par **100 voix POUR, 1 voix CONTRE, 4 ABSTENTIONS et 4 non-participations au vote,**

- **Elit** Monsieur STOTER Jean-Jacques, membre au sein du PLIE porté par la MLIFE.

Fait et délibéré en séance,
Le 27 juin 2022

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Pascal AUBREE



Le Président
Alain DESFOSSÉS



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'Amiens

Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

**Date d'envoi de la
convocation :**
20/06/2022

Date de la séance :
27/06/2022

Membres en exercice : 147
Membres présents : 99
Nombre de votants : 109

Objet :

DIRECTION GENERALE

Convention de mise à
disposition et de
financement des
postes de chefs de
projet Petites Villes de
Demain.

Acte rendu exécutoire
par son envoi en
Préfecture
le ...6 juillet... 2022
et sa mise en ligne
le ...6 juillet... 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSES, suite à la convocation en date du 20 juin 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, PADE Laurence, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, QUEVAUVILLERS Louis, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE-ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, GUILBERT Francis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULANGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, ROBITAILLE Pierre, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DESFOSES Alain, GOETHALS Eddy, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, FROIDURE James, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, STAMPER Michèle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, CHARBONNIER Sylvain, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, LEBEGUE Catherine, QUILLET Jean-Claude, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, WURMSER Marc, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, LENGLET Xavier, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : VAN DYCKE Roseline (suppléante de MARTIN Christophe), PIETERS Jean-Pascal (suppléant de DELATRE Denis), DELABRE Anne-Marie (suppléante de de PALMAERT Yolaine), FROMENT Jean (suppléant de BEUCOURT Céline), BREART Hervé (suppléant de WARNAULT Jack), GACOIN Karine (suppléante de FACQUET Agnès), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), BLE Thierry (suppléant de DESPREAUX Xavier), DEMOULIN Delphine (suppléante de LEFEBVRE Grégory), MAREST Laurent (suppléant de HESSE Hervé), SANGNIER Yann (suppléant de MARIAGE Bruno).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BAILLEUL Dominique (pouvoir à PADE Laurence), BEUCOURT Benoît (pouvoir à MALIVOIR Marcel), GUICHARD Anthony (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), PERONNE Michèle (pouvoir à WURMSER Marc), HUYON Jean-Luc (pouvoir à BOSSU Jérémie), LEMOINE Jacques (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), DUFEUILLE Martine (pouvoir à AUZOU Emmanuel), DEVAUX Ginette (pouvoir à DUSSUELLE Dominique).

Etaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, PRAT Philippe, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, TAVERNE Roger, BOUCRY Firmin, BON Linda, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUBOIS Jean, TEN Alexis, DUBOS Philippe, MAGNIER Ambre, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, PREMMEREUR Patricia, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, de WAZIERS Isabelle, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, MOREL Claude, LOMBAREY Michèle, DANCOURT Daniel, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, CORDIER Michel, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, HETROY Maxime.

Secrétaire de séance : AUBREE Pascal.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que dans le cadre de la mise en œuvre du programme national « Petites Villes de Demain » 2020-2026, la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et les communes d'Airaines, Conty, Oisemont et Poix-de-Picardie ont signé une convention avec l'Etat en date du 13 septembre 2021.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°132-2021 du conseil communautaire en date du 8 novembre 2021 approuvant à la création de deux postes de chefs de projet PVD ;
- Vu la délibération du bureau communautaire en date du 9 juin 2022 sollicitant les subventions auprès de l'Etat pour le financement des deux postes de chefs de projet ;
- Considérant que ce personnel sera mis à disposition de chaque binôme de communes,
- Considérant sur le coût de ces deux postes après subventions sera pris en charge par chaque binôme de communes (Airaines/Oisemont et Conty/Poix-de-Picardie),

Le Président invite l'Assemblée à l'autoriser à signer les conventions tripartites de mise à disposition et de financement avec les communes désignées ci-dessus.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par **98 voix POUR, 3 voix CONTRE** (BREART Hervé, RIMBERT Patrick, DANCOURT David), **5 ABSTENTIONS** (DOLIQUE Benoît, SINOQUET Céline, ROUX Alain, MARSEILLE Frédéric, SANGNIER Yann) et **3 non-participations au vote, APPROUVE** la mise à disposition des deux chefs de projet PVD :

- **AUTORISE** le Président à signer les conventions tripartites de mise à disposition et de participation au financement des postes de chefs de projet PVD avec les communes d'Airaines et Conty ainsi qu'avec Oisemont et Poix-de-Picardie,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance,
Le 27 juin 2022

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Pascal AUBREE



Le Président
Alain DESFOSSÉS



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'Amiens

Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :

20/06/2022

Date de la séance :

27/06/2022

Membres en exercice : 147
Membres présents : 99
Nombre de votants : 109

Objet :

FINANCES / BUDGET

Fiscalité 2022

Acte rendu
exécutoire par son
envoi en Préfecture
le 30 juin 2022.

Date d'affichage :

.....

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, suite à la convocation en date du 20 juin 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, PADE Laurence, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, QUEVAUVILLERS Louis, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE-ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, GUILBERT Francis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULANGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, ROBITAILLE Pierre, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DESFOSSES Alain, GOETHALS Eddy, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, FROIDURE James, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, STAMPER Michèle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, CHARBONNIER Sylvain, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, LEBEGUE Catherine, QUILLET Jean-Claude, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, WURMSER Marc, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, LENGLET Xavier, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : VAN DYCKE Roseline (suppléante de MARTIN Christophe), PIETERS Jean-Pascal (suppléant de DELATRE Denis), DELABRE Anne-Marie (suppléante de de PALMAERT Yolaine), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), BREART Hervé (suppléant de WARNAULT Jack), GACOIN Karine (suppléante de FACQUET Agnès), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), BLE Thierry (suppléant de DESPREAUX Xavier), DEMOULIN Delphine (suppléante de LEFEBVRE Grégory), MAREST Laurent (suppléant de HESSE Hervé), SANGNIER Yann (suppléant de MARIAGE Bruno).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BAILLEUL Dominique (pouvoir à PADE Laurence), BEAUCOURT Benoît (pouvoir à MALIVOIR Marcel), GUICHARD Anthony (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), PERONNE Michèle (pouvoir à WURMSER Marc), HUYON Jean-Luc (pouvoir à BOSSU Jérémie), LEMOINE Jacques (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), DUFEUILLE Martine (pouvoir à AUZOU Emmanuel), DEVAUX Ginette (pouvoir à DUSSUELLE Dominique).

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, PRAT Philippe, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, TAVERNE Roger, BOUCRY Firmin, BON Linda, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUBOIS Jean, TEN Alexis, DUBOS Philippe, MAGNIER Ambre, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, PREMMEREUR Patricia, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, de WAZIERS Isabelle, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, MOREL Claude, LOMBAREY Michèle, DANCOURT Daniel, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, CORDIER Michel, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, HETROY Maxime.

Secrétaire de séance : AUBREE Pascal.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par **102 voix POUR, 3 voix CONTRE** (BREART Hervé, HERDUIN Michèle, DANCOURT David), **1 ABSTENTION** (CELISSE Gérard) et **3 non-participations au vote**,

Vu le Code Général des Impôts et plus particulièrement son article 1658-Obis,

- **FIXE** les taux de fiscalité directe 2022 ainsi qu'il suit :

	TAUX 2021
Taxe foncière bâti	13,36
Taxe foncière non bâti	26,55
Taxe professionnelle – CFE	12,83
Fiscalité professionnelle de zone	25,09
Fiscalité professionnelle Eolienne	25,09

Fait et délibéré en séance,
Le 27 juin 2022

Pour extrait conforme,

Le Président
Alain DESFOSSES



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'AmiensCommunauté de
Communes Somme
Sud-Ouest**Date d'envoi de la
convocation :**
20/06/2022**Date de la séance :**
27/06/2022Membres en exercice : 147
Membres présents : 99
Nombre de votants : 109**Objet :****FINANCES / BUDGET**---
Budget Principal
DM 1_2022Acte rendu exécutoire
par son envoi en
Préfecture
le ...6 juillet... 2022
et sa mise en ligne
le ...6 juillet... 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 20 juin 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, PADE Laurence, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, QUEVAUVILLERS Louis, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE-ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, GUILBERT Francis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULANGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, ROBITAILLE Pierre, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DESFOSSÉS Alain, GOETHALS Eddy, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, FROIDURE James, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, STAMPER Michèle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, CHARBONNIER Sylvain, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, LEBEGUE Catherine, QUILLET Jean-Claude, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, WURMSER Marc, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, LENGLET Xavier, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : VAN DYCKE Roseline (suppléante de MARTIN Christophe), PIETERS Jean-Pascal (suppléant de DELATTRE Denis), DELABRE Anne-Marie (suppléante de PALMAERT Yolaine), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), BREART Hervé (suppléant de WARNAULT Jack), GACOIN Karine (suppléante de FACQUET Agnès), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), BLE Thierry (suppléant de DESPREAUX Xavier), DEMOULIN Delphine (suppléante de LEFEBVRE Grégory), MAREST Laurent (suppléant de HESSE Hervé), SANGNIER Yann (suppléant de MARIAGE Bruno).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BAILLEUL Dominique (pouvoir à PADE Laurence), BEAUCOURT Benoît (pouvoir à MALIVOIR Marcel), GUICHARD Anthony (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), PERONNE Michèle (pouvoir à WURMSER Marc), HUYON Jean-Luc (pouvoir à BOSSU Jérémie), LEMOINE Jacques (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), DUFEUILLE Martine (pouvoir à AUZOU Emmanuel), DEVAUX Ginette (pouvoir à DUSSUELLE Dominique).

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, PRAT Philippe, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, TAVERNE Roger, BOUCRY Firmin, BON Linda, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUBOIS Jean, TEN Alexis, DUBOS Philippe, MAGNIER Ambre, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, PREMMEREUR Patricia, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, de WAZIERS Isabelle, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, MOREL Claude, LOMBAREY Michèle, DANCOURT Daniel, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, CORDIER Michel, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, HETROY Maxime.

Secrétaire de séance : AUBREE Pascal.

La séance ouverte, le Président propose à l'Assemblée d'opérer des mouvements de crédits sur le budget principal ainsi qu'il suit :

Compte	Libellé	DM	
F	FONCTIONNEMENT		
D	DEPENSE	65 000,00 €	
011	Charges à caractère général	15 000,00 €	
6281	Concours divers (cotisations)	15 000,00 €	Contribution PLIE
023	Virement à la section d'investissement	50 000,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	50 000,00 €	Pour équilibrer les sections
R	RECETTE	65 000,00 €	
74	Dotations et participations	65 000,00 €	
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	65 000,00 €	Ajustement DGF

I	INVESTISSEMENT		
D	DEPENSE	270 000,00 €	
14	OP 14 CRECHE AIRAINES	70 000,00 €	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	70 000,00 €	Dégâts électriques Crèche Mosaik
21	Immobilisations corporelles	50 000,00 €	
2188	Autres	50 000,00 €	Plan relance cantines
4581	Opérations sous mandat	150 000,00 €	
458128	Caisse avance PIG	150 000,00 €	Caisse avance PIG
458169	Provision	- 57 200,00 €	
458193	Caulières Chemin Saint Aubin	17 000,00 €	
458194	Lamaronde Chemin Saint Aubin	13 000,00 €	
458195	Thieulloy l'Abbaye Chemin Saint Aubin	1 200,00 €	Travaux de voirie pour les communes en convention de mandat
458196	Woirel Parking RD 936	12 000,00 €	
458197	Camps en Amiénois rue de Sehu	5 000,00 €	
458198	Camps en Amiénois route de Paris	9 000,00 €	
R	RECETTE	270 000,00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	50 000,00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	50 000,00 €	Pour équilibrer les sections
024	Produits des cessions d'immobilisations	70 000,00 €	
024	Produits des cessions d'immobilisations	70 000,00 €	Remboursement par l'assurance dégâts électrique
4582	Opérations sous mandat	150 000,00 €	
458228	Caisse avance PIG	150 000,00 €	Caisse avance PIG
458269	Provisions	- 57 200,00 €	
458293	Caulières Chemin Saint Aubin	17 000,00 €	
458294	Lamaronde Chemin Saint Aubin	13 000,00 €	
458295	Thieulloy l'Abbaye Chemin Saint Aubin	1 200,00 €	Travaux de voirie pour les communes en convention de mandat
458296	Woirel Parking RD 936	12 000,00 €	
458297	Camps en Amiénois rue de Sehu	5 000,00 €	
458298	Camps en Amiénois route de Paris	9 000,00 €	

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par **105 voix POUR, 1 ABSTENTION** (SANGNIER Yann) et **3 non-participations au vote**,

- **APPROUVE** la délibération modificative n°1_2022 du Budget Principal, laquelle s'élève à 65 000 € en fonctionnement et à 270 000 € en investissement.

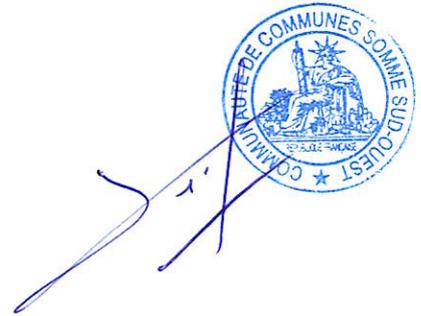
Fait et délibéré en séance,
Le 27 juin 2022

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Pascal AUBREE



Le Président
Alain DESFOSSÉS



The stamp is circular with the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOMME SUD-OUEST" around the perimeter and a central emblem featuring a figure holding a staff and a star above. The text "1971-2022" is visible at the bottom of the emblem.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'AmiensCommunauté de
Communes Somme
Sud-OuestDate d'envoi de la
convocation :
20/06/2022Date de la séance :
27/06/2022Membres en exercice : 147
Membres présents : 99
Nombre de votants : 109Objet :

FINANCES / BUDGET

Budget annexe
AQUASOA
DM 2_2022Acte rendu exécutoire
par son envoi en
Préfecture
le ... 6 juillet ... 2022
et sa mise en ligne
le ... 6 juillet ... 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 20 juin 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, PADE Laurence, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, QUEVAUVILLERS Louis, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE-ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, GUILBERT Francis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULANGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, ROBITAILLE Pierre, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DESFOSSÉS Alain, GOETHALS Eddy, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, FROIDURE James, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, STAMPER Michèle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, CHARBONNIER Sylvain, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, LEBEGUE Catherine, QUILLET Jean-Claude, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, WURMSER Marc, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, LENGLET Xavier, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : VAN DYCKE Roseline (suppléante de MARTIN Christophe), PIETERS Jean-Pascal (suppléant de DELATTRE Denis), DELABRE Anne-Marie (suppléante de PALMAERT Yolaine), FROMENT Jean (suppléant de BEUCOURT Céline), BREART Hervé (suppléant de WARNAULT Jack), GACOIN Karine (suppléante de FACQUET Agnès), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), BLE Thierry (suppléant de DESPREAUX Xavier), DEMOULIN Delphine (suppléante de LEFEBVRE Grégory), MAREST Laurent (suppléant de HESSE Hervé), SANGNIER Yann (suppléant de MARIAGE Bruno).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BAILLEUL Dominique (pouvoir à PADE Laurence), BEUCOURT Benoît (pouvoir à MALIVOIR Marcel), GUICHARD Anthony (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), PERONNE Michèle (pouvoir à WURMSER Marc), HUYON Jean-Luc (pouvoir à BOSSU Jérémie), LEMOINE Jacques (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), DUFEUILLE Martine (pouvoir à AUZOU Emmanuel), DEVAUX Ginette (pouvoir à DUSSUELLE Dominique).

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, PRAT Philippe, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, TAVERNE Roger, BOUCRY Firmin, BON Linda, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUBOIS Jean, TEN Alexis, DUBOS Philippe, MAGNIER Ambre, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, PREMMEREUR Patricia, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, de WAZIERS Isabelle, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, MOREL Claude, LOMBAREY Michèle, DANCOURT Daniel, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, CORDIER Michel, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, HETROY Maxime.

Secrétaire de séance : AUBREE Pascal.

La séance ouverte, le Président propose à l'Assemblée d'opérer des mouvements de crédits sur le budget annexe AQUASOA ainsi qu'il suit :

Compte	Libellé	DM n°2	
F	FONCTIONNEMENT		
D	DEPENSE	11 000,00 €	
011	Charges à caractère général	1 000,00 €	
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00 €	Extincteurs Caissons Tiroirs caisses
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00 €	
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	10 000,00 €	Ecritures sorties inventaire
R	RECETTE	11 000,00 €	
77	Produits spécifiques	11 000,00 €	
775	Produits des cessions d'immobilisations	11 000,00 €	Remboursement assurance
I	INVESTISSEMENT		
D	DEPENSE	10 000,00 €	
21	Immobilisations corporelles	10 000,00 €	
21351	Bâtiments publics	4 000,00 €	Clôtures et portes intérieures
21838	Autre matériel informatique	1 000,00 €	2 ordinateurs
2188	Autres	5 000,00 €	Coffre-fort et sac de secours
R	RECETTE	10 000,00 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00 €	
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	10 000,00 €	Ecritures sorties inventaire

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par **98 voix POUR, 1 ABSTENTION** (MARSEILLE Frédéric) et **10 non-participations au vote**,

- **APPROUVE** la délibération modificative n°2_2022 du Budget annexe AQUASOA, laquelle s'élève à 11 000 € en fonctionnement et à 10 000 € en investissement.

Fait et délibéré en séance,
Le 27 juin 2022

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Pascal AUBREE

Le Président
Alain DESFOSSÉS

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'AmiensCommunauté de
Communes Somme
Sud-OuestDate d'envoi de la
convocation :
20/06/2022Date de la séance :
27/06/2022Membres en exercice : 147
Membres présents : 99
Nombre de votants : 109Objet :**FINANCES / BUDGET**---
Budget annexe
Entretien de
Communes
DM 2_2022Acte rendu exécutoire par
son envoi en Préfecture
le ... 6 juillet ... 2022
et sa mise en ligne
le ... 6 juillet ... 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, suite à la convocation en date du 20 juin 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, PADE Laurence, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, QUEVAUVILLERS Louis, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE-ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, GUILBERT Francis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULANGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, ROBITAILLE Pierre, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DESFOSSES Alain, GOETHALS Eddy, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, FROIDURE James, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, STAMPER Michèle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, CHARBONNIER Sylvain, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, LEBEGUE Catherine, QUILLET Jean-Claude, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, WURMSER Marc, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, LENGLET Xavier, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : VAN DYCKE Roseline (suppléante de MARTIN Christophe), PIETERS Jean-Pascal (suppléant de DELATTRE Denis), DELABRE Anne-Marie (suppléante de PALMAERT Yolaine), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), BREART Hervé (suppléant de WARNAULT Jack), GACOIN Karine (suppléante de FACQUET Agnès), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), BLE Thierry (suppléant de DESPREAUX Xavier), DEMOULIN Delphine (suppléante de LEFEBVRE Grégory), MAREST Laurent (suppléant de HESSE Hervé), SANGNIER Yann (suppléant de MARIAGE Bruno).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BAILLEUL Dominique (pouvoir à PADE Laurence), BEAUCOURT Benoît (pouvoir à MALIVOIR Marcel), GUICHARD Anthony (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), PERONNE Michèle (pouvoir à WURMSER Marc), HUYON Jean-Luc (pouvoir à BOSSU Jérémie), LEMOINE Jacques (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), DUFEUILLE Martine (pouvoir à AUZOU Emmanuel), DEVAUX Ginette (pouvoir à DUSSUELLE Dominique).

Etaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, PRAT Philippe, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, TAVERNE Roger, BOUCRY Firmin, BON Linda, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUBOIS Jean, TEN Alexis, DUBOS Philippe, MAGNIER Ambre, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, PREMMEREUR Patricia, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, de WAZIERS Isabelle, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, MOREL Claude, LOMBAREY Michèle, DANCOURT Daniel, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, CORDIER Michel, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, HETROY Maxime.

Secrétaire de séance : AUBREE Pascal.

La séance ouverte, le Président propose à l'Assemblée d'opérer des mouvements de crédits sur le budget annexe Entretien de Communes ainsi qu'il suit :

Compte	Libellé	DM
F	FONCTIONNEMENT	
D	DEPENSE	2 095,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 000,00 €
64131	Rémunérations	2 000,00 €
67	Charges spécifiques	95,00 €
673	Titres annulés sur exercice antérieurs	95,00 €
R	RECETTE	2 095,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 095,00 €
70845	aux communes membres du GFP	2 095,00 €

Smic au 01/05 et Régime indemnitaire 1 agent

Personne DCD prestation de la CCRO de 2016

Pour équilibrer

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par **102 voix POUR, 2 ABSTENTIONS** (RIMBERT Patrick, SANGNIER Yann) et **5 non-participations au vote**,

- **APPROUVE** la délibération modificative n°2_2022 du Budget annexe Entretien de Communes, laquelle s'élève à 2 095 € en fonctionnement.

Fait et délibéré en séance,
Le 27 juin 2022

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Pascal AUBREE

Le Président
Alain DESFOSSÉS

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'AmiensCommunauté de
Communes Somme
Sud-OuestDate d'envoi de la
convocation :
20/06/2022Date de la séance :
27/06/2022Membres en exercice : 147
Membres présents : 99
Nombre de votants : 109Objet :

FINANCES / BUDGET

Convention de
financement 2022
avec l'ADUGAActe rendu exécutoire par
son envoi en Préfecture
le ...6 juillet... 2022
et sa mise en ligne
le ...6 juillet... 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 20 juin 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, PADE Laurence, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, QUEVAUVILLERS Louis, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE-ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, GUILBERT Francis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULANGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, ROBITAILLE Pierre, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DESFOSSÉS Alain, GOETHALS Eddy, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, FROIDURE James, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, STAMPER Michèle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, CHARBONNIER Sylvain, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, LEBEGUE Catherine, QUILLET Jean-Claude, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, WURMSER Marc, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, LENGLET Xavier, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : VAN DYCKE Roseline (suppléante de MARTIN Christophe), PIETERS Jean-Pascal (suppléant de DELATTRE Denis), DELABRE Anne-Marie (suppléante de PALMAERT Yolaine), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), BREART Hervé (suppléant de WARNAULT Jack), GACOIN Karine (suppléante de FACQUET Agnès), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), BLE Thierry (suppléant de DESPREAUX Xavier), DEMOULIN Delphine (suppléante de LEFEBVRE Grégory), MAREST Laurent (suppléant de HESSE Hervé), SANGNIER Yann (suppléant de MARIAGE Bruno).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BAILLEUL Dominique (pouvoir à PADE Laurence), BEAUCOURT Benoît (pouvoir à MALIVOIR Marcel), GUICHARD Anthony (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), PERONNE Michèle (pouvoir à WURMSER Marc), HUYON Jean-Luc (pouvoir à BOSSU Jérémie), LEMOINE Jacques (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), DUFEUILLE Martine (pouvoir à AUZOU Emmanuel), DEVAUX Ginette (pouvoir à DUSSUELLE Dominique).

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, PRAT Philippe, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, TAVERNE Roger, BOUCRY Firmin, BON Linda, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUBOIS Jean, TEN Alexis, DUBOS Philippe, MAGNIER Ambre, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, PREMMEREUR Patricia, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, de WAZIERS Isabelle, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, MOREL Claude, LOMBAREY Michèle, DANCOURT Daniel, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, CORDIER Michel, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, HETROY Maxime.

Secrétaire de séance : AUBREE Pascal.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que l'Agence d'Urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA) réalise, dans un cadre partenarial avec ses communautés de communes membres, un programme d'études, notamment prospectives, permettant la définition de projets d'aménagements, d'urbanisme, de développement et de préservation de l'environnement sur ses territoires d'intervention.

Le Président invite l'Assemblée à l'autoriser à signer la convention de financement 2022 avec l'ADUGA. Le montant de la cotisation pour cet exercice s'élève à 32 139 €.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par **102 voix POUR, 2 ABSTENTIONS** (RIMBERT Patrick, SANGNIER Yann) et **5 non-participations au vote**,

- **AUTORISE** son Président à signer la convention de financement 2022 avec l'ADUGA.

Fait et délibéré en séance,
Le 27 juin 2022

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Pascal AUBREE



Le Président
Alain DESFOSSÉS



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'Amiens

**Communauté de
Communes Somme
Sud-Ouest**

**Date d'envoi de la
convocation :**
20/06/2022

Date de la séance :
27/06/2022

Membres en exercice : 147
Membres présents : 99
Nombre de votants : 109

Objet :

PATRIMOINE

Zone d'activités de
Senarpont :
cession de terrain

Acte rendu exécutoire
par son envoi en
Préfecture
le ... 6 juillet ... 2022
et sa mise en ligne
le ... 6 juillet ... 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 20 juin 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, PADE Laurence, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, QUEVAUVILLERS Louis, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE-ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, GUILBERT Francis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULANGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, ROBITAILLE Pierre, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUFOUR Guy, LEFEBVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DESFOSSÉS Alain, GOETHALS Eddy, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, FROIDURE James, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, STAMPER Michèle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, CHARBONNIER Sylvain, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, LEBEGUE Catherine, QUILLEN Jean-Claude, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, WURMSER Marc, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, LENGLET Xavier, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : VAN DYCKE Roseline (suppléante de MARTIN Christophe), PIETERS Jean-Pascal (suppléant de DELATRE Denis), DELABRE Anne-Marie (suppléante de PALMAERT Yolaine), FROMENT Jean (suppléant de BEUCOURT Céline), BREART Hervé (suppléant de WARNAULT Jack), GACOIN Karine (suppléante de FACQUET Agnès), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), BLE Thierry (suppléant de DESPREAUX Xavier), DEMOULIN Delphine (suppléante de LEFEBVRE Grégory), MAREST Laurent (suppléant de HESSE Hervé), SANGNIER Yann (suppléant de MARIAGE Bruno).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BAILLEUL Dominique (pouvoir à PADE Laurence), BEUCOURT Benoît (pouvoir à MALIVOIR Marcel), GUICHARD Anthony (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), PERONNE Michèle (pouvoir à WURMSER Marc), HUYON Jean-Luc (pouvoir à BOSSU Jérémie), LEMOINE Jacques (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), DUFEUILLE Martine (pouvoir à AUZOU Emmanuel), DEVAUX Ginette (pouvoir à DUSSUELLE Dominique).

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, PRAT Philippe, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, TAVERNE Roger, BOUCRY Firmin, BON Linda, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUBOIS Jean, TEN Alexis, DUBOS Philippe, MAGNIER Ambre, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, PREMMEREUR Patricia, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, de WAZIERS Isabelle, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, MOREL Claude, LOMBAREY Michèle, DANCOURT Daniel, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, CORDIER Michel, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, HETROY Maxime.

Secrétaire de séance : AUBREE Pascal.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée qu'une station de lavage automobile doit s'implanter sur la Zone d'Activités de Senarpont et qu'à ce titre, le porteur de projet souhaite procéder à l'acquisition d'une partie de la parcelle AD 228, actuellement propriété de la CC2SO, pour une d'environ 1 600 m² au prix de 10€ le m².

L'Assemblée est invitée à autoriser son président à céder le terrain dans les conditions financières ci-dessus et à revêtir de sa signature les actes à intervenir.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par **101 voix POUR, 1 voix CONTRE** (TERNOIS Jocelyne) et 7 **non-participations au vote**,

- **AUTORISE** son Président à céder la parcelle AD 228 dans les conditions suscitées et à signer les actes à intervenir.

Fait et délibéré en séance,
Le 27 juin 2022

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Pascal AUBREE

Le Président
Alain DESFOSSÉS

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'Amiens

**Communauté de
Communes Somme
Sud-Ouest**

**Date d'envoi de la
convocation :**
20/06/2022

Date de la séance :
27/06/2022

Membres en exercice : 147
Membres présents : 99
Nombre de votants : 109

Objet :

PATRIMOINE

Zone d'activités de
Poix-de-Picardie :
cession de terrain

Acte rendu exécutoire
par son envoi en
Préfecture
le ...6 juillet... 2022
et sa mise en ligne
le ...6 juillet... 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 21 juin 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, PADE Laurence, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, QUEVAUVILLERS Louis, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE-ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, GUILBERT Francis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULANGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, ROBITAILLE Pierre, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DESFOSSÉS Alain, GOETHALS Eddy, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, FROIDURE James, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, STAMPER Michèle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, CHARBONNIER Sylvain, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, LEBEGUE Catherine, QUILLET Jean-Claude, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, WURMSER Marc, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, LENGLET Xavier, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : VAN DYCKE Roseline (suppléante de MARTIN Christophe), PIETERS Jean-Pascal (suppléant de DELATTRE Denis), DELABRE Anne-Marie (suppléante de PALMAERT Yolaine), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), BREART Hervé (suppléant de WARNAULT Jack), GACOIN Karine (suppléante de FACQUET Agnès), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), BLE Thierry (suppléant de DESPREAUX Xavier), DEMOULIN Delphine (suppléante de LEFEBVRE Grégory), MAREST Laurent (suppléant de HESSE Hervé), SANGNIER Yann (suppléant de MARIAGE Bruno).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BAILLEUL Dominique (pouvoir à PADE Laurence), BEAUCOURT Benoît (pouvoir à MALIVOIR Marcel), GUICHARD Anthony (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), PERONNE Michèle (pouvoir à WURMSER Marc), HUYON Jean-Luc (pouvoir à BOSSU Jérémie), LEMOINE Jacques (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), DUFEUILLE Martine (pouvoir à AUZOU Emmanuel), DEVAUX Ginette (pouvoir à DUSSUELLE Dominique).

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, PRAT Philippe, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, TAVERNE Roger, BOUCRY Firmin, BON Linda, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUBOIS Jean, TEN Alexis, DUBOS Philippe, MAGNIER Ambre, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, PREMMEREUR Patricia, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, de WAZIERS Isabelle, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, MOREL Claude, LOMBAREY Michèle, DANCOURT Daniel, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, CORDIER Michel, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, HETROY Maxime.

Secrétaire de séance : AUBREE Pascal.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que la SCI du Moulin Martin (Techno-Pieux) doit développer son activité sur la Zone d'activités de Poix-de-Picardie et qu'à ce titre, elle souhaite procéder à l'acquisition de la parcelle ZA 240, actuellement propriété de la CC2SO, d'une superficie de 4 312 m² au prix de 10€ le m².

L'Assemblée est invitée à autoriser son Président à céder le terrain dans les conditions financières ci-dessus et à revêtir de sa signature les actes à intervenir.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par **108 voix POUR** et **1 non-participation au vote**,

- **AUTORISE** son Président à céder la parcelle ZA 240 dans les conditions suscitées et à signer les actes à intervenir.

Fait et délibéré en séance,
Le 27 juin 2022

Pour extrait conforme,

**Le Secrétaire de séance
Pascal AUBREE**

**Le Président
Alain DESFOSSES**

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'Amiens

Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Date d'envoi de la convocation :

20/06/2022

Date de la séance :

27/06/2022

Membres en exercice : 147
Membres présents : 99
Nombre de votants : 109

Objet :

PATRIMOINE

Zone d'activités de
Poix-de-Picardie :

échange de terrains

Acte rendu exécutoire par
son envoi en Préfecture
le ... 6 juillet ... 2022
et sa mise en ligne
le ... 6 juillet ... 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 21 juin 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, PADE Laurence, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, QUEVAUVILLERS Louis, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE-ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, GUILBERT Francis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULANGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, ROBITAILLE Pierre, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUFOUR Guy, LEFEBVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DESFOSSÉS Alain, GOETHALS Eddy, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, FROIDURE James, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, STAMPER Michèle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, CHARBONNIER Sylvain, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, LEBEGUE Catherine, QUILLET Jean-Claude, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, WURMSER Marc, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, LENGLET Xavier, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : VAN DYCKE Roseline (suppléante de MARTIN Christophe), PIETERS Jean-Pascal (suppléant de DELATTRE Denis), DELABRE Anne-Marie (suppléante de de PALMAERT Yolaine), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), BREART Hervé (suppléant de WARNAULT Jack), GACOIN Karine (suppléante de FACQUET Agnès), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), BLE Thierry (suppléant de DESPREAUX Xavier), DEMOULIN Delphine (suppléante de LEFEBVRE Grégory), MAREST Laurent (suppléant de HESSE Hervé), SANGNIER Yann (suppléant de MARIAGE Bruno).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BAILLEUL Dominique (pouvoir à PADE Laurence), BEAUCOURT Benoît (pouvoir à MALIVOIR Marcel), GUICHARD Anthony (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), PERONNE Michèle (pouvoir à WURMSER Marc), HUYON Jean-Luc (pouvoir à BOSSU Jérémie), LEMOINE Jacques (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), DUFEUILLE Martine (pouvoir à AUZOU Emmanuel), DEVAUX Ginette (pouvoir à DUSSUELLE Dominique).

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, PRAT Philippe, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, TAVERNE Roger, BOUCRY Firmin, BON Linda, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUBOIS Jean, TEN Alexis, DUBOS Philippe, MAGNIER Ambre, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, PREMMEREUR Patricia, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, de WAZIERS Isabelle, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, MOREL Claude, LOMBAREY Michèle, DANCOURT Daniel, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, CORDIER Michel, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, HETROY Maxime.

Secrétaire de séance : AUBREE Pascal.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que la parcelle ZA 249 (superficie de 337 m²), qui est une partie de la voirie de la zone d'activité, appartient à la SCI du Moulin Martin tandis que la parcelle ZA 239 (superficie de 321m²), propriété de la CC2SO, est située à l'extrémité de la parcelle ZA 240 que doit acquérir la SCI du Moulin Martin.

Il convient donc de procéder à l'échange de ces 2 parcelles entre la SCI du Moulin Martin (Techno-Pieux) et la CC2SO.

L'Assemblée est invitée à autoriser son Président à procéder à cet échange de terrains et à signer les actes à intervenir.

Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré, par **109 voix POUR**,

- **AUTORISE** son Président à procéder à l'échange de terrains ci-dessus désignés et à signer les actes à intervenir.

Fait et délibéré en séance,
Le 27 juin 2022

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Pascal AUBREE

Le Président
Alain DESFOSSES



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'AmiensCommunauté de
Communes Somme
Sud-OuestDate d'envoi de la
convocation :
20/06/2022Date de la séance :
27/06/2022Membres en exercice : 147
Membres présents : 99
Nombre de votants : 109Objet :

PATRIMOINE

Zone d'activités du
Bosquel : cession de
terrainsActe rendu exécutoire par
son envoi en Préfecture
le ...6 juillet... 2022
et sa mise en ligne
le ...6 juillet... 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 20 juin 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, PADE Laurence, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, QUEVAUVILLERS Louis, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE-ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, GUILBERT Francis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULANGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, ROBITAILLE Pierre, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DESFOSSÉS Alain, GOETHALS Eddy, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, FROIDURE James, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, STAMPER Michèle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, CHARBONNIER Sylvain, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, LEBEGUE Catherine, QUILLET Jean-Claude, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, WURMSER Marc, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, LENGLET Xavier, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : VAN DYCKE Roseline (suppléante de MARTIN Christophe), PIETERS Jean-Pascal (suppléant de DELATRE Denis), DELABRE Anne-Marie (suppléante de de PALMAERT Yolaine), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), BREART Hervé (suppléant de WARNAULT Jack), GACOIN Karine (suppléante de FACQUET Agnès), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), BLE Thierry (suppléant de DESPREAUX Xavier), DEMOULIN Delphine (suppléante de LEFEBVRE Grégory), MAREST Laurent (suppléant de HESSE Hervé), SANGNIER Yann (suppléant de MARIAGE Bruno).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BAILLEUL Dominique (pouvoir à PADE Laurence), BEAUCOURT Benoît (pouvoir à MALIVOIR Marcel), GUICHARD Anthony (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), PERONNE Michèle (pouvoir à WURMSER Marc), HUYON Jean-Luc (pouvoir à BOSSU Jérémie), LEMOINE Jacques (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), DUFEUILLE Martine (pouvoir à AUZOU Emmanuel), DEVAUX Ginette (pouvoir à DUSSUELLE Dominique).

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, PRAT Philippe, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, TAVERNE Roger, BOUCRY Firmin, BON Linda, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUBOIS Jean, TEN Alexis, DUBOS Philippe, MAGNIER Ambre, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, PREMMEREUR Patricia, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, de WAZIERS Isabelle, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, MOREL Claude, LOMBAREY Michèle, DANCOURT Daniel, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, CORDIER Michel, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, HETROY Maxime.

Secrétaire de séance : AUBREE Pascal.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que la société L'Européenne prévoit l'implantation de plusieurs projets sur l'ensemble de la ZAC du Bosquel et qu'à ce titre elle souhaite procéder à l'acquisition des parcelles ZC15 (pour partie), ZC16, ZC17, ZC18, ZC19, ZC20, ZC22, ZC26, ZC27, ZC29, ZC30 ainsi que le chemin traversant la Zone d'activités, actuellement propriété de la CC2SO, pour une superficie d'environ 473 756 m² au prix de 20€ le m².

L'Assemblée est invitée à autoriser son Président à céder les terrains dans les conditions financières ci-dessus et à signer les actes à intervenir.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par **78 voix POUR, 8 voix CONTRE** (CHARBONNIER Sylvain, PIETERS Jean-Pascal, DOMART Alain, DUCHAUSSOY Stéphane, LEGRAND Anne, SANGNIER Yann, TERNOIS Jocelyne, BREART Hervé), **20 ABSTENTIONS** (BEAUCOURT Benoît, BOULNOIS Dominique, BOURGOIS Alexis, BULCOURT Marc, CLABAULT Lionel, CROSNIER Gérard, DANCOURT David, DELAIRE Rose-France, DESMAREST Olivier, BLE Thierry, GREVIN Cécile, DEMOULIN Delphine, MALIVOIR Marcel, NOPPE Robert, QUIGNON François, RIMBAULT Patricia, ROUX Alain, SIMON André, TRABOUILLET Romuald, GRICOURT Corinne) et **3 non-participations au vote**,

- **AUTORISE** son Président à céder les terrains désignés ci-dessus dans les conditions suscitées et à signer les actes à intervenir.

Fait et délibéré en séance,
Le 27 juin 2022

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Pascal AUBREE

Le Président
Alain DESFOSSÉS

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'AmiensCommunauté de
Communes Somme
Sud-OuestDate d'envoi de la
convocation :
20/06/2022Date de la séance :
27/06/2022Membres en exercice : 147
Membres présents : 99
Nombre de votants : 109Objet :

URBANISME

Instauration du Droit de
Préemption UrbainActe rendu exécutoire par
son envoi en Préfecture
le ...6 juillet... 2022
et sa mise en ligne
le ...6 juillet... 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 20 juin 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, PADE Laurence, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, QUEVAUVILLERS Louis, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE-ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, GUILBERT Francis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULANGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, ROBITAILLE Pierre, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DESFOSSÉS Alain, GOETHALS Eddy, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, FROIDURE James, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, STAMPER Michèle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, CHARBONNIER Sylvain, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, LEBEGUE Catherine, QUILLET Jean-Claude, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, WURMSER Marc, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, LENGLET Xavier, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : VAN DYCKE Roseline (suppléante de MARTIN Christophe), PIETERS Jean-Pascal (suppléant de DELATTRE Denis), DELABRE Anne-Marie (suppléante de de PALMAERT Yolaine), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), BREART Hervé (suppléant de WARNAULT Jack), GACOIN Karine (suppléante de FACQUET Agnès), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), BLE Thierry (suppléant de DESPREAUX Xavier), DEMOULIN Delphine (suppléante de LEFEBVRE Grégory), MAREST Laurent (suppléant de HESSE Hervé), SANGNIER Yann (suppléant de MARIAGE Bruno).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BAILLEUL Dominique (pouvoir à PADE Laurence), BEAUCOURT Benoît (pouvoir à MALIVOIR Marcel), GUICHARD Anthony (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), PERONNE Michèle (pouvoir à WURMSER Marc), HUYON Jean-Luc (pouvoir à BOSSU Jérémie), LEMOINE Jacques (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), DUFEUILLE Martine (pouvoir à AUZOU Emmanuel), DEVAUX Ginette (pouvoir à DUSSUELLE Dominique).

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, PRAT Philippe, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, TAVERNE Roger, BOUCRY Firmin, BON Linda, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUBOIS Jean, TEN Alexis, DUBOS Philippe, MAGNIER Ambre, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, PREMMEREUR Patricia, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, de WAZIERS Isabelle, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, MOREL Claude, LOMBAREY Michèle, DANCOURT Daniel, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, CORDIER Michel, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, HETROY Maxime.

Secrétaire de séance : AUBREE Pascal.

La séance ouverte, le Président rappelle à l'Assemblée que la Communauté de Communes étant compétente en matière de plan local d'urbanisme, elle est devenue, avec la loi ALUR, compétente de plein droit en matière de droit de préemption urbain.

En vertu de délibérations de la communauté de communes du Sud-Ouest Amiénois en 2014, plusieurs communes de ce territoire bénéficient actuellement d'une délégation de ce droit sur tout ou part de leur territoire.

Par ailleurs, la CC2SO bénéficie du droit de préemption urbain instauré par d'autres communes avant le transfert de compétence. Afin d'harmoniser l'exercice de ce droit dans la communauté de communes et de faciliter la mise en œuvre des PLUi, il vous sera proposé :

- d'instaurer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) des PLU et PLUi applicables dans la CC2SO,
- de déléguer ce droit aux communes, qui apparaissent, dans la plupart des cas, les plus pertinentes pour procéder aux acquisitions.

L'Assemblée est invitée à autoriser son Président à instaurer le Droit de Préemption Urbain dans les zones désignées ci-dessus.

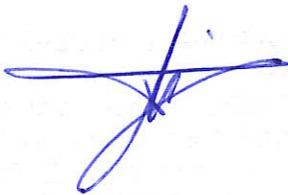
Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par **102 voix POUR, 4 ABSTENTIONS** (FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, LEGRAND Anne, LEBEGUE Catherine) et **3 non-participations au vote**,

- **Institue** le droit de préemption sur les communes et zones ci-dessus énumérées,
- **Délègue** l'exercice de ce droit de préemption aux communes, qui pourront l'exercer directement.

Fait et délibéré en séance,
Le 27 juin 2022

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Pascal AUBREE



Le Président
Alain DESFOSSES



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'Amiens

**Communauté de
Communes Somme
Sud-Ouest**

Date d'envoi de la
convocation :
20/06/2022

Date de la séance :
27/06/2022

Membres en exercice : 147
Membres présents : 99
Nombre de votants : 109

Objet :

URBANISME

Prescription d'une
révision du PLU
d'Airaines

Acte rendu exécutoire par
son envoi en Préfecture
le ... 6 juillet ... 2022
et sa mise en ligne
le ... 6 juillet ... 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 20 juin 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, PADE Laurence, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, QUEVAUVILLERS Louis, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE-ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, GUILBERT Francis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULANGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, ROBITAILLE Pierre, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DESFOSSÉS Alain, GOETHALS Eddy, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, FROIDURE James, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, STAMPER Michèle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, CHARBONNIER Sylvain, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, LEBEGUE Catherine, QUILLEN Jean-Claude, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, WURMSER Marc, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, LENGLET Xavier, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : VAN DYCKE Roseline (suppléante de MARTIN Christophe), PIETERS Jean-Pascal (suppléant de DELATTRE Denis), DELABRE Anne-Marie (suppléante de de PALMAERT Yolaine), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), BREART Hervé (suppléant de WARNAULT Jack), GACCOIN Karine (suppléante de FACQUET Agnès), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), BLE Thierry (suppléant de DESPREAUX Xavier), DEMOULIN Delphine (suppléante de LEFEBVRE Grégory), MAREST Laurent (suppléant de HESSE Hervé), SANGNIER Yann (suppléant de MARIAGE Bruno).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BAILLEUL Dominique (pouvoir à PADE Laurence), BEAUCOURT Benoît (pouvoir à MALIVOIR Marcel), GUICHARD Anthony (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), PERONNE Michèle (pouvoir à WURMSER Marc), HUYON Jean-Luc (pouvoir à BOSSU Jérémie), LEMOINE Jacques (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), DUFEUILLE Martine (pouvoir à AUZOU Emmanuel), DEVAUX Ginette (pouvoir à DUSSUELLE Dominique).

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, PRAT Philippe, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, TAVERNE Roger, BOUCRY Firmin, BON Linda, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUBOIS Jean, TEN Alexis, DUBOS Philippe, MAGNIER Ambre, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, PREMMEREUR Patricia, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, de WAZIERS Isabelle, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, MOREL Claude, LOMBAREY Michèle, DANCOURT Daniel, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, CORDIER Michel, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, HETROY Maxime.

Secrétaire de séance : AUBREE Pascal.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que la société Bois bleu énergies a un projet de construction d'un méthaniseur agricole sur le territoire de la commune d'Airaines. Le terrain ciblé est situé en zone AUa au PLU de la commune ; or cette zone ne peut être ouverte à l'urbanisation qu'après une révision du PLU.

Afin de permettre la réalisation de ce projet dans les meilleurs délais, il est proposé de prescrire une révision du PLU d'Airaines, consistant à ouvrir ladite zone à l'urbanisation.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par **66 voix POUR, 6 voix CONTRE** (DUCHAUSSOY Stéphane, LENGLET Xavier, SANGNIER Yann, ROUZAUD Jean-Marie, SINOQUET Céline, TERNOIS Jocelyne), **35 ABSTENTIONS** (AUZOU Emmanuel, BOULANGER Ludovic, BOULNOIS Dominique, BOUTHORS Didier, BRUTELLE Hervé, BULCOURT Marc, CELISSE Gérard, CHELLE POIRET Sabine, CLABAULT Lionel, CROSNIER Gérard, DANCOURT David, de MONCLIN Arnaud, DALABRE Anne-Marie, DE SAINT GERMAIN Lyliane, DELAIRE Rose-France, PIETERS Jean-Pascal, BLE Thierry, DUFEUILLE Martine, GACOIN Karine, FROIDURE James, GREVIN Cécile, GUICHARD Anthony, HERDUIN Michèle, DEMOULIN Delphine, LEFEUVRE Jannick, LEGRAND Anne, LEJEUNE Denis, MISSIAEN Maryse, MOUTON Valérie, NOPPE Robert, PORTOIS Nicolas, RIMBAULT Patricia, ROUX Alain, TRABOUILLET Romuald, VASSEUR Dany) et 2 **non-participations au vote**,

- **PRESCRIT** une procédure de révision du PLU d'Airaines.

Fait et délibéré en séance,
Le 27 juin 2022

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Pascal AUBREE

Le Président
Alain DESFOSSÉS

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'AmiensCommunauté de
Communes Somme
Sud-OuestDate d'envoi de la
convocation :
20/06/2022Date de la séance :
27/06/2022Membres en exercice : 147
Membres présents : 99
Nombre de votants : 109Objet :

RESSOURCES HUMAINES

Modification du
tableau indicatif des
emploisCréations et
suppressions de postesActe rendu exécutoire par
son envoi en Préfecture
le ... 6 juillet ... 2022
et sa mise en ligne
le ... 6 juillet ... 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 20 juin 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, PADE Laurence, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, QUEVAUVILLERS Louis, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE-ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, GUILBERT Francis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULANGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, ROBITAILLE Pierre, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DESFOSSÉS Alain, GOETHALS Eddy, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, FROIDURE James, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, STAMPER Michèle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, CHARBONNIER Sylvain, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, LEBEGUE Catherine, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, WURMSER Marc, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, LENGLET Xavier, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : VAN DYCKE Roseline (suppléante de MARTIN Christophe), PIETERS Jean-Pascal (suppléant de DELATTRE Denis), DELABRE Anne-Marie (suppléante de PALMAERT Yolaine), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), BREART Hervé (suppléant de WARNAULT Jack), GACCOIN Karine (suppléante de FACQUET Agnès), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), BLE Thierry (suppléant de DESPREAUX Xavier), DEMOULIN Delphine (suppléante de LEFEBVRE Grégory), MAREST Laurent (suppléant de HESSE Hervé), SANGNIER Yann (suppléant de MARIAGE Bruno).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BAILLEUL Dominique (pouvoir à PADE Laurence), BEAUCOURT Benoît (pouvoir à MALIVOIR Marcel), GUICHARD Anthony (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), PERONNE Michèle (pouvoir à WURMSER Marc), HUYON Jean-Luc (pouvoir à BOSSU Jérémie), LEMOINE Jacques (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), DUFEUILLE Martine (pouvoir à AUZOU Emmanuel), DEVAUX Ginette (pouvoir à DUSSUELLE Dominique).

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, PRAT Philippe, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, TAVERNE Roger, BOUCRY Firmin, BON Linda, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUBOIS Jean, TEN Alexis, DUBOS Philippe, MAGNIER Ambre, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, PREMMEREUR Patricia, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, de WAZIERS Isabelle, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, MOREL Claude, LOMBAREY Michèle, DANCOURT Daniel, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, CORDIER Michel, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, HETROY Maxime, QUILLENTE Jean-Claude.

Secrétaire de séance : AUBREE Pascal.

La séance ouverte, le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur les créations et suppressions de postes suivantes :

Budget principal :

Service jeunesse :

- Création d'un poste adjoint administratif principal 2^e classe à temps complet au 01/07/2022
- Création de 7 postes d'adjoint d'animation à temps non complet au 01/07/2022
- Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet au 01/09/2022.

Service scolaire :

- Modification de grade : suppression du poste d'adjoint technique (23/35^e) et création du poste d'adjoint d'animation à temps non complet (23/35^e) au 01/07/2022
- Création de 3 postes d'adjoint technique à temps non complet au 01/07/2022
- Modification de poste au 01/09/2022 : suppression du poste d'adjoint technique à temps non complet (11,53/35^e) et création du poste d'adjoint technique à temps non complet (31,80/35^e).

Service Petite enfance :

- Création d'un poste de coordinateur petite enfance à temps complet au grade d'éducateur de jeunes enfants au 01/07/2022
- Modification de poste au 01/09/2022 : suppression du poste d'agent social à temps non complet (28/35^e) et création du poste agent social à temps complet
- Suite au décret 2021-1131 du 30/08/2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants : création d'un poste d'infirmière à temps non complet (17,50/35^e) au grade d'infirmier en soins généraux au 01/07/2022.

Médiathèque :

- Modification de poste au 01/07/2022 : suppression du poste d'assistant de conservation principal 1^e classe à temps non complet (30/35^e) et création du poste d'assistant de conservation principal 1^e classe à temps complet.

Budget mobilité :

- Création de 4 postes d'adjoint technique à temps non complet (28,85/35^e) au 01/08/2022 pour l'emploi de conducteur d'autocar
- Augmentation de la durée hebdomadaire pour des postes d'adjoints techniques exerçant les missions de conducteurs d'autocar :
 - 7 postes passant de 28,85/35^e à 31,87/35^e
 - 1 poste passant de 24,25/35^e à 28,85/35^e
 - 1 poste passant de 31,87/35^e à temps complet

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par **105 voix POUR, 2 ABSTENTIONS** (DE MONCLIN Arnaud, CELISSE Gérard) et **1 non-participation au vote**,

- **APPROUVE** les créations et suppressions de postes mentionnées ci-dessus.

Le Secrétaire de séance
Pascal AUBREE



Fait et délibéré en séance,
Le 27 juin 2022

Pour extrait conforme

Le Président
Alain DESFOSES



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'AmiensCommunauté de
Communes Somme
Sud-OuestDate d'envoi de la
convocation :
20/06/2022Date de la séance :
27/06/2022Membres en exercice : 147
Membres présents : 98
Nombre de votants : 108Objet :

RESSOURCES HUMAINES

Recours aux contrats
d'apprentissage.

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 20 juin 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, PADE Laurence, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, QUEVAUVILLERS Louis, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE-ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, GUILBERT Francis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULANGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, ROBITAILLE Pierre, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DESFOSSÉS Alain, GOETHALS Eddy, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, FROIDURE James, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, STAMPER Michèle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, CHARBONNIER Sylvain, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, LEBEGUE Catherine, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, WURMSER Marc, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, LENGLET Xavier, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : VAN DYCKE Roseline (suppléante de MARTIN Christophe), PIETERS Jean-Pascal (suppléant de DELATTRE Denis), DELABRE Anne-Marie (suppléante de PALMAERT Yolaine), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), BREART Hervé (suppléant de WARNAULT Jack), GACOIN Karine (suppléante de FACQUET Agnès), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), BLE Thierry (suppléant de DESPREAUX Xavier), DEMOULIN Delphine (suppléante de LEFEBVRE Grégory), MAREST Laurent (suppléant de HESSE Hervé), SANGNIER Yann (suppléant de MARIAGE Bruno).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BAILLEUL Dominique (pouvoir à PADE Laurence), BEAUCOURT Benoît (pouvoir à MALIVOIR Marcel), GUICHARD Anthony (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), PERONNE Michèle (pouvoir à WURMSER Marc), HUYON Jean-Luc (pouvoir à BOSSU Jérémie), LEMOINE Jacques (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), DUFEUILLE Martine (pouvoir à AUZOU Emmanuel), DEVAUX Ginette (pouvoir à DUSSUELLE Dominique).

Etaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, PRAT Philippe, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, TAVERNE Roger, BOUCRY Firmin, BON Linda, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUBOIS Jean, TEN Alexis, DUBOS Philippe, MAGNIER Ambre, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, PREMMEREUR Patricia, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, de WAZIERS Isabelle, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, MOREL Claude, LOMBAREY Michèle, DANCOURT Daniel, QUILLET Jean-Claude, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, CORDIER Michel, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, HETROY Maxime.

Secrétaire de séance : AUBREE Pascal.

Acte rendu exécutoire
par son envoi en
Préfecture
le ... 6 juillet... 2022
et sa mise en ligne
le ... 6 juillet... 2022.

La séance ouverte, le Président rappelle à l'Assemblée que :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
 Vu le Code général de la fonction publique ;
 Vu le Code du travail, et en particulier les articles L. 6211-1 et suivants, les articles D. 6211-1 et suivants ;
 Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;
 Vu l'ordonnance n°2020-387 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle ;
 Vu le décret n° 2016-1998 du 30 décembre 2016 fixant la liste des collectivités territoriales autorisées à participer aux expérimentations prévues aux articles 76 et 77 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;
 Vu le décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant ;

Considérant que le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage (article L. 6221-1 du code du travail). L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation ;

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Considérant que la rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit ;
 Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

En cas d'apprentissage aménagé :

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique accompagnent sur les plans financier, administratif et technique, les collectivités/établissements territoriaux dans l'intégration d'apprentis bénéficiant de la reconnaissance travailleur handicapé ;

Considérant qu'il revient à l'assemblée délibérante de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

L'Assemblée est invitée à se prononcer sur le recours aux contrats d'apprentissage au service Bâtiment/Patrimoine.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par **99 voix POUR, 1 voix CONTRE** (BREART Hervé), **1 ABSTENTION** (SANGNIER Yann) et **7 non-participations au vote**,

- **APPROUVE** le recours aux contrats d'apprentissage,
- **AUTORISE** le Président à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un apprenti conformément au tableau suivant :

Service d'accueil de l'apprenti	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé par l'apprenti	Durée de la formation
Bâtiment	Maintenance des bâtiments	CAP IMTB (intervention maintenance technique bâtiment)	24 mois

- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Fait et délibéré en séance,
Le 27 juin 2022

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Pascal AUBREE



Le Président
Alain DESFOSSÉS



The stamp is circular with the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOMME SUD-OUEST" around the perimeter and a central emblem featuring a building and a star.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'AmiensCommunauté de
Communes Somme
Sud-OuestDate d'envoi de la
convocation :
20/06/2022Date de la séance :
27/06/2022Membres en exercice : 147
Membres présents : 98
Nombre de votants : 108Objet :SAAD
---Rémunération des
auxiliaires de vieActe rendu exécutoire par
son envoi en Préfecture
le ..6 juillet... 2022
et sa mise en ligne
le ..6 juillet... 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 20 juin 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, PADE Laurence, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, QUEVAUVILLERS Louis, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE-ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, GUILBERT Francis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULANGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, ROBITAILLE Pierre, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DESFOSSÉS Alain, GOETHALS Eddy, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, FROIDURE James, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, STAMPER Michèle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, CHARBONNIER Sylvain, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, LEBEGUE Catherine, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, WURMSER Marc, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, LENGLET Xavier, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : VAN DYCKE Roseline (suppléante de MARTIN Christophe), PIETERS Jean-Pascal (suppléant de DELATTRE Denis), DELABRE Anne-Marie (suppléante de PALMAERT Yolaine), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), BREART Hervé (suppléant de WARNAULT Jack), GACOIN Karine (suppléante de FACQUET Agnès), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), BLE Thierry (suppléant de DESPREAUX Xavier), DEMOULIN Delphine (suppléante de LEFEBVRE Grégory), MAREST Laurent (suppléant de HESSE Hervé), SANGNIER Yann (suppléant de MARIAGE Bruno).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BAILLEUL Dominique (pouvoir à PADE Laurence), BEAUCOURT Benoît (pouvoir à MALIVOIR Marcel), GUICHARD Anthony (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), PERONNE Michèle (pouvoir à WURMSER Marc), HUYON Jean-Luc (pouvoir à BOSSU Jérémie), LEMOINE Jacques (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), DUFEUILLE Martine (pouvoir à AUZOU Emmanuel), DEVAUX Ginette (pouvoir à DUSSUELLE Dominique).

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, PRAT Philippe, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, TAVERNE Roger, BOUCRY Firmin, BON Linda, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUBOIS Jean, TEN Alexis, DUBOS Philippe, MAGNIER Ambre, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, PREMMEREUR Patricia, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, de WAZIERS Isabelle, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, MOREL Claude, LOMBAREY Michèle, DANCOURT Daniel, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, CORDIER Michel, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, HETROY Maxime, QUILLEN T Jean-Claude.

Secrétaire de séance : AUBREE Pascal.

La séance ouverte, le Président rappelle à l'Assemblée que jusqu'à ce jour les auxiliaires de vie ne bénéficient d'aucun déroulement de carrière et donc d'aucune revalorisation de leur rémunération.

Le Conseil communautaire a délibéré le 27/05/2019 une grille de rémunération pour les auxiliaires de vie qu'il convient d'actualiser car les indices majorés sont inférieurs à l'indice minimum de traitement.

Le Président propose d'actualiser la grille ainsi :

	Moins de 10 ans d'ancienneté	Plus de 10 ans d'ancienneté
Diplômé	IM 362	IM 370
Non diplômé	IM 352	IM 357

L'Assemblée est invitée à approuver la revalorisation des indices majorés et que ceux-ci soient automatiquement revalorisés en fonction de l'évolution de l'indice majoré de base à compter du 1^{er} septembre 2022.

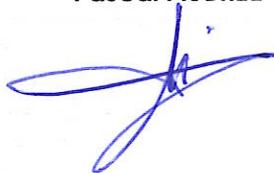
Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré, par **101 voix POUR** et **7 non-participations au vote**,

- **APPROUVE** la revalorisation des indices majorés des auxiliaires de vie et que ceux-ci soient automatiquement revalorisés en fonction de l'évolution de l'indice majoré de base.

Fait et délibéré en séance,
Le 27 juin 2022

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Pascal AUBREE



Le Président
Alain DESFOSSÉS



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'Amiens

**Communauté de
Communes Somme
Sud-Ouest**

**Date d'envoi de la
convocation :**
20/06/2022

Date de la séance :
27/06/2022

Membres en exercice : 147
Membres présents : 98
Nombre de votants : 108

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

Création d'un CST commun
et fixation du nombre de
représentants du personnel
CST placé auprès de la
CC2SO et décision du recueil
de l'avis des représentants
des collectivités et
établissements.

Acte rendu exécutoire par
son envoi en Préfecture
le ...6 juillet... 2022
et sa mise en ligne
le ...6 juillet... 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, suite à la convocation en date du 20 juin 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, PADE Laurence, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, QUEVAUVILLERS Louis, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE-ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, GUILBERT Francis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULANGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, ROBITAILLE Pierre, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DESFOSSES Alain, GOETHALS Eddy, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, FROIDURE James, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, STAMPER Michèle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, CHARBONNIER Sylvain, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, LEBEGUE Catherine, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, WURMSER Marc, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, LENGLET Xavier, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : VAN DYCKE Roseline (suppléante de MARTIN Christophe), PIETERS Jean-Pascal (suppléant de DELATTRE Denis), DELABRE Anne-Marie (suppléante de PALMAERT Yolaine), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), BREART Hervé (suppléant de WARNAULT Jack), GACOIN Karine (suppléante de FACQUET Agnès), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), BLE Thierry (suppléant de DESPREAUX Xavier), DEMOULIN Delphine (suppléante de LEFEBVRE Grégory), MAREST Laurent (suppléant de HESSE Hervé), SANGNIER Yann (suppléant de MARIAGE Bruno).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BAILLEUL Dominique (pouvoir à PADE Laurence), BEAUCOURT Benoît (pouvoir à MALIVOIR Marcel), GUICHARD Anthony (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), PERONNE Michèle (pouvoir à WURMSER Marc), HUYON Jean-Luc (pouvoir à BOSSU Jérémie), LEMOINE Jacques (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), DUFEUILLE Martine (pouvoir à AUZOU Emmanuel), DEVAUX Ginette (pouvoir à DUSSUELLE Dominique).

Etaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, PRAT Philippe, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, TAVERNE Roger, BOUCRY Firmin, BON Linda, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUBOIS Jean, TEN Alexis, DUBOS Philippe, MAGNIER Ambre, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, PREMMEREUR Patricia, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, de WAZIERS Isabelle, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, MOREL Claude, LOMBAREY Michèle, DANCOURT Daniel, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, CORDIER Michel, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, HETROY Maxime, QUILLENTE Jean-Claude.

Secrétaire de séance : AUBREE Pascal.

La séance ouverte, le Président rappelle à l'Assemblée Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents et qu'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail doit être instituée dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 200 agents.

- Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 251-5 et s.
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le Décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 4 et s,
- Considérant que les organisations syndicales seront consultées,
- Considérant les effectifs de la communauté de communes au 1^{er} janvier 2022,

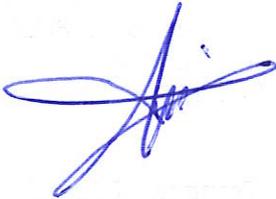
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par **93 voix POUR, 10 ABSTENTIONS** (DUCHAUSOY Stéphane, PIETERS Jean-Pascal, CELISSE GERARD, FURGEROT Christian, VASSEUR Dany, FROIDURE James, DUSSUELLE Dominique, LEJEUNE Denis, DANCOURT David, SANGNIER Yann) et **5 non-participations au vote**,

- **DECIDE** la création d'un Comité Social Territorial commun (CST) entre la CC2SO, les communes adhérentes et le CIAS avec l'institution en son sein d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail.
- **FIXE** le Comité Social Territorial commun auprès de la communauté de communes.
- **FIXE, pour le CST et la formation spécialisée**, à 6 le nombre de représentants titulaires du personnel et à 6 le nombre de représentants suppléants.
- **DECIDE, pour le CST et la formation spécialisée**, le maintien du paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants de la communauté de communes égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- **DECIDE le recueil pour le CST et la formation spécialisée** de l'avis des représentants des collectivités et établissements en relevant.

Fait et délibéré en séance,
Le 27 juin 2022

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Pascal AUBREE



Le Président
Alain DESFOSSES



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'Amiens

**Communauté de
Communes Somme
Sud-Ouest**

**Date d'envoi de la
convocation :**
20/06/2022

Date de la séance :
27/06/2022

Membres en exercice : 147
Membres présents : 98
Nombre de votants : 108

Objet :

MOBILITE

Règlement du Comité
des partenaires

Acte rendu exécutoire
par son envoi en
Préfecture
le 6 juillet... 2022
et sa mise en ligne
le ..6 juillet.. 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 20 juin 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, PADE Laurence, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, QUEVAUVILLERS Louis, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE-ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, GUILBERT Francis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULANGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, ROBITAILLE Pierre, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DESFOSSÉS Alain, GOETHALS Eddy, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, FROIDURE James, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, STAMPER Michèle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, CHARBONNIER Sylvain, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, LEBEGUE Catherine, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, WURMSER Marc, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, LENGLET Xavier, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : VAN DYCKE Roseline (suppléante de MARTIN Christophe), PIETERS Jean-Pascal (suppléant de DELATTRE Denis), DELABRE Anne-Marie (suppléante de de PALMAERT Yolaine), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), BREART Hervé (suppléant de WARNAULT Jack), GACOIN Karine (suppléante de FACQUET Agnès), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), BLE Thierry (suppléant de DESPREAUX Xavier), DEMOULIN Delphine (suppléante de LEFEBVRE Grégory), MAREST Laurent (suppléant de HESSE Hervé), SANGNIER Yann (suppléant de MARIAGE Bruno).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BAILLEUL Dominique (pouvoir à PADE Laurence), BEAUCOURT Benoît (pouvoir à MALIVOIR Marcel), GUICHARD Anthony (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), PERONNE Michèle (pouvoir à WURMSER Marc), HUYON Jean-Luc (pouvoir à BOSSU Jérémie), LEMOINE Jacques (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), DUFEUILLE Martine (pouvoir à AUZOU Emmanuel), DEVAUX Ginette (pouvoir à DUSSUELLE Dominique).

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, PRAT Philippe, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, TAVERNE Roger, BOUCRY Firmin, BON Linda, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUBOIS Jean, TEN Alexis, DUBOS Philippe, MAGNIER Ambre, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, PREMMEREUR Patricia, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, de WAZIERS Isabelle, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, MOREL Claude, LOMBAREY Michèle, DANCOURT Daniel, QUILLET Jean-Claude, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, CORDIER Michel, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, HETROY Maxime.

Secrétaire de séance : AUBREE Pascal.

La séance ouverte, Le Président informe l'assemblée que suite à la prise de compétence « mobilité » par la communauté de communes, la LOM nous impose de mettre en place un comité des partenaires une fois par an, ou lors d'un changement d'offre de transports ou changement de la billettique,

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019, dite Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) ;

Vu l'article L. 1231-1 et L. 1231-1-1 du code des Transports identifiant les collectivités territoriales et leurs groupements comme Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM).

Vu la délibération n°8 du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Somme Sud-Ouest du 17 mars 2021 relative à la prise de compétence mobilité.

Vu les statuts de la Communauté de communes Somme Sud-Ouest, notamment la compétence mobilité.

Considérant que la Communauté de communes Somme Sud-Ouest est AOM depuis le 1^{er} juillet 2021.

Considérant la nécessité de créer le comité des partenaires suivant l'article 15 de la loi n°2019-1428 dite LOM, dont les modalités de création ont été codifiées à l'article L.1231-5 du Code des transports, lui-même précisé dans le cadre de l'entrée en vigueur de la Loi Climat et Résilience n°2021-1104 du 22 août 2021.

Ce comité des partenaires vise à :

- o Informer les différents partenaires présents à ce comité, sur l'offre de transports et les services proposés sur le territoire de la communauté de communes.
- o Informer sur les projets en cours d'élaboration et qui viendront améliorer les déplacements quotidiens des citoyens et/ou employés sur le territoire.
- o Recenser les avis, les besoins, les pistes d'amélioration que la communauté de communes pourrait envisager dans le futur afin de faciliter les déplacements de chacun.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par **96 voix POUR, 8 ABSTENTIONS** (DUCHAUSOY Stéphane, SIMON André, FURGEROT Christian, LEPINE Patrick, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, RIMBERT Patrick, SANGNIER Yann) et **4 non-participations au vote**,

- **APPROUVE** le règlement du comité des partenaires.

Fait et délibéré en séance,
Le 27 juin 2022

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Pascal AUBREE



Le Président
Alain DESFOSSÉS



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'Amiens

**Communauté de
Communes Somme
Sud-Ouest**

**Date d'envoi de la
convocation :**
20/06/2022

Date de la séance :
27/06/2022

Membres en exercice : 147
Membres présents : 98
Nombre de votants : 108

Objet :

**SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT**

Charte qualité ANC

Acte rendu exécutoire
par son envoi en
Préfecture
le ... 6 juillet ... 2022
et sa mise en ligne
le ... 6 juillet ... 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 20 juin 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, PADE Laurence, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, QUEVAUVILLERS Louis, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE-ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, GUILBERT Francis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULANGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, ROBITAILLE Pierre, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DESFOSSÉS Alain, GOETHALS Eddy, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, FROIDURE James, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, STAMPER Michèle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, CHARBONNIER Sylvain, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, LEBEGUE Catherine, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, WURMSER Marc, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, LENGLET Xavier, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : VAN DYCKE Roseline (suppléante de MARTIN Christophe), PIETERS Jean-Pascal (suppléant de DELATTRE Denis), DELABRE Anne-Marie (suppléante de PALMAERT Yolaine), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), BREART Hervé (suppléant de WARNAULT Jack), GACOIN Karine (suppléante de FACQUET Agnès), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), BLE Thierry (suppléant de DESPREAUX Xavier), DEMOULIN Delphine (suppléante de LEFEBVRE Grégory), MAREST Laurent (suppléant de HESSE Hervé), SANGNIER Yann (suppléant de MARIAGE Bruno).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BAILLEUL Dominique (pouvoir à PADE Laurence), BEAUCOURT Benoît (pouvoir à MALIVOIR Marcel), GUICHARD Anthony (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), PERONNE Michèle (pouvoir à WURMSER Marc), HUYON Jean-Luc (pouvoir à BOSSU Jérémie), LEMOINE Jacques (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), DUFEUILLE Martine (pouvoir à AUZOU Emmanuel), DEVAUX Ginette (pouvoir à DUSSUELLE Dominique).

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, PRAT Philippe, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, TAVERNE Roger, BOUCRY Firmin, BON Linda, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUBOIS Jean, TEN Alexis, DUBOS Philippe, MAGNIER Ambre, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, PREMMEREUR Patricia, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, de WAZIERS Isabelle, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, MOREL Claude, LOMBAREY Michèle, DANCOURT Daniel, QUILLET Jean-Claude, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, CORDIER Michel, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, HETROY Maxime.

Secrétaire de séance : AUBREE Pascal.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

La séance ouverte, le Président invite l'assemblée à approuver l'adhésion de la CC2SO à la Charte qualité en assainissement non collectif, dans le département de Somme et à l'autoriser à la revêtir de sa signature. La charte départementale vise à renforcer les pratiques et les prestations pour améliorer la qualité du parc des installations.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par **97 voix POUR, 1 voix CONTRE** (SANGNIER Yann), **4 ABSTENTIONS** (DOLIQUE Benoît, PIETERS Jean-Pascal, CELISSE Gérard, GRICOURT Corinne) et **6 non-participations au vote**,

- **APPROUVE** l'adhésion de la CC2SO à la Charte qualité Assainissement Non Collectif
- **AUTORISE** son Président à signer ladite Charte.

Commune de
Date d'envoi de la
convocation
20/06/2022

Fait et délibéré en séance,
Le 27 juin 2022

Pour extrait conforme,

**Le Secrétaire de séance
Pascal AUBREE**

**Le Président
Alain DESFOSSES**



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'Amiens

**Communauté de
Communes Somme
Sud-Ouest**

**Date d'envoi de la
convocation :**
20/06/2022

Date de la séance :
27/06/2022

Membres en exercice : 147
Membres présents : 97
Nombre de votants : 107

Objet :

**SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT**

Tarifications des
vidanges.

Acte rendu exécutoire
par son envoi en
Préfecture
le ...6 juillet... 2022
et sa mise en ligne
le ...6 juillet... 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 20 juin 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, PADE Laurence, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, QUEVAUVILLERS Louis, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE-ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, GUILBERT Francis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULANGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, ROBITAILLE Pierre, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DESFOSSÉS Alain, GOETHALS Eddy, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, FROIDURE James, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, STAMPER Michèle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, CHARBONNIER Sylvain, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, LEBEGUE Catherine, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, WURMSER Marc, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, LENGLET Xavier, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : VAN DYCKE Roseline (suppléante de MARTIN Christophe), PIETERS Jean-Pascal (suppléant de DELATRE Denis), DELABRE Anne-Marie (suppléante de PALMAERT Yolaine), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), GACQIN Karine (suppléante de FACQUET Agnès), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), BLE Thierry (suppléant de DESPREAUX Xavier), DEMOULIN Delphine (suppléante de LEFEBVRE Grégory), MAREST Laurent (suppléant de HESSE Hervé), SANGNIER Yann (suppléant de MARIAGE Bruno).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BAILLEUL Dominique (pouvoir à PADE Laurence), BEAUCOURT Benoît (pouvoir à MALIVOIR Marcel), GUICHARD Anthony (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), PERONNE Michèle (pouvoir à WURMSER Marc), HUYON Jean-Luc (pouvoir à BOSSU Jérémie), LEMOINE Jacques (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), DUFEUILLE Martine (pouvoir à AUZOU Emmanuel), DEVAUX Ginette (pouvoir à DUSSUELLE Dominique).

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, PRAT Philippe, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, TAVERNE Roger, BOUCRY Firmin, BON Linda, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUBOIS Jean, TEN Alexis, DUBOS Philippe, MAGNIER Ambre, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, PREMMEREUR Patricia, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, de WAZIERS Isabelle, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, MOREL Claude, LOMBAREY Michèle, DANCOURT Daniel, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, CORDIER Michel, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, HETROY Maxime, QUILLENTE Jean-Claude, WARNAULT Jack.

Secrétaire de séance : AUBREE Pascal.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que compte tenu de l'arrêt, depuis janvier 2022, des aides financières des agences de l'eau, à destination des vidangeurs pour la gestion des boues d'assainissement non hygiénisées dans le contexte du Covid-19, un avenant, sur proposition de la commission SPA en date du 18 mai 2022, est apporté au marché vidanges en cours d'exécution, prévoyant une modification de la destination des boues. La réglementation impose l'hygiénisation des boues avant épandage en sol agricole.

L'Assemblée est invitée à se prononcer sur la tarification TTC des vidanges des installations réputées conformes à compter du 28 juin 2022, et ce jusqu'à prochaine révision tarifaire :

- Forfait vidange jusqu'à 3000 L : 185€ TTC
- Le m³ supplémentaire au-delà de 3000 L : 16.50€ TTC
- Curage : 55€ TTC

La participation de la CC2SO de 90€ reste inchangée.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par **85 voix POUR, 3 voix CONTRE** (DOLIQUE Benoît, FURGEROT Christian, LEPINE Patrick), **12 ABSTENTIONS** (CLABAULT Lionel, CROSNIER Gérard, DANCOURT David, DELABRE Anne-Marie, PIETERS Jean-Pascal, BLE Thierry, GLORIEUX Gérard, GUILBERT Francis, LEBEGUE Catherine, LEJEUNE Denis, ROUX Alain, GRICOURT Corinne) et **7 non-participations au vote**,

- **APPROUVE** la tarification des vidanges des installations réputées conformes mentionnées ci-dessus et ce jusqu'à prochaine révision tarifaire.

Fait et délibéré en séance,
Le 27 juin 2022

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Pascal AUBREE

Le Président
Alain DESFOSSÉS

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'Amiens

**Communauté de
Communes Somme
Sud-Ouest**

**Date d'envoi de la
convocation :**
20/06/2022

Date de la séance :
27/06/2022

Membres en exercice : 147
Membres présents : 97
Nombre de votants : 107

Objet :

VOIRIE

Fonds de concours

Acte rendu exécutoire
par son envoi en
Préfecture
le ..6 juillet... 2022
et sa mise en ligne
le ..6 juillet... 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 20 juin 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, PADE Laurence, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, QUEVAUVILLERS Louis, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE-ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, GUILBERT Francis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULANGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, ROBITAILLE Pierre, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DESFOSSÉS Alain, GOETHALS Eddy, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, FROIDURE James, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, STAMPER Michèle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, CHARBONNIER Sylvain, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, LEBEGUE Catherine, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, WURMSER Marc, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, LENGLET Xavier, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : VAN DYCKE Roseline (suppléante de MARTIN Christophe), PIETERS Jean-Pascal (suppléant de DELATRE Denis), DELABRE Anne-Marie (suppléante de PALMAERT Yolaine), FROMENT Jean (suppléant de BEUCOURT Céline), GACOIN Karine (suppléante de FACQUET Agnès), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), BLE Thierry (suppléant de DESPREAUX Xavier), DEMOULIN Delphine (suppléante de LEFEBVRE Grégory), MAREST Laurent (suppléant de HESSE Hervé), SANGNIER Yann (suppléant de MARIAGE Bruno).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BAILLEUL Dominique (pouvoir à PADE Laurence), BEUCOURT Benoît (pouvoir à MALIVOIR Marcel), GUICHARD Anthony (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), PERONNE Michèle (pouvoir à WURMSER Marc), HUYON Jean-Luc (pouvoir à BOSSU Jérémie), LEMOINE Jacques (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), DUFEUILLE Martine (pouvoir à AUZOU Emmanuel), DEVAUX Ginette (pouvoir à DUSSUELLE Dominique).

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, PRAT Philippe, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, TAVERNE Roger, BOUCRY Firmin, BON Linda, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUBOIS Jean, TEN Alexis, DUBOS Philippe, MAGNIER Ambre, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, PREMMEREUR Patricia, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, de WAZIERS Isabelle, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, MOREL Claude, LOMBAREY Michèle, DANCOURT Daniel, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, CORDIER Michel, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, HETROY Maxime, QUILLET Jean-Claude, WARNAULT Jack.

Secrétaire de séance : AUBREE Pascal.

La séance ouverte, le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur les fonds de concours à intervenir auprès des communes pour lesquelles la CC2SO réalise des travaux de bordurage et de l'autoriser à recouvrer les sommes nécessaires auprès des communes. Le fond de concours, versé par chaque commune ci-dessous, sera égal à 50% du montant HT des travaux :

- Commune de FRAMICOURT : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Rue BLONDAIN », montant estimatif avant travaux : 34 581,53 € HT.
- Commune de WOIREL : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Chemin de Wiry », montant estimatif avant travaux : 18 063,76 € HT.
- Commune de SAINT-AUBIN-RIVIERE : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Rue de l'église », montant estimatif avant travaux : 6 602,91 € HT.
- Commune de NAMPS-MAISNIL : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Rue de La Maladrerie », montant estimatif avant travaux : 15 064,90 € HT et « Rue du Château », montant estimatif avant travaux : 42 757,40 € HT.
- Commune de FOSSEMANANT : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Route de Prouzel », montant estimatif avant travaux : 2 518 ,85 € HT.
- Commune de ORESMAUX : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Rue Dondaine », montant estimatif avant travaux : 6 137,50 € HT.

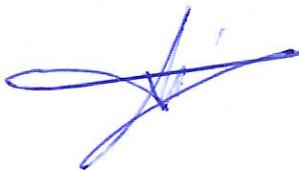
Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par **103 voix POUR, 2 ABSTENTIONS** (DOLIQUE Benoît, DUCHAUSSOY Stéphane) et **2 non-participations au vote**,

- **DECIDE** de solliciter les fonds de concours pour travaux de voirie auprès des communes ci-dessus,
- **INVITE** le Président à signer tout document se rapportant à la présente.

Fait et délibéré en séance,
Le 27 juin 2022

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Pascal AUBREE



Le Président
Alain DESFOSSÉS



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'AmiensCommunauté de
Communes Somme
Sud-OuestDate d'envoi de la
convocation :
20/06/2022Date de la séance :
27/06/2022Membres en exercice : 147
Membres présents : 97
Nombre de votants : 107Objet :TOURISME
---Convention constitutive
d'un groupement de
commande à l'échelle du
Pôle Métropolitain.Acte rendu exécutoire
par son envoi en
Préfecture
le ..6 juillet.. 2022
et sa mise en ligne
le ..6 juillet.. 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 20 juin 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, PADE Laurence, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, QUEVAUVILLERS Louis, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE-ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, GUILBERT Francis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULANGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, ROBITAILLE Pierre, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUFOUR Guy, LEFEBVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DESFOSSÉS Alain, GOETHALS Eddy, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, FROIDURE James, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, STAMPER Michèle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, CHARBONNIER Sylvain, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, LEBEGUE Catherine, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, WURMSER Marc, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, LENGLET Xavier, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : VAN DYCKE Roseline (suppléante de MARTIN Christophe), PIETERS Jean-Pascal (suppléant de DELATTRE Denis), DELABRE Anne-Marie (suppléante de PALMAERT Yolaine), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), GACOIN Karine (suppléante de FACQUET Agnès), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), BLE Thierry (suppléant de DESPREAUX Xavier), DEMOULIN Delphine (suppléante de LEFEBVRE Grégory), MAREST Laurent (suppléant de HESSE Hervé), SANGNIER Yann (suppléant de MARIAGE Bruno).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BAILLEUL Dominique (pouvoir à PADE Laurence), BEAUCOURT Benoît (pouvoir à MALIVOIR Marcel), GUICHARD Anthony (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), PERONNE Michèle (pouvoir à WURMSER Marc), HUYON Jean-Luc (pouvoir à BOSSU Jérémie), LEMOINE Jacques (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), DUFEUILLE Martine (pouvoir à AUZOU Emmanuel), DEVAUX Ginette (pouvoir à DUSSUELLE Dominique).

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, PRAT Philippe, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, TAVERNE Roger, BOUCRY Firmin, BON Linda, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUBOIS Jean, TEN Alexis, DUBOS Philippe, MAGNIER Ambre, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, PREMMEREUR Patricia, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, de WAZIERS Isabelle, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, MOREL Claude, LOMBAREY Michèle, DANCOURT Daniel, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, CORDIER Michel, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, HETROY Maxime, QUILLEN Jean-Claude, WARNAULT Jack.

Secrétaire de séance : AUBREE Pascal.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois propose de réaliser un pass touristique à l'échelle de son territoire. Pour ce faire, il est nécessaire de réaliser au préalable un groupement de commande.

L'Assemblée est invitée à se prononcer sur cette proposition et à autoriser son Président à signer la convention de groupement de commande.

Le Conseil communautaire , après en avoir délibéré, par **92 voix POUR, 1 voix CONTRE** (LEFEBVRE Jean-Luc), **8 ABSTENTIONS** (CELISSE Gérard, VASSEUR Dany, GRICOURT Corinne, LEJEUNE Denis, MALIVOIR Marcel, RIMBERT Patrick, DANCOURT David, SANGNIER Yann) **et 6 non-participations au vote,**

- **APPROUVE** la mise en place du groupement de commande par le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois.
- **AUTORISE** son Président à revêtir de sa signature la convention de groupement de commande à destination du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois.

Fait et délibéré en séance,
Le 27 juin 2022

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Pascal AUBREE

Le Président
Alain DESFOSSES

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'AmiensCommunauté de
Communes Somme
Sud-OuestDate d'envoi de la
convocation :
20/06/2022Date de la séance :
27/06/2022Membres en exercice : 147
Membres présents : 97
Nombre de votants : 107Objet :**SOCIAL**
---Tarifications
téléalarme à compter
du 1^{er} juillet 2022.Acte rendu exécutoire
par son envoi en
Préfecture
le 6 juillet... 2022
et sa mise en ligne
le ...6 juillet... 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 20 juin 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, PADE Laurence, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, QUEVAUVILLERS Louis, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE-ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, GUILBERT Francis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULANGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, ROBITAILLE Pierre, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DESFOSSÉS Alain, GOETHALS Eddy, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, FROIDURE James, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, STAMPER Michèle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, CHARBONNIER Sylvain, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, LEBEGUE Catherine, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, WURMSER Marc, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, LENGLET Xavier, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : VAN DYCKE Roseline (suppléante de MARTIN Christophe), PIETERS Jean-Pascal (suppléant de DELATRE Denis), DELABRE Anne-Marie (suppléante de PALMAERT Yolaine), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), GACOIN Karine (suppléante de FACQUET Agnès), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), BLE Thierry (suppléant de DESPREAUX Xavier), DEMOULIN Delphine (suppléante de LEFEBVRE Grégory), MAREST Laurent (suppléant de HESSE Hervé), SANGNIER Yann (suppléant de MARIAGE Bruno).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BAILLEUL Dominique (pouvoir à PADE Laurence), BEAUCOURT Benoît (pouvoir à MALIVOIR Marcel), GUICHARD Anthony (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), PERONNE Michèle (pouvoir à WURMSER Marc), HUYON Jean-Luc (pouvoir à BOSSU Jérémie), LEMOINE Jacques (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), DUFEUILLE Martine (pouvoir à AUZOU Emmanuel), DEVAUX Ginette (pouvoir à DUSSUELLE Dominique).

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, PRAT Philippe, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, TAVERNE Roger, BOUCRY Firmin, BON Linda, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUBOIS Jean, TEN Alexis, DUBOS Philippe, MAGNIER Ambre, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, PREMMEREUR Patricia, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, de WAZIERS Isabelle, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, MOREL Claude, LOMBAREY Michèle, DANCOURT Daniel, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, CORDIER Michel, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, HETROY Maxime, QUILLEN Jean-Claude, WARNAULT Jack.

Secrétaire de séance : AUBREE Pascal.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée qu'à la demande du Conseil Départemental, il convient de fixer la tarification de la téléassistance à compter du 1^{er} juillet 2022 ainsi qu'il suit :

Tranche d'imposition	Ressources mensuelles personne seule	Ressources mensuelles couple	Tarif précédent	Tarif au 1 ^{er} juin 2022
1	De 0 à 1 500€	De 0 à 2 300€	5,63 €	5,63 €
2	à partir de 1 501€	à partir de 2 301€	7,09€	8,40 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par **96 voix POUR, 2 voix CONTRE** (DOLIQUE Benoît, CELISSE Gérard), **6 ABSTENTIONS** (QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, BULCOURT Marc, PIETERS Jean-Pascal, LEGRAND Anne, SANGNIER Yann) et **3 non-participations au vote**,

- **FIXE** la tarification de la téléassistance reprise ci-dessus à compter du 1^{er} juillet 2022.

Fait et délibéré en séance,
Le 27 juin 2022

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Pascal AUBREE

Le Président
Alain DESFOSSÉS

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'AmiensCommunauté de
Communes Somme
Sud-OuestDate d'envoi de la
convocation :
20/06/2022Date de la séance :
27/06/2022Membres en exercice : 147
Membres présents : 97
Nombre de votants : 107Objet :**PATRIMOINE**
---Acquisition d'une
parcelle à Airaines.Acte rendu exécutoire
par son envoi en
Préfecture
le ...6 juillet... 2022
et sa mise en ligne
le ...6 juillet... 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 20 juin 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, PADE Laurence, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, QUEVAUVILLERS Louis, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE-ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, GUILBERT Francis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULANGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, ROBITAILLE Pierre, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DESFOSSÉS Alain, GOETHALS Eddy, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, FROIDURE James, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, STAMPER Michèle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, CHARBONNIER Sylvain, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, LEBEGUE Catherine, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, WURMSER Marc, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, LENGLET Xavier, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : VAN DYCKE Roseline (suppléante de MARTIN Christophe), PIETERS Jean-Pascal (suppléant de DELATTRE Denis), DELABRE Anne-Marie (suppléante de PALMAERT Yolaine), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), GACOIN Karine (suppléante de FACQUET Agnès), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), BLE Thierry (suppléant de DESPREAUX Xavier), DEMOULIN Delphine (suppléante de LEFEBVRE Grégory), MAREST Laurent (suppléant de HESSE Hervé), SANGNIER Yann (suppléant de MARIAGE Bruno).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BAILLEUL Dominique (pouvoir à PADE Laurence), BEAUCOURT Benoît (pouvoir à MALIVOIR Marcel), GUICHARD Anthony (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), PERONNE Michèle (pouvoir à WURMSER Marc), HUYON Jean-Luc (pouvoir à BOSSU Jérémie), LEMOINE Jacques (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), DUFEUILLE Martine (pouvoir à AUZOU Emmanuel), DEVAUX Ginette (pouvoir à DUSSUELLE Dominique).

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, PRAT Philippe, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, TAVERNE Roger, BOUCRY Firmin, BON Linda, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUBOIS Jean, TEN Alexis, DUBOS Philippe, MAGNIER Ambre, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, PREMMEREUR Patricia, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, de WAZIERS Isabelle, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, MOREL Claude, LOMBAREY Michèle, DANCOURT Daniel, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, CORDIER Michel, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, HETROY Maxime, QUILLEN Jean-Claude, WARNAULT Jack.

Secrétaire de séance : AUBREE Pascal.

La séance ouverte, le Président propose à l'Assemblée de procéder à l'acquisition d'une parcelle de terrain située à l'arrière de la crèche d'Airaines, parcelle cadastrée XA80 pour 1 112 m² au coût de 3 892 € (3,5 €/m²).

L'assemblée est invitée à autoriser son président à revêtir de sa signature l'acte d'acquisition à intervenir et à supporter les frais notariés liés à cette cession.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par **102 voix POUR, 1 voix CONTRE** (SANGNIER Yann) et **4 non-participations au vote**,

- **INVITE** son Président à revêtir de sa signature l'acte d'acquisition à intervenir et à supporter les frais notariés liés à cette cession.

Fait et délibéré en séance,
Le 27 juin 2022

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Pascal AUBREE

Le Président
Alain DESFOSSES

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'AmiensCommunauté de
Communes Somme
Sud-OuestDate d'envoi de la
convocation :
20/06/2022Date de la séance :
27/06/2022Membres en exercice : 147
Membres présents : 97
Nombre de votants : 107Objet :**PATRIMOINE**

Acquisition d'une
parcelle à Poix-de-
Picardie.Acte rendu exécutoire
par son envoi en
Préfecture
le ...6 juillet... 2022
et sa mise en ligne
le ...6 juillet... 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 20 juin 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, PADE Laurence, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, QUEVAUVILLERS Louis, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE-ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, GUILBERT Francis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULANGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, ROBITAILLE Pierre, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DESFOSSÉS Alain, GOETHALS Eddy, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, FROIDURE James, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, STAMPER Michèle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, CHARBONNIER Sylvain, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, LEBEGUE Catherine, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, WURMSER Marc, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, LENGLET Xavier, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : VAN DYCKE Roseline (suppléante de MARTIN Christophe), PIETERS Jean-Pascal (suppléant de DELATTRE Denis), DELABRE Anne-Marie (suppléante de de PALMAERT Yolaine), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), GACOIN Karine (suppléante de FACQUET Agnès), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), BLE Thierry (suppléant de DESPREAUX Xavier), DEMOULIN Delphine (suppléante de LEFEBVRE Grégory), MAREST Laurent (suppléant de HESSE Hervé), SANGNIER Yann (suppléant de MARIAGE Bruno).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BAILLEUL Dominique (pouvoir à PADE Laurence), BEAUCOURT Benoît (pouvoir à MALIVOIR Marcel), GUICHARD Anthony (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), PERONNE Michèle (pouvoir à WURMSER Marc), HUYON Jean-Luc (pouvoir à BOSSU Jérémie), LEMOINE Jacques (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), DUFEUILLE Martine (pouvoir à AUZOU Emmanuel), DEVAUX Ginette (pouvoir à DUSSUELLE Dominique).

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, PRAT Philippe, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, TAVERNE Roger, BOUCRY Firmin, BON Linda, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUBOIS Jean, TEN Alexis, DUBOS Philippe, MAGNIER Ambre, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, PREMMEREUR Patricia, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, de WAZIERS Isabelle, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, MOREL Claude, LOMBAREY Michèle, DANCOURT Daniel, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, CORDIER Michel, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, HETROY Maxime, QUILLENTE Jean-Claude, WARNAULT Jack.

Secrétaire de séance : AUBREE Pascal.

La séance ouverte, le Président rappelle que dans le cadre de l'extension du siège de la CC2SO, il avait été approuvé, par délibération prise en séance le 30 juin 2021, de faire l'acquisition d'un terrain d'environ 3 030 m² faisant partie des parcelles cadastrées AB 305 et AB 309 auprès de la commune de Poix-de-Picardie, destiné à être utilisé comme parking pour les agents de la Communauté de Communes.

Suite à la division parcellaire réalisée et pour la signature de l'acte à intervenir, il convient de préciser que la vente portera sur les parcelles AB 333 de 1 a 37 ca et AB 330 de 29 a 97 ca, moyennant un coût de 37 608 €.

L'assemblée est invitée à autoriser son président à signer l'acte d'acquisition à intervenir.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par **92 voix POUR, 4 voix CONTRE** (DUCHOSSOY Stéphane, DOLIQUE Benoît, DANCOURT David, SANGNIER Yann), **6 ABSTENTIONS** (CELISSE Gérard, de MONCLIN Arnaud, TERNOIS Jocelyne, GRICOURT Corinne, MALIVOIR Marcel, MARSEILLE Frédéric) et **5 non-participations au vote,**

- **INVITE** son Président à signer tous les actes à intervenir.

Fait et délibéré en séance,
Le 27 juin 2022

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Pascal AUBREE

Le Président
Alain DESFOSSÉS

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'AmiensCommunauté de
Communes Somme
Sud-OuestDate d'envoi de la
convocation :
20/06/2022Date de la séance :
27/06/2022Membres en exercice : 147
Membres présents : 97
Nombre de votants : 107Objet :**PATRIMOINE**
---Loyer de la MSP de
Molliens-DreuilActe rendu exécutoire
par son envoi en
Préfecture
le 6 juillet 2022
et sa mise en ligne
le 6 juillet 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 20 juin 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, PADE Laurence, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, QUEVAUVILLERS Louis, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE-ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, GUILBERT Francis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULANGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, ROBITAILLE Pierre, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DESFOSSÉS Alain, GOETHALS Eddy, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, FROIDURE James, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, STAMPER Michèle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, CHARBONNIER Sylvain, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, LEBEGUE Catherine, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, WURMSER Marc, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, LENGLET Xavier, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : VAN DYCKE Roseline (suppléante de MARTIN Christophe), PIETERS Jean-Pascal (suppléant de DELATTRE Denis), DELABRE Anne-Marie (suppléante de PALMAERT Yolaine), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), GACOIN Karine (suppléante de FACQUET Agnès), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), BLE Thierry (suppléant de DESPREAUX Xavier), DEMOULIN Delphine (suppléante de LEFEBVRE Grégory), MAREST Laurent (suppléant de HESSE Hervé), SANGNIER Yann (suppléant de MARIAGE Bruno).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BAILLEUL Dominique (pouvoir à PADE Laurence), BEAUCOURT Benoît (pouvoir à MALIVOIR Marcel), GUICHARD Anthony (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), PERONNE Michèle (pouvoir à WURMSER Marc), HUYON Jean-Luc (pouvoir à BOSSU Jérémie), LEMOINE Jacques (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), DUFEUILLE Martine (pouvoir à AUZOU Emmanuel), DEVAUX Ginette (pouvoir à DUSSUELLE Dominique).

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, PRAT Philippe, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, TAVERNE Roger, BOUCRY Firmin, BON Linda, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUBOIS Jean, TEN Alexis, DUBOS Philippe, MAGNIER Ambre, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, PREMMEREUR Patricia, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, de WAZIERS Isabelle, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, MOREL Claude, LOMBAREY Michèle, DANCOURT Daniel, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, CORDIER Michel, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, HETROY Maxime, QUILLEN Jean-Claude, WARNAULT Jack.

Secrétaire de séance : AUBREE Pascal.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que suite à la délibération prise lors du conseil communautaire en date du 21 mars 2022 ayant trait aux loyers de la MSP de Molliens-Dreuil, il convient d'actualiser ledit loyer à 3 094 € par mois, décomposé ainsi : 2 430 € loyer + 455 € provisions pour risques et 208 € Impôts fonciers.

Le montant du loyer pourra être révisé en fonction de l'augmentation des impôts, ce point sera précisé dans le bail.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par **97 voix POUR, 4 ABSTENTIONS** (CELISSE Gérard, STOTER Jean-Jacques, CHARBONNIER Sylvain, LEPINE Patrick) et **6 non-participations au vote**,

- **VALIDE** le montant du loyer de 3 094 € à compter du 1^{er} juillet 2022.
- **INVITE** son Président à revêtir de sa signature le bail à intervenir.

Fait et délibéré en séance,
Le 27 juin 2022

Pour extrait conforme,

**Le Secrétaire de séance
Pascal AUBREE**

**Le Président
Alain DESFOSSES**

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'Amiens

**Communauté de
Communes Somme
Sud-Ouest**

**Date d'envoi de la
convocation :**
20/06/2022

Date de la séance :
27/06/2022

Membres en exercice : 147
Membres présents : 97
Nombre de votants : 107

Objet :

PATRIMOINE

Loyer de la MSP de
Quevauvillers.

Acte rendu exécutoire
par son envoi en
Préfecture
le ... 6 juillet ... 2022
et sa mise en ligne
le ... 6 juillet ... 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSÉS, suite à la convocation en date du 20 juin 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, PADE Laurence, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, QUEVAUVILLERS Louis, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE-ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, GUILBERT Francis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULANGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, ROBITAILLE Pierre, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUFOUR Guy, LEFEBVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DESFOSSÉS Alain, GOETHALS Eddy, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, FROIDURE James, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, STAMPER Michèle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, CHARBONNIER Sylvain, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, LEBEGUE Catherine, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, WURMSER Marc, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, LENGLET Xavier, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : VAN DYCKE Roseline (suppléante de MARTIN Christophe), PIETERS Jean-Pascal (suppléant de DELATTRE Denis), DELABRE Anne-Marie (suppléante de PALMAERT Yolaine), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), GACOIN Karine (suppléante de FACQUET Agnès), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), BLE Thierry (suppléant de DESPREAUX Xavier), DEMOULIN Delphine (suppléante de LEFEBVRE Grégory), MAREST Laurent (suppléant de HESSE Hervé), SANGNIER Yann (suppléant de MARIAGE Bruno).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BAILLEUL Dominique (pouvoir à PADE Laurence), BEAUCOURT Benoît (pouvoir à MALIVOIR Marcel), GUICHARD Anthony (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), PERONNE Michèle (pouvoir à WURMSER Marc), HUYON Jean-Luc (pouvoir à BOSSU Jérémie), LEMOINE Jacques (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), DUFEUILLE Martine (pouvoir à AUZOU Emmanuel), DEVAUX Ginette (pouvoir à DUSSUELLE Dominique).

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, PRAT Philippe, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, TAVERNE Roger, BOUCRY Firmin, BON Linda, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUBOIS Jean, TEN Alexis, DUBOS Philippe, MAGNIER Ambre, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, PREMMEREUR Patricia, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, de WAZIERS Isabelle, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, MOREL Claude, LOMBAREY Michèle, DANCOURT Daniel, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, CORDIER Michel, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, HETROY Maxime, QUILLEN T Jean-Claude, WARNAULT Jack.

Secrétaire de séance : AUBREE Pascal.

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que suite à la délibération prise lors du conseil communautaire en date du 21 mars 2022 ayant trait aux loyers de la MSP de Quevauvillers, il convient d'actualiser ledit loyer qui s'élève ainsi à 2 365 € décomposé ainsi : 1 874 € loyer + 349 € provisions pour risques et 142 € Impôts fonciers.
Le montant du loyer pourra être révisé en fonction de l'augmentation des impôts, ce point sera précisé dans le bail.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par **98 voix POUR, 4 ABSTENTIONS** (CELISSE Gérard, STOTER Jean-Jacques, CHARBONNIER Sylvain, LEPINE Patrick) et **5 non-participations au vote**,

- **VALIDE** le montant du loyer de 2 365 € à compter du 1^{er} juillet 2022.
- **INVITE** son Président à revêtir de sa signature le bail à intervenir.

Fait et délibéré en séance,
Le 27 juin 2022

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Pascal AUBREE

Le Président
Alain DESFOSSES